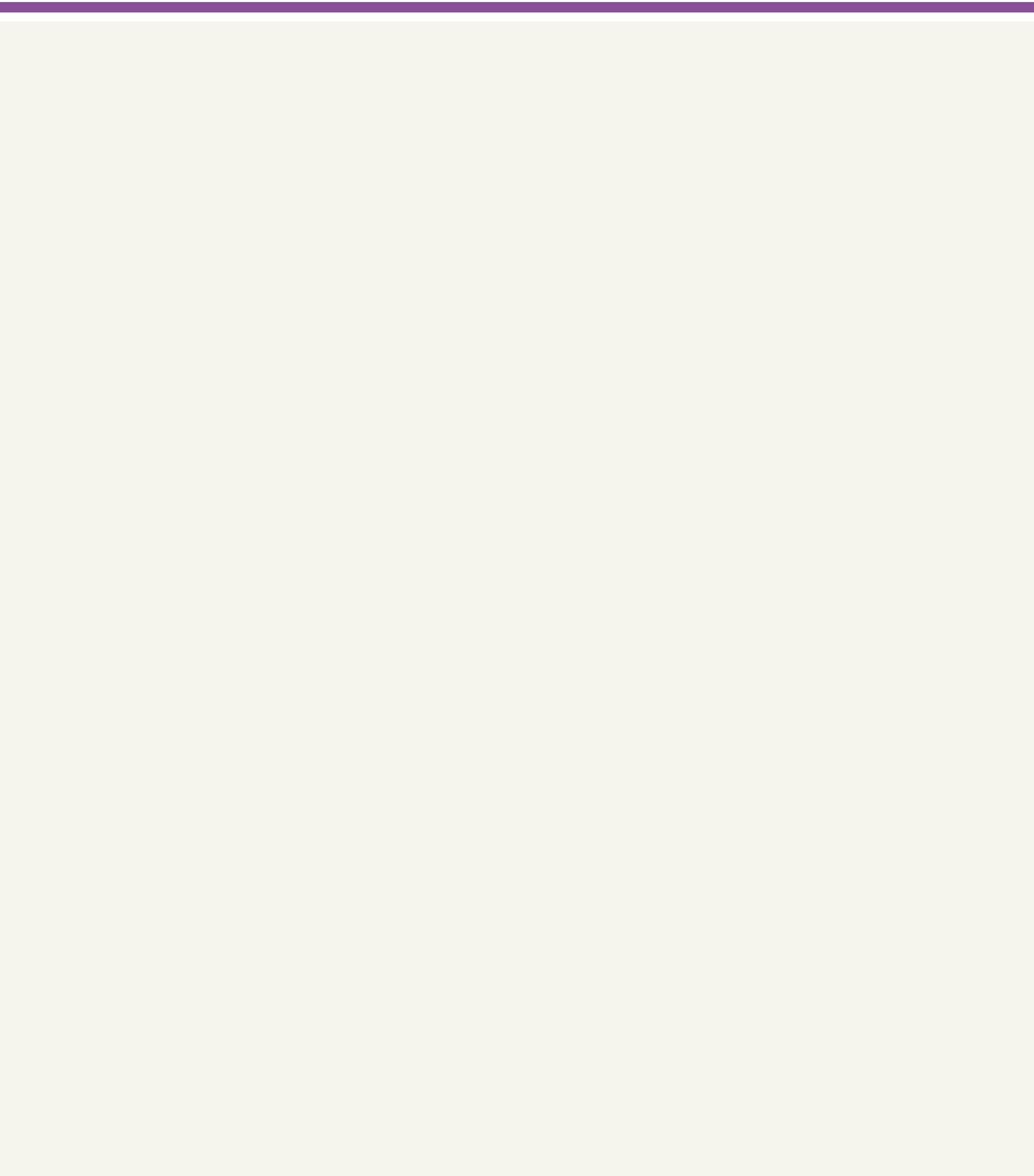


Les aires  
paysagères  
des Plateaux  
brabançon  
et hesbignonn



Au sein de la Wallonie, les Plateaux brabançon et hesbignon se singularisent par un relief globalement calme et sont occupés en très grande majorité par des surfaces agricoles. C'est ainsi qu'ils sont considérés, à cette échelle régionale, comme constituant un ensemble paysager. Mais si l'on change d'échelle, si on y regarde de plus près, les paysages que présente cet ensemble sont bien sûr nuancés. Différentes aires paysagères peuvent être mises en évidence, possédant chacune des caractéristiques bien définies et qui les différencient l'une de l'autre.

Le découpage en aires paysagères permet de définir des entités dont la taille et l'homogénéité sont telles qu'une caractérisation précise peut être opérée et que des enjeux concrets peuvent y être mis en évidence. Ces périmètres sont pertinents dans la perspective d'une prise en charge active des paysages, de leur **GESTION**, de leur **PRÉSERVATION** ou de leur **AMÉNAGEMENT**.

Treize aires paysagères ont été identifiées selon la méthodologie détaillée dans un encadré ci-après. La suite de l'atlas est consacrée à la présentation détaillée de chacune des aires paysagères.

# Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères

## Principe général

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque critère est examiné indépendamment des deux autres ; ensuite leurs combinaisons sont à leur tour étudiées et mises en regard avec les données récoltées lors du parcours du terrain et l'exploitation des ressources documentaires. L'échelle de travail est le 1/20 000.

*Le découpage en aires paysagères n'est pas l'expression d'une « vérité » scientifique unique ; il s'agit plutôt d'une manière d'appréhender le paysage, déterminée par les critères retenus et la pondération qu'on leur attribue. Différentes représentations peuvent coexister, toutes également valides dans leur propre perspective.*

## Choix des critères d'analyse

Le relief est un élément structurant des paysages et influence la nature et la perception de l'occupation du sol. L'occupation du sol se caractérise par la présence d'espaces bâtis et non bâtis, par la répartition de ces espaces par rapport au relief, ainsi que par les dynamiques les affectant. Pour les espaces non bâtis, on examine la structure et la composition des espaces agricoles, forestiers et naturels, ainsi que leur mode d'agencement. Les espaces bâtis sont analysés sous l'angle du bâti traditionnel (structures anciennes et typologie de l'habitat, présence de l'industrie) et de l'urbanisation récente, y compris les diverses infrastructures. Celles-ci sont considérées pour elles-mêmes, mais aussi pour leur influence sur l'organisation des autres éléments.

## Statut des aires paysagères

Les aires paysagères sont des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent, évalués selon les critères retenus avec une pondération spécifique. Elles précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers.

*Chaque aire présente une combinaison spécifique de valeurs pour les différents critères. Il y a ainsi plus de similitudes (un « trait paysager dominant ») au sein d'une aire qu'entre une aire et ses voisines.*

Même si l'organisation des multiples composantes paysagères présente localement des ruptures nettes (cas des vallées), on rencontre très fréquemment des transitions progressives d'un type d'organisation à un autre. Dans ce cas, les limites ont été appuyées sur des éléments structurants du paysage, comme une ligne de crête, une voirie importante, une lisière forestière... Pour les aires identifiées sur base du critère d'urbanisation et donc soumises à une dynamique très forte, les limites peuvent ne pas être stabilisées ; elles ont alors un caractère plus transitoire et sont appelées à évoluer au fil du temps.

*Le découpage de l'ensemble paysager en aires paysagères est un « instantané », un arrêt sur image, dont la validité perdurera plus ou moins longtemps selon la vigueur des dynamiques qui s'y dérouleront.*

## Dénomination

Les dénominations choisies pour les aires s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire. Les termes génériques de « campagne périurbaine », « campagne agricole » et « campagne multifonctionnelle » sont développés dans la première partie de l'atlas (p. 25 et 26).

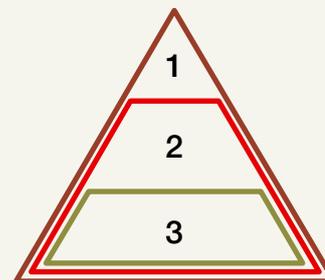
## Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus

Le tableau suivant synthétise les caractères mis en évidence pour chaque aire paysagère lors de l'analyse. Certaines aires s'imposent fortement par plusieurs critères ; pour d'autres, c'est parfois l'absence d'un critère fort qui crée le contraste justifiant la délimitation.

Plus la couleur est foncée, plus le critère a été jugé déterminant dans la caractérisation et la délimitation de l'aire. Les traits caractéristiques identifiés pour chaque aire sont précisés en quelques mots.

Aire paysagère		Relief	Couverture végétale	Espaces bâtis
Campagne périurbaine de Nivelles	1	Ondulations	Agriculture interstitielle sur les plateaux	Pression urbaine de Bruxelles et Nivelles
Campagne agricole sud brabançonne	2	Très légère ondulation du plateau	Prédominance des terres agricoles	
Campagne multifonctionnelle de Jodoigne	3	Vallonnements	Importance des terres agricoles	Pression urbaine de Bruxelles et de la Flandre
Plateau agricole de Perwez	4	Plateau	Prédominance des terres agricoles	
Vallée de la Petite Gette	5	Vallée ouverte		Urbanisation linéaire continue
Plateau agricole namurois	6	Plateau	Prédominance des terres agricoles	
Campagne périurbaine nord sambrienne	7		Terres agricoles interstitielles	Importance et ancienneté de l'urbanisation ouvrière puis pavillonnaire
Bordure du Plateau namurois	8	Sommet du plateau	Boisements résiduels sur les sommets	
Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse	9	Absence de vallées	Prédominance des terres agricoles	Pression urbaine de Liège à l'est
Vallée de l'Yerne	10	Vallée faiblement encaissée		Urbanisation linéaire quasi continue
Vallée de l'Orneau	11	Plateau disséqué par un réseau de vallées encaissées	Boisements sur versants pentus et prairies	
Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale	12	Plateau disséqué par un réseau de vallées encaissées	Boisements sur versants pentus et prairies	
Vallée du Bas Geer	13	Plateau disséqué par une vallée encaissée	Boisements sur versants pentus et prairies	

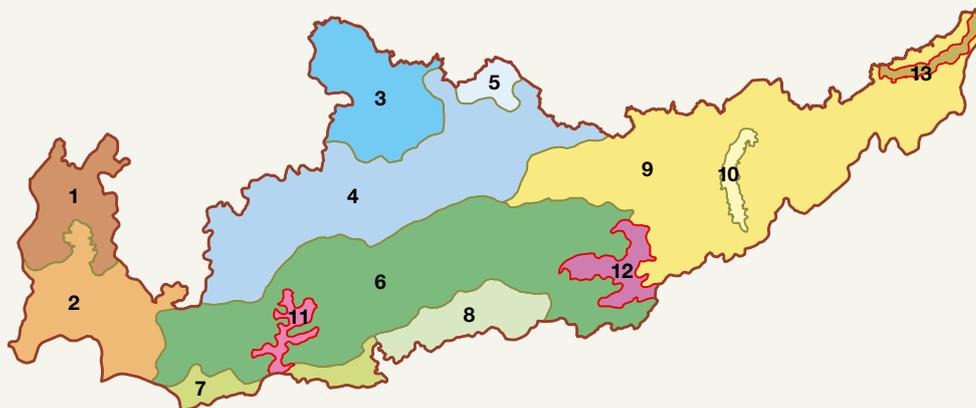
Chaque ensemble paysager se compose de plusieurs territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50 000 ; ils ont été présentés dans la brochure *Les Territoires paysagers de Wallonie*. A leur tour, ces territoires (et parfois faciès) sont découpés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20 000.



1. Ensemble paysager - 2. Territoires paysagers parfois subdivisés en faciès - 3. Aires paysagères

Territoire paysager	Aire paysagère	
Bas-plateau limoneux brabançon et hesbignon - faciès de Nivelles	1	Campagne périurbaine de Nivelles
	2	Campagne agricole sud brabançonne
Bas-plateau limoneux brabançon et hesbignon - faciès hesbignon brabançon	3	Campagne multifonctionnelle de Jodoigne
	4	Plateau agricole de Perwez
	5	Vallée de la Petite Gette
Bas-plateau limoneux brabançon et hesbignon - faciès hesbignon namurois	6	Plateau agricole namurois
	7	Campagne périurbaine nord sambrienne
	8	Bordure du Plateau namurois
Bas-plateau limoneux brabançon et hesbignon - faciès hesbignon liégeois	9	Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse
	10	Vallée de l'Yerne
Vallée de l'Orneau	11	Vallée de l'Orneau
Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale	12	Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale
Vallée du Bas Geer	13	Vallée du Bas Geer

La carte montre l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon. Les limites rouges sont celles des territoires et faciès paysagers qui ont été définis antérieurement. Ces territoires et faciès sont maintenant décomposés en aires paysagères. Les territoires se recomposent avec les aires d'une même gamme de couleur, selon le tableau ci-dessus.



## Les aires : mode d'emploi

Chaque aire paysagère est présentée sous la forme d'une fiche d'identité d'une dizaine de pages, avec plusieurs niveaux de lecture. Après une photo emblématique et un court résumé des principaux traits de l'aire paysagère, le lecteur découvrirait celle-ci de façon « impressionniste », par un kaléidoscope photographique qui offre, en un seul regard, une vision globale du paysage de l'aire en question. En vis-à-vis se trouve un exposé plus détaillé de ses caractéristiques actuelles.

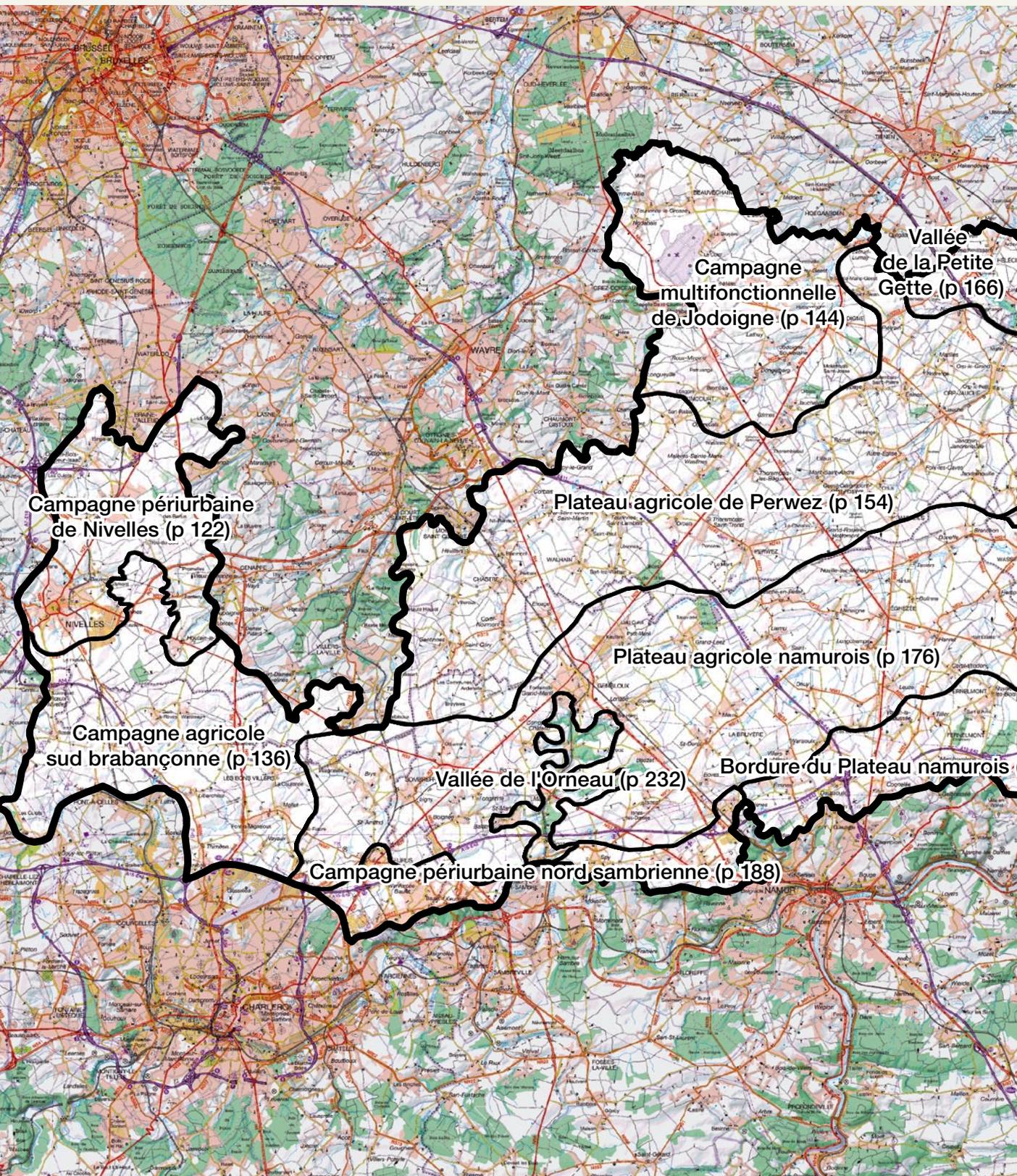
Suit une abondante iconographie, dont les légendes invitent le lecteur à entrer pas à pas dans le paysage et dans son analyse détaillée : structure, morphologie, relief, points de vue, lignes de force, typologie de l'habitat. Le cœur de la fiche se parcourt comme un album de photos commentées. Pour plusieurs aires, un bloc diagramme synthétise les éléments paysagers typiques.

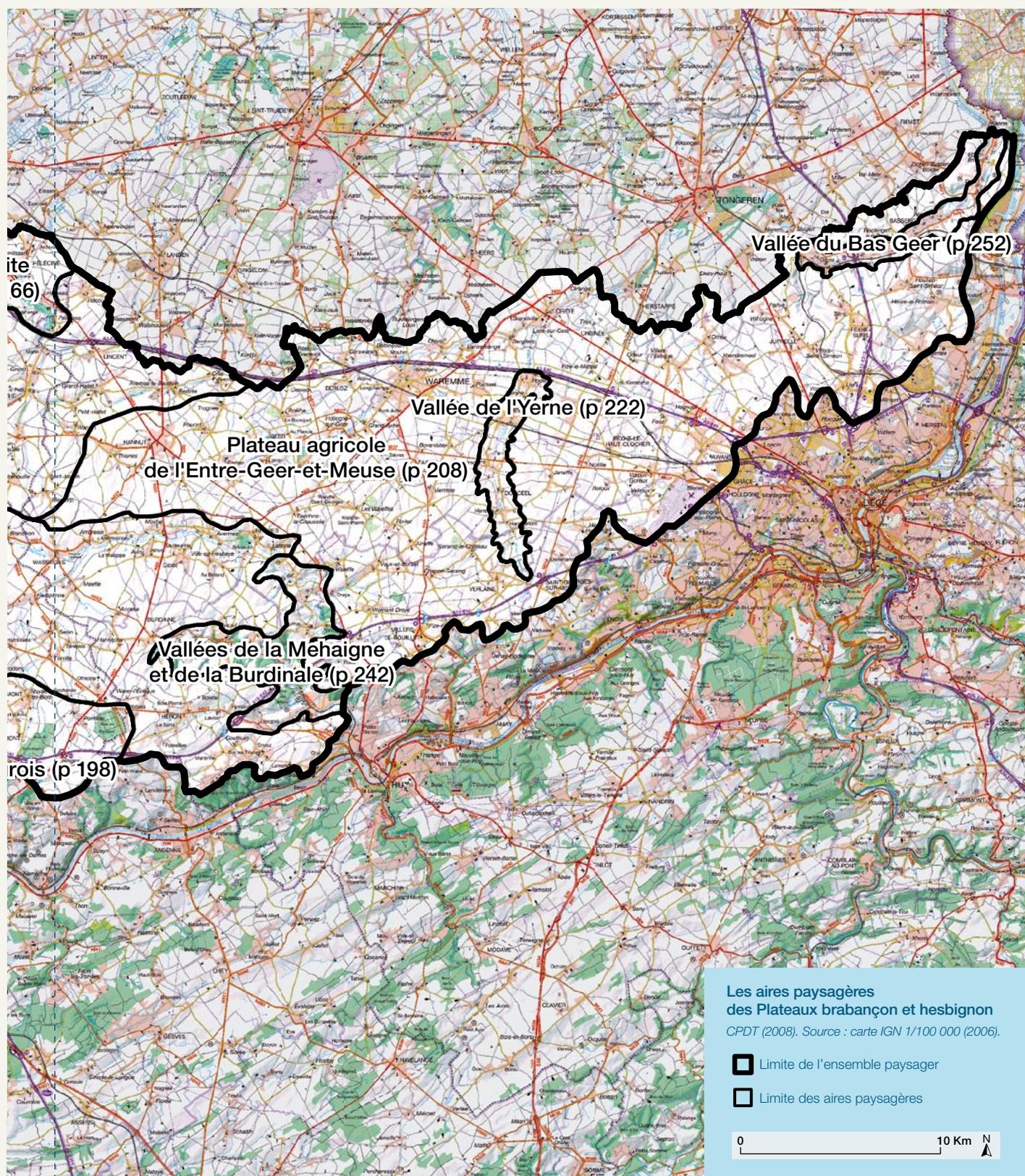
Enfin, l'identification succincte des enjeux, des objectifs et des pistes d'action doit interpeller le lecteur quant à l'avenir du paysage spécifique de chaque aire. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la Convention européenne du paysage : protéger, gérer et aménager.

Par **PROTECTION**, il faut entendre le souhait de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle. Les mesures de **GESTION** consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage. Les mesures d'**AMÉNAGEMENT** renvoient, elles, à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».

Si dans certaines aires les objectifs de protection apparaissent prioritaires, dans d'autres cas, ce sont les objectifs d'aménagement ou de gestion qui ont été mis en exergue. Les objectifs de qualité paysagère se trouvent dès lors classés par ordre de priorité. Ils sont par ailleurs explicités à travers différentes pistes d'action, très concrètes, qui permettraient de rencontrer ces priorités. Ces pistes d'action ne sont formulées qu'à titre indicatif, car c'est bien aux acteurs locaux qu'il revient de faire vivre le paysage !









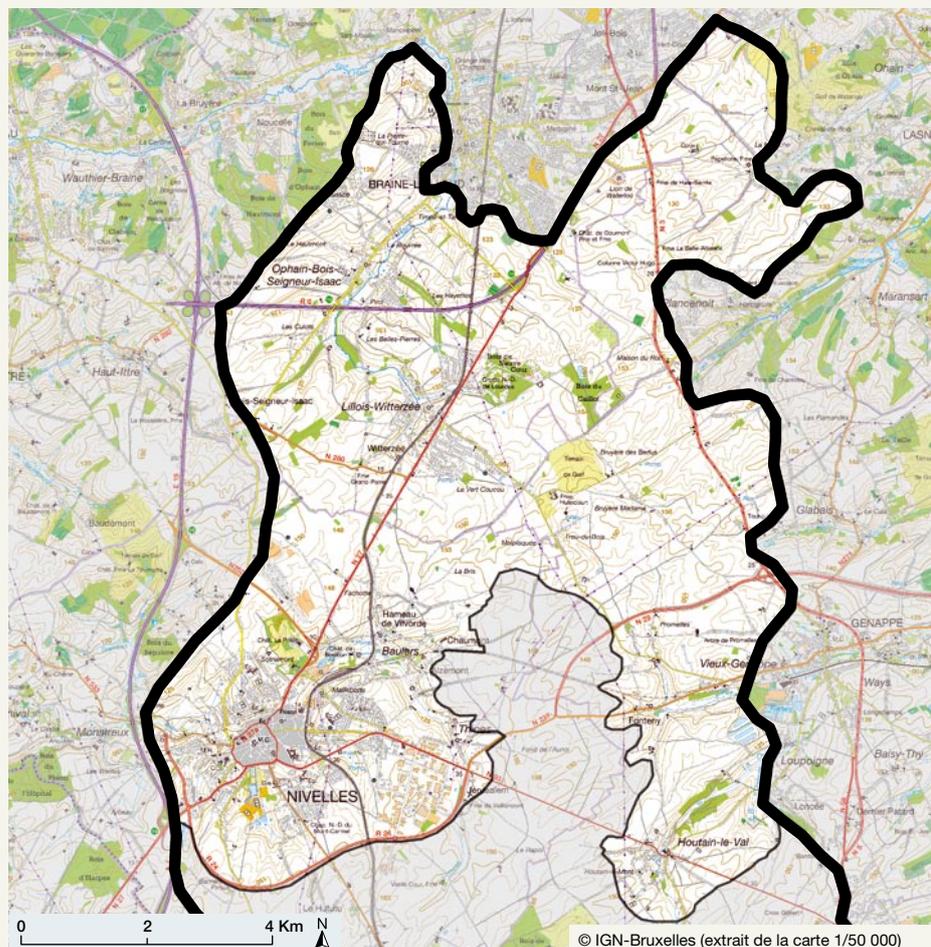
# Campagne périurbaine de Nivelles



<b>Superficie totale de l'aire<sup>1</sup></b>	<b>8 726</b>
Superficie agricole (ha)	6 480
Terres arables (%)	80
Prairies (%)	20
Vergers productifs (%)	0
Superficie boisée (ha)	170
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	1 323
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>35 162</b>

<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).



La proximité des vallées de la Senne et de la Dyle imprime à la Campagne périurbaine de Nivelles un relief relativement accidenté. Les lambeaux de plateaux disséqués par le réseau dense de vallées encaissées sont occupés par des cultures et, en certains endroits, par des petites masses boisées.

La dynamique urbaine issue de Bruxelles se marque dans le paysage par le développement d'habitations récentes, généralement situées en périphérie des villages ou de la ville de Nivelles, sous une forme linéaire ou dans de vastes lotissements. L'organisation initiale des noyaux villageois, en bas de versant, reste néanmoins encore perceptible aujourd'hui.

La ville de Nivelles, dans la vallée de la Thisnes, participe également à la dynamique urbaine de l'aire, notamment en tant que centre d'emplois puisque plusieurs zones d'activité économique sont localisées à sa périphérie et desservies par un important réseau viaire.



Une succession de **VALLONS** entaille le plateau agricole de cette aire, animant le relief. En regard de la majorité des aires de plateau au sein de l'ensemble paysager, la Campagne périurbaine de Nivelles se distingue par une topographie plus marquée.

L'aire se trouve sur la limite qui sépare les bassins versants du Hain et de la Thisnes à l'ouest, la Dyle et la Lasne à l'est. C'est donc sur les bordures de l'aire, où naissent les cours d'eau, que l'on trouve le relief le plus vallonné.

A contrario, la partie centrale de l'aire montre un relief légèrement plus calme ainsi que des altitudes plus élevées. Les vues y sont plus lointaines. Les altitudes oscillent ici autour de 150 mètres, contre 120 mètres aux marges. Au nord-est, la vaste plaine du champ de bataille de Waterloo (site classé) se signale dans le paysage par son étendue et l'absence de toute construction hormis quelques fermes.

Alors que les **CULTURES** sont largement dominantes au sein de l'aire, on trouve ci et là des **HERBAGES**, généralement situés sur les bas de versants et dans les fonds de vallées, ou à proximité immédiate de l'habitat.

Les **BOISEMENTS** prennent généralement la forme de bosquets, souvent localisés dans les vallées ou aux abords des villages où ils se mêlent au bâti et soulignent les cours d'eau. Localement, des bouquets d'arbres viennent ponctuer les abords des cultures.

**NIVELLES** constitue l'agglomération la plus importante de l'ensemble paysager, marquant très perceptiblement l'aire de sa présence. Fondée initialement autour de l'abbaye Sainte-Gertrude qui draine un nombre important de pèlerins, cette localité connaît un essor important à partir du 7<sup>e</sup> siècle. De vocation marchande, la ville continue à s'enrichir au Moyen Âge par la mercerie et la dentellerie.

Après une période de déclin, elle connaît une reprise industrielle au 19<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, Nivelles est un important centre commerçant, résidentiel et surtout économique suite à l'installation de zones d'activité économique. La ville totalise en effet 427 hectares de ces espaces, dont la moitié se situe en périphérie, dans le « zoning sud », connecté directement aux principales autoroutes de Wallonie via le contournement sud. Orienté vers les activités de fabrication et de commerce de gros, il est aujourd'hui saturé mais bénéficie d'une extension supplémentaire. Au nord, « Les portes de l'Europe » totalisent 85 hectares voués aux activités de bureaux, aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux petites et moyennes industries (PMI). Ces espaces fonctionnent de façon autonome par rapport au tissu urbain existant. Leur présence se marque dans le paysage par de grands volumes dont la forme résulte des contraintes de fonctionnement (stockage, accessibilité...).

En dehors de la ville de Nivelles, les **VILLAGES** offrent une implantation traditionnelle en milieu ou en bas de versant, généralement selon les courbes de niveaux, comme les villages des vallées du Hain et de la Dyle (Vieux-Genappe, Ophain). On trouve néanmoins des exemples d'habitat plus dispersé (Houtain-le-Val). La plupart des fermes encore en activité, situées à l'écart du noyau villageois, sont de taille imposante et augmentées ces dernières décennies de hangars, également de vastes dimensions.

La proximité de Nivelles en tant que centre de services et surtout de Bruxelles dont la zone d'influence s'étend largement sur la partie nord de l'aire (à proximité de Braine-l'Alleud) a généré ces dernières décennies la construction de nombreuses habitations destinées à une population aisée, voire très aisée, à la recherche d'un cadre paysager de qualité. Ce phénomène est sans aucun doute catalysé par l'importante infrastructure routière qui parcourt cette aire.



C'est aux franges de l'aire que l'on trouve la topographie la plus marquée, comme ici à la périphérie de Nivelles, où les vallonnements de la Senne et de ses affluents se font déjà ressentir.



Les parties plus centrales de l'aire, parcourues par la limite de séparation des bassins versants, montrent un relief plus calme (Witterzée).



Les labours constituent l'élément majeur de l'occupation du sol. La végétation arborée prend la forme de bosquets ou de petits alignements en bordure des cultures (Bois-Seigneur-Isaac).



Les parties les plus vallonnées de l'aire sont souvent occupées par des prairies ou des pâtures. Un bouquet d'arbres fait office d'abri pour le bétail (Bois-Seigneur-Isaac).



Le Bois du Caillou forme la masse boisée la plus importante de l'aire. Pour bon nombre d'habitants, il s'agit d'un élément repère dans le paysage.

## Campagne de Nivelles



La butte du Lion de Waterloo, érigée entre 1824 et 1826, commémore la bataille qui a opposé, en 1815, les troupes françaises aux troupes anglo-néerlandaises et à une partie de l'armée prussienne. Le champ de bataille et le monument qui lui est associé constituent un site touristique majeur autant qu'un élément marquant dans le paysage.



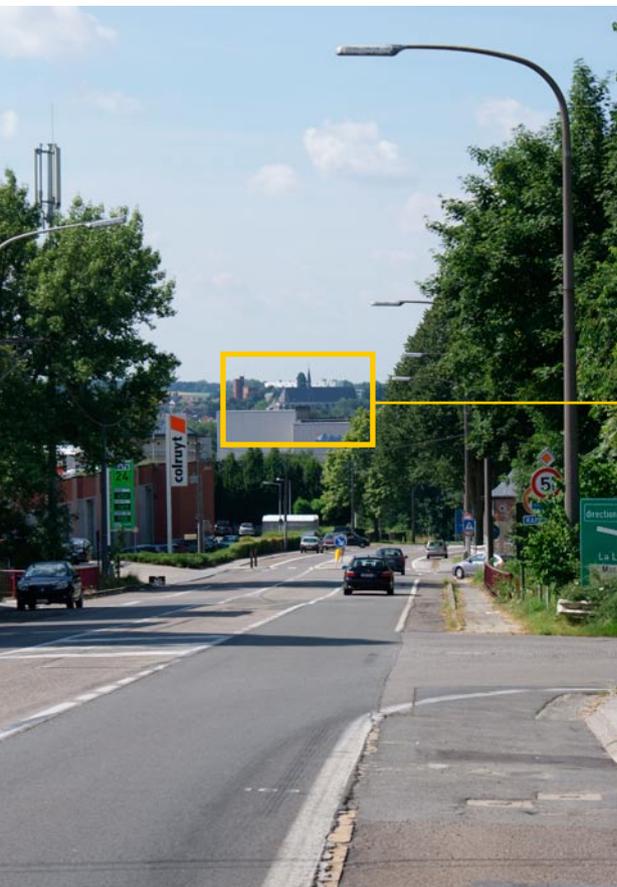
La loi de protection du 26 mars 1914 soustrait l'entièreté de l'ancien champ de bataille (549 hectares) à toute urbanisation, ce qui lui a permis de ne subir aucune évolution majeure. En bordure du périmètre de protection, constituant par ailleurs la limite de l'ensemble paysager, la pression résidentielle de Bruxelles se fait clairement ressentir sous la forme d'une nappe urbaine (à droite sur la photo).

Comme dans la plupart des villages, le noyau ancien de Witterzée occupe le versant de la vallée du Hain exposé au sud. Depuis le plateau, la présence du village se perçoit essentiellement grâce à la flèche du clocher.





Depuis certains points de vues, autres que ceux offerts depuis les principaux accès à la ville, l'inscription de Nivelles au sein de la topographie se révèle parfois très lisible. Le centre ancien, matérialisé par la collégiale Sainte-Gertrude, se développe au creux de la vallée de la Thines et parallèlement à celle-ci. L'urbanisation des versants prend place essentiellement au 20<sup>e</sup> siècle soit sous la forme de petites maisons individuelles jointives dans la première moitié du siècle, soit sous la forme de tours de logements dans la seconde moitié du siècle (encadré de droite). Les plateaux, pour leur part, font l'objet d'une urbanisation récente sous forme de lotissements de maisons individuelles, débordant du site initial de la ville, et ce au détriment de terres agricoles (encadré de gauche).



Depuis les grandes voies d'accès automobile (ici la route nationale N27), la perception de la ville de Nivelles est de moins en moins évidente puisque les dernières décennies ont vu se multiplier les équipements de voiries (mâts d'éclairage, panneaux de signalisation), les commerces de grandes surfaces et les enseignes commerciales, ayant pour effet de compliquer, voire d'obstruer les vues. Une végétation parfois très développée contribue également à rendre la lecture difficile. Le séminaire épiscopal de la ville (17<sup>e</sup> siècle) émerge au sein d'un espace confus.



La collégiale Sainte-Gertrude polarise le cœur historique de Nivelles. Ce monument, patrimoine exceptionnel de la Région wallonne, est l'un des plus importants du Brabant wallon et a été construit pour l'essentiel en deux phases, à la charnière des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles et au 12<sup>e</sup> siècle (mais ce ne sont pas moins de cinq églises qui se sont succédé à l'emplacement actuel). Restaurée et partiellement reconstruite après la Deuxième Guerre mondiale, elle présente une forme proche de son aspect original supposé. Ses abords sont aujourd'hui animés par les restaurants et les terrasses de cafés. Son inscription dans le paysage urbain est tantôt monumentale, tantôt plus discrète.



Jusqu'aux incendies provoqués par le bombardement de la Deuxième Guerre mondiale, la ville abritait de nombreuses maisons datant encore du 17<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, certaines rues en gardent quelques témoins.



Comme dans d'autres villes, la route de ceinture du centre-ville reprend le tracé des fossés de l'ancienne enceinte. Elle est accompagnée d'un alignement bâti continu et cohérent.

Les anciennes routes de commerce et de circulation convergent vers le centre historique de la ville. Jadis, elles étaient parcourues par les nombreux pèlerins venus se recueillir à la collégiale Sainte-Gertrude. Ce sont encore aujourd'hui des artères fréquentées. La rue de Namur, dans sa partie intramuros, a été récemment transformée en piétonnier.





Dans toute l'aire paysagère, la présence d'un réseau routier important a induit le développement de la périurbanisation et du secteur économique non agricole, en lien avec Bruxelles.



Le réseau routier, à l'image de la route nationale N27 qui dessert l'aire du nord au sud, traverse le paysage généralement sans tenir compte des variations de la topographie. Les logiques de circulation automobile ne sont pas accompagnées ici de réflexions paysagères. Le chemin de fer, en suivant les versants de vallées ou en creusant partiellement les plateaux, se fait plus discret dans le paysage.



Les constructions récentes prennent place de plus en plus loin du cœur des villages, souvent au détriment des cultures. Leur présence se manifeste notamment par des plantations d'essences souvent exotiques et peu identitaires à l'aire (Bois de Neuve Cour).



La zone d'activité économique « Les portes de l'Europe », à la périphérie nord de Nivelles, est encore en cours de développement. Son positionnement en entrée de ville se marque sur de longues distances puisque les bâtiments s'étendent sur les parties sommitales du plateau. Sa forte visibilité impose un traitement paysager de qualité encadrant les développements futurs.



Le « zoning sud » de Nivelles abrite près de 150 entreprises générant pas moins de 4 400 emplois en 2008. D'une superficie de 205 hectares, il connaît une extension de 78 hectares de l'autre côté du ring sud, ouverte aux entreprises depuis la fin 2008. Nombre d'éléments contribuent à faire des zonings de grands consommateurs d'espace : volumétrie horizontale des bâtiments, largeur des voiries adaptée au trafic des poids lourds, prescriptions urbanistiques relatives aux alignements...

## Enjeux



La Campagne périurbaine de Nivelles est marquée par une diffusion de la périurbanisation, engendrée par Bruxelles mais également par Nivelles. Même si la plupart des zones d'habitat du plan de secteur arrivent à saturation, il reste des réserves foncières, notamment sous forme de zones d'aménagement communal concerté (ZACC), en particulier autour de Nivelles. Cette situation offre l'opportunité d'une urbanisation moins consommatrice d'espace et respectueuse du cadre paysager.



Les zones destinées aux activités économiques présentent une superficie considérable en périphérie de Nivelles. Vu l'importance de la demande, la mise en œuvre complète de ces espaces se fera dans les années à venir. Leur positionnement en entrée de ville, sur les plateaux, leur vaut une forte visibilité qui mérite une réflexion sur leur place dans la composition du paysage.

Aujourd'hui, les secteurs d'activité les plus représentés au niveau de la demande d'espace relèvent du tertiaire et sont souvent constitués par des moyennes, petites et très petites entreprises, caractéristiques favorables à une implantation au sein du tissu urbain plutôt qu'en périphérie.



Malgré la proximité de Bruxelles et la pression urbaine qui y est associée, l'aire possède de nombreuses poches préservées des constructions récentes où l'aspect vallonné de la topographie, si caractéristique, est encore bien visible.

L'ancien champ de bataille de Waterloo, topographiquement plus calme et vierge de toute construction, constitue également un élément structurant fortement le paysage.



## Objectifs paysagers

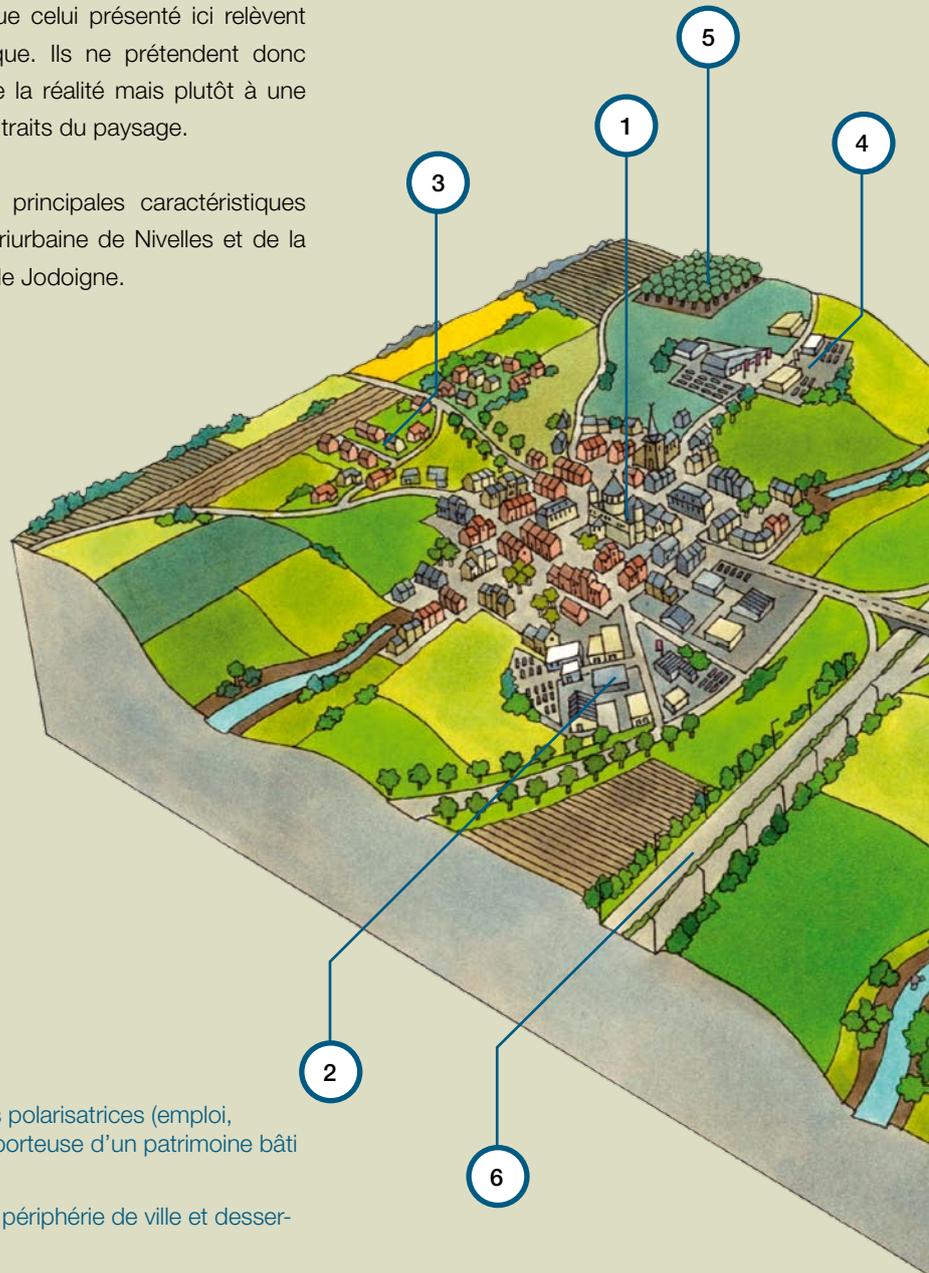
1. Eviter une consommation excessive de l'espace encore urbanisable, ainsi que la mise en place de zones vouées uniquement à l'activité résidentielle en périphérie des villages ou de Nivelles.	GESTION
2. Veiller à une utilisation parcimonieuse de l'espace destiné aux activités économiques de Nivelles, afin de privilégier un aspect compact et structuré à l'agglomération. Veiller également à la bonne intégration paysagère des bâtiments.	GESTION
3. Pérenniser le périmètre de protection du champ de bataille du Lion de Waterloo en tant que patrimoine exceptionnel.	PROTECTION

## Pistes d'action

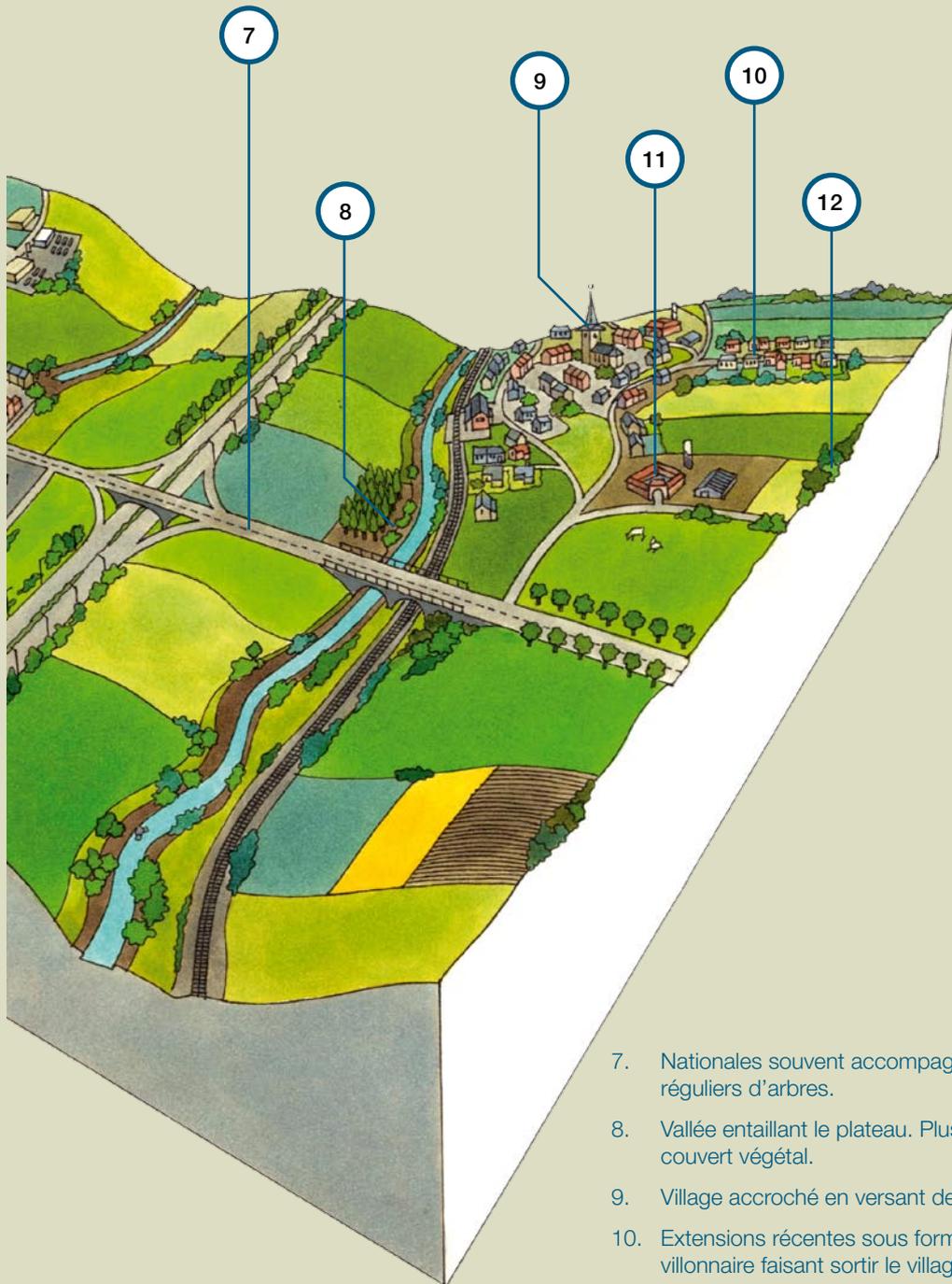
- Mettre en place une vision stratégique globale de mise en œuvre des réserves foncières situées en périphérie de Nivelles au travers, par exemple, d'un schéma directeur.
- Lors de l'élaboration des plans de mise en œuvre des réserves foncières, insister sur la mixité des fonctions et la diversité des gabarits afin d'éviter les couronnes pavillonnaires à la seule vocation résidentielle.
- Prévoir de manière systématique une étude et des prescriptions paysagères pour la mise en œuvre des parties de zonings économiques encore disponibles, afin d'assurer l'insertion paysagère des implantations. Accorder une attention particulière aux éléments naturels et à la compacité des constructions en vue d'une économie de l'espace. Au vu de leur localisation périphérique, mener une réflexion en vue de traiter les zonings comme entrées de ville de qualité.
- Définir des périmètres de prescriptions paysagères sur les zones encore non urbanisées de l'aire, garantissant une bonne inscription des éventuelles nouvelles constructions.
- Etendre le périmètre de protection du champ de bataille du Lion de Waterloo aux limites historiques.

Les blocs diagrammes tels que celui présenté ici relèvent de la vulgarisation pédagogique. Ils ne prétendent donc pas à une traduction fidèle de la réalité mais plutôt à une schématisation des principaux traits du paysage.

Le présent bloc reprend les principales caractéristiques des aires de la Campagne périurbaine de Nivelles et de la Campagne multifonctionnelle de Jodoigne.



1. Ville exerçant des activités polarisatrices (emploi, commerces, écoles...) et porteuse d'un patrimoine bâti important.
2. Activités économiques en périphérie de ville et desservies par le réseau routier.
3. Périurbanisation sous forme de vastes lotissements de maisons individuelles. Espaces voués uniquement à la fonction résidentielle.
4. Implantation de moyennes et grandes surfaces le long des voies d'accès à l'agglomération.
5. Formation boisée de petite dimension, souvent isolée au milieu d'une matrice de champs cultivés.
6. Autoroute favorisant l'accessibilité et la dispersion des activités. Sa présence se marque par un ourlet arboré dans le paysage.



7. Nationales souvent accompagnées d'alignements réguliers d'arbres.
8. Vallée entaillant le plateau. Plus grande diversité du couvert végétal.
9. Village accroché en versant de vallée.
10. Extensions récentes sous forme d'urbanisation pavillonnaire faisant sortir le village de son site originel.
11. Ferme en carré, initialement à l'écart du village, parfois rejointe par l'urbanisation pavillonnaire récente.
12. Petits éléments arborés ou arbustifs en lisière de cultures.



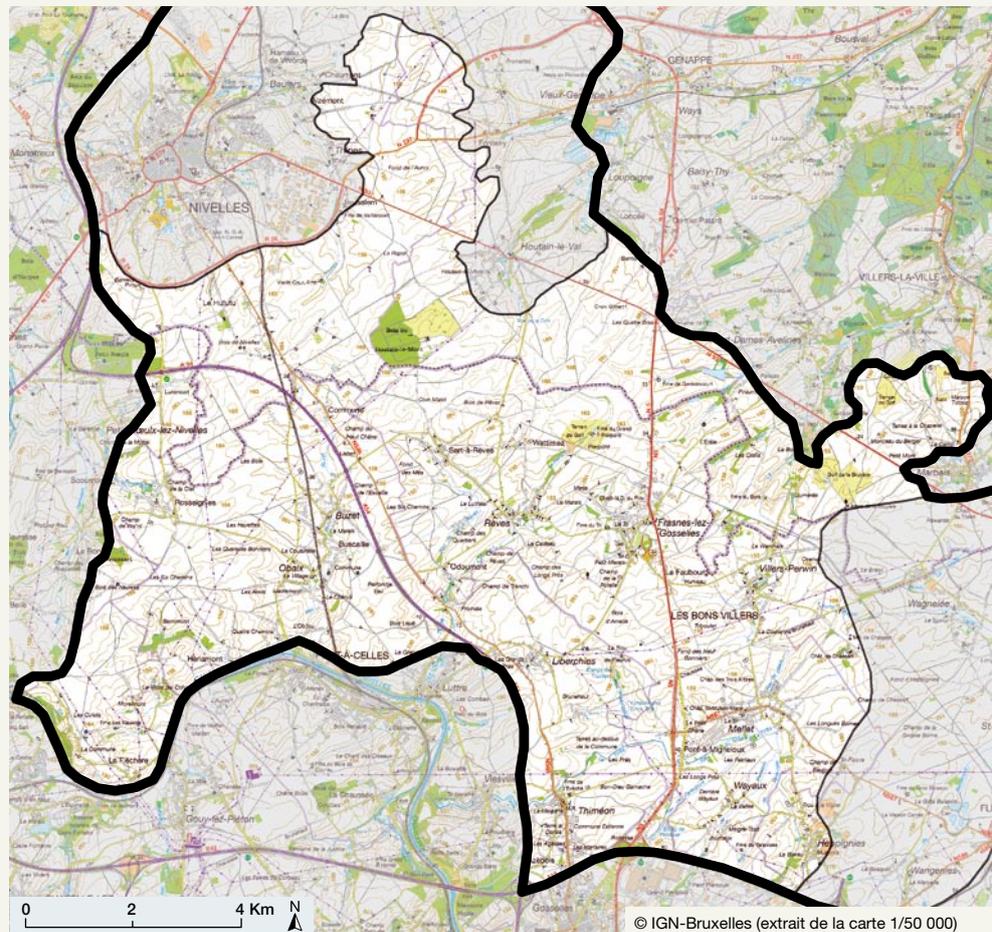
# Campagne agricole sud brabançonne



<b>Superficie totale de l'aire<sup>1</sup></b>	<b>13 720</b>
Superficie agricole (ha)	11 828
Terres arables (%)	84
Prairies (%)	16
Vergers productifs (%)	0
Superficie boisée (ha)	242
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	854
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>18 988</b>

<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).



La Campagne agricole sud brabançonne offre un relief calme de bas-plateau, perceptible essentiellement dans la partie nord. La partie sud, légèrement marquée par un réseau hydrographique discret, accueille un nombre important de villages, tantôt sur les versants de vallées, tantôt au creux des vastes ondulations du plateau.

Du fait de son relatif éloignement par rapport aux agglomérations de Bruxelles et de Charleroi, cette aire n'est soumise qu'à une assez faible pression urbaine.



La Campagne agricole sud brabançonne offre à l'observateur un **RELIEF CALME** de plateau, caractéristique qui la distingue entre autres de la Campagne périurbaine de Nivelles.

Ce relief plus calme va de pair avec une présence moins perceptible du réseau hydrographique. Appartenant au bassin versant de la Meuse, ce réseau forme un chevelu discret composé essentiellement des ruisseaux de Sart-à-Rèves, de la Rampe et du Tintia, creusant la partie sud de l'aire. Leur action érosive, limitée, atteint les argiles sans toutefois mettre au jour les quartzites et les phyllades du socle paléozoïque.

L'altitude du plateau varie timidement de 165 mètres à 150 mètres, voire 140 mètres au creux des vallons très évasés.

Les **BOISEMENTS**, sous la forme de bosquets, sont peu importants au sein de l'aire, du moins en termes de superficie, car leur impact visuel est amplifié par le caractère calme de la topographie. On trouve également des plantations sous forme d'alignements le long de la voirie.

La répartition du **SEMIS VILLAGEOIS** est à mettre en parallèle avec le profil topographique décrit plus haut. Les onze noyaux d'habitat que compte l'aire sont tous situés dans la partie sud où leur localisation se fait essentiellement en versant de vallée, en site abrité, tandis que la partie nord en est dépourvue.

Le **BÂTI** prend la forme d'un habitat jointif et étiré, généralement le long des courbes de niveau, comme en témoigne le continuum villageois de Buzet et Obaix.

On trouve néanmoins une configuration différente au sein des villages de Liberchies, Villers-Perwin et Frasnes-lez-Gosselies qui se positionnent au creux de légères ondulations du plateau. L'habitat y garde une forme jointive mais le plan en est plus étalé car moins contraint par la topographie.

La disposition parfois très serrée des habitations au sein des vallées, qui procure une impression de densité, contraste avec les étendues ouvertes des plateaux pour donner au final un paysage en opposition.

Les **BÂTIMENTS AGRICOLES** anciens encore en activité, aux dimensions souvent imposantes, sont généralement situés à l'écart des villages mais plusieurs, de dimensions plus modestes, prennent place au sein même du tissu villageois (Mellet, Buzet, Liberchies) ou encore en bordure immédiate de celui-ci (Frasnes, Obaix).

Du fait du relatif éloignement des agglomérations de Bruxelles, Charleroi ou Nivelles, la Campagne agricole sud brabançonne est assez peu atteinte par la pression de l'urbanisation. Cet éloignement limite le développement d'un habitat récent même s'il existe des exceptions, comme le comblement de l'espace entre le village de Rèves et le hameau de Sart-à-Rèves.

Seule l'extension périurbaine de l'agglomération carolo-régienne atteint le plateau dans la partie sud, à hauteur du village de Thiméon.

Plusieurs **INFRASTRUCTURES** majeures de transport parcourent la Campagne agricole sud brabançonne : l'autoroute A54 et la voie de chemin de fer (ligne 124), dans l'axe Bruxelles – Nivelles – Charleroi, le canal de Charleroi qui relie le sillon sambro-mosan à la capitale et à Anvers, et un important réseau de routes nationales, dont la plus importante est sans conteste la nationale N5 qui relie Bruxelles à la frontière française, au sud.

Seules les infrastructures routières marquent le paysage de l'aire, sous forme de cordons boisés qui parcourent le plateau.



La Campagne agricole sud brabançonne se caractérise par de vastes étendues agricoles très légèrement ondulées. Les vues à longue distance accentuent la présence des quelques masses boisées que compte l'aire (Obaix et Rosseignies).



Source : PPNC (1997), © Région wallonne.

Le village d'Obaix s'étire le long du flanc de la vallée creusée par le Buzet. Depuis les hauteurs du plateau, on devine la présence du village par un contraste d'occupation du sol.



Source : PPNC (1997), © Région wallonne.

Le village de Liberchies est implanté sur le plateau, ce qui lui vaut une organisation plus tassée. Sa présence visuelle est plus forte, la silhouette du bâti est plus facilement identifiable.

Rèves constitue un autre exemple d'implantation en versant. Depuis le plateau, le village est très peu visible ; on ne devine sa présence que grâce à la végétation. Un chemin entaille le versant de la vallée avant d'aboutir dans l'intimité villageoise.



Au sein même des villages, le profil jointif de l'habitat procure une sensation de densité, parfois inattendue lorsque l'on descend des plateaux ouverts où les vues sont lointaines (Rèves, Buzet, Mellet et Frasnes-lez-Gosselies).



Une succession d'habitations individuelles récentes le long d'une voie d'accès rejoint une ferme initialement située à l'écart du village (cercle sur la photo). L'urbanisation des dernières décennies mène souvent à la dilution de la structure initialement dense du village (Buzet).

La ferme de l'Evêché à Thiméon remonte pour l'essentiel du 18<sup>e</sup> siècle. Construite en brique et calcaire, elle s'organise en quadrilatère. Ses gabarits et le chaulage traditionnel de ses murs en font un élément marquant du paysage. Les nouveaux hangars (à droite), accolés aux volumes anciens et traités dans les mêmes tonalités, s'intègrent bien à l'ensemble.



Les infrastructures routières qui parcourent la Campagne agricole sud brabançonne sont régulièrement accompagnées d'alignements d'arbres, ce qui donne un effet d'ourlet venant souligner les très légères variations du relief. Dans le cas de voies importantes (N5 et A54), les arbres sont accompagnés de mâts d'éclairage.



Le canal de Charleroi constitue la limite sud de l'aire, de Godarville à Pont-à-Celles. Les chemins de halage sont aujourd'hui utilisés comme itinéraires de promenades.



Appréciés des promeneurs, les chemins creux sont des éléments souvent rencontrés au sein de la Campagne agricole sud brabançonne. Leurs versants accueillent une relative diversité d'espèces végétales dans un environnement écologique souvent appauvri par l'agriculture intensive (Obaix).

## Enjeux

- La partie sud de la Campagne agricole sud brabançonne accueille un maillage dense de villages, où la structure traditionnelle reste encore souvent lisible.
- Les agglomérations de Bruxelles, Charleroi et Nivelles sont susceptibles d'engendrer une pression urbaine grandissante dans les années à venir. L'extension de leur aire d'influence peut se renforcer au travers du réseau de transport dense qui parcourt l'aire, offrant une importante accessibilité.
- L'essentiel de l'identité paysagère de l'aire est forgé par les vastes étendues de plateau aux horizons encore lisibles et dégagés.

## Objectifs paysagers

1. Protéger les parties ouvertes du paysage afin d'assurer un équilibre harmonieux entre le semis villageois et les espaces agricoles.	PROTECTION
2. Atteindre une densité en accord avec la structure traditionnelle généralement mitoyenne du tissu villageois lors de la mise en œuvre des réserves foncières. Porter une attention particulière à cet aspect lors de la mise en œuvre de réserves situées à proximité du cœur villageois afin d'assurer la bonne intégration sitologique des villages.	GESTION
3. Veiller à faire des infrastructures de transport un moyen de mise en valeur et de découverte du paysage.	AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux développements éventuels d'équipements agricoles sur les plateaux.
- Imposer une densité raisonnée lors des procédures de mise en œuvre des réserves foncières, dans une optique de densification des villages et d'épargne de l'espace agricole. Le cas échéant, entamer des procédures de redistribution des zones d'habitat vers le cœur du noyau villageois.
- Assurer ponctuellement le dégagement de points de vues sur les espaces ouverts depuis les grandes infrastructures routières (notamment l'autoroute A54 et la nationale N5).
- Assurer la sécurité et la cohérence des déplacements doux le long des voies d'eau et des chemins agricoles. Le cas échéant, ménager des points de vues ou des points didactiques afin d'expliquer la mise en place des éléments identitaires du paysage.



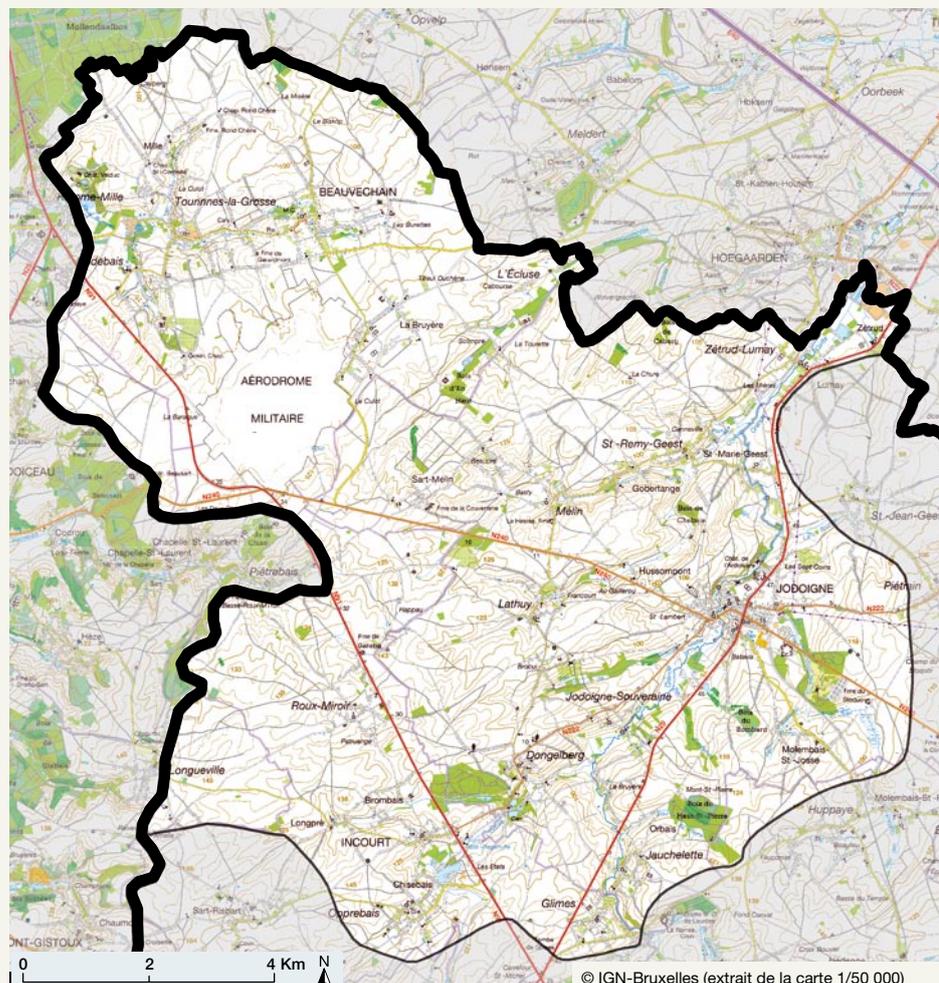
# Campagne multifonctionnelle de Jodoigne



<b>Superficie totale de l'aire<sup>1</sup></b>	<b>12 442</b>
Superficie agricole (ha)	10 043
Terres arables (%)	83
Prairies (%)	15,5
Vergers productifs (%)	1,5
Superficie boisée (ha)	477,5
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	1055
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>18 504</b>

<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).



La Campagne multifonctionnelle de Jodoigne est caractérisée par un relief de plateau marqué par le cours de la Grande Gette et de ses affluents. Ce réseau hydrographique imprime de larges ondulations qui participent à une segmentation du paysage agricole, renforcée ci et là par un maillage arbustif ou arboré.

La proximité de Bruxelles combinée à une accessibilité facilitée par la présence des autoroutes E40 et E411 contribuent à créer dans cette aire une forte pression urbaine et ce, de façon plus perceptible, dans sa partie nord et ouest.



La Campagne multifonctionnelle de Jodoigne présente un relief de **PLATEAU** légèrement animé. Les variations dans la topographie sont conditionnées en grande partie par les cours de la Grande Gette et de ses affluents qui découpent le plateau et isolent des replats, créant un effet de compartimentage et des vues à longue et moyenne distances. Assez encaissée dans sa partie amont, la vallée de la Grande Gette tend à s'ouvrir au-delà de la ville de Jodoigne.

La partie ouest de l'aire correspond à la ligne de séparation des eaux de la Gette et de la Dyle, ce qui a pour effet d'engendrer un relief plus calme, interrompu seulement au nord par la Nethen. L'aérodrome militaire de Beauvechain, inaccessible au public, profite de cette topographie plane pour couvrir près de 500 hectares du plateau. Le basculement vers le bassin versant de la Dyle se fait sentir aux franges ouest de l'aire où le relief, plus accidenté, annonce déjà les vallonnements brabançons.

Les céréales et la betterave sucrière constituent la majorité des **LABOURS**. Relativement peu diversifiés, ceux-ci occupent les replats sommitaux. Des variations dans la composition du sol (sol plus sableux, limon aminci ou décapé) engendrent des îlots boisés de feuillus qui interrompent les labours et contribuent à l'effet de compartimentage.

Les **HERBAGES** se retrouvent sur les faibles pentes, dans les vallées et les dépressions, où l'insuffisance du drainage engendre des sols humides peu aptes aux cultures. Les vallées de la Grande Gette et de ses affluents sont ainsi occupées par de nombreuses prairies ou, plus rarement, par des vergers, traditionnellement associés aux fermes.

Les **VILLAGES** montrent très majoritairement une implantation de versant ou de tête de vallée. Leur organisation est conditionnée par le profil de la vallée et prend

la forme d'une structure lâche, étirée le long d'une ou deux voiries, parfois sans présenter de centre clairement identifiable. Le relief plus calme du quadrant sud-ouest de l'aire accueille des villages de plateau qui paraissent isolés au milieu des vastes cultures (Roux-Miroir, Sart-Mélin). Leur organisation ne présente pas non plus d'ordre apparent mais compte néanmoins un plus grand nombre de maisons groupées.

Quelle que soit l'implantation traditionnelle du village, celle-ci est régulièrement désarticulée par l'apparition d'un habitat **LINÉAIRE RÉCENT** organisé le long des voies d'accès et qui tend à combler les espaces qui séparent les villages. Ce phénomène est engendré par la présence de Bruxelles qui induit une forte pression urbaine dont l'intensité décroît d'ouest en est. Ainsi, la vallée de la Néthen, à Beauvechain, est fortement marquée par la périurbanisation. La densité du réseau routier, qui facilite l'accessibilité de l'aire, contribue à sa diffusion.

La ville de **JODOIGNE**, agglomération la plus importante de l'aire, s'est fortement développée dès le 13<sup>e</sup> siècle, notamment autour du trafic commercial de la Grande Gette. Elle abrite un important patrimoine bâti, dont de nombreuses habitations héritées du 18<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, la ville joue un rôle de pôle sous-régional scolaire et commercial.

On trouve dans la partie sud de l'aire un nombre important d'habitations et de monuments construits en **PIERRE DE GOBERTANGE**. Ce calcaire gréseux de couleur beige clair (et gris beige avec le temps) était encore extrait au 20<sup>e</sup> siècle dans les carrières du même nom. Le plus bel exemple d'exploitation de ce matériau est formé par l'enchaînement des « villages blancs » dans la vallée du Gobertange (Saint-Rémy-Geest, Gobertange, Sainte-Marie-Geest et Melin).

La vallée de la Grande Gette et de ses affluents (le Brocui, le Chebais, l'Orbais) imprime une large dépression dans le plateau agricole. Cependant, son profil varie d'aval en amont.



A hauteur de Lumay (point de vue 1), à la limite nord de l'ensemble paysager, la vallée montre un profil très ouvert, formant seulement une faible ondulation dans le plateau.



A Jodoigne (point de vue 2), la vallée, toujours évasée, se resserre légèrement. La transition avec les plateaux environnants est plus marquée. La ville de Jodoigne reste néanmoins clairement visible depuis les hauteurs du plateau, entre les routes nationales N222 et N240.



Aux environs de Glimes (point de vue 3), la vallée montre son profil le plus étroit et le moins creusé.



La partie ouest de l'aire marque la limite du bassin de la Grande Gette. En conséquence, le relief y est très calme et presque exclusivement occupé par les labours, donnant une réelle homogénéité au paysage. Localement, des arbres ou arbustes soulignent les limites de parcelles ou témoignent de la présence d'un chemin, animant le plateau (Roux-Miroir et Beauvechain).



L'axe de la Néthen, très urbanisé, offre un bel exemple d'implantations villageoises dictées par la topographie des lieux. Depuis les plateaux, l'espace bâti se singularise par un aspect très linéaire, allongé suivant l'axe de la vallée.



En s'approchant des villages, on découvre une structure complexe formée par l'imbrication des prairies et d'un bâti à l'implantation variée.



Enfin, au sein même des villages (ici, Mille), c'est une réelle diversité qui se dévoile. De micro espaces sont formés par un bâti disposé de façon lâche et jouant avec les petites variations du relief.



Au contraire des villages de vallées, le village de Roux-Miroir s'isole au milieu du plateau. La disposition du bâti reste néanmoins variée même si on compte un plus grand nombre de constructions groupées.





Jodoigne constitue un pôle majeur au sein de l'aire avec son riche patrimoine bâti et un nombre important d'équipements et de services. De nombreuses constructions sont réalisées en pierre de Gobertange, reconnaissable à sa teinte claire. La Grand Place et les petites rues avoisinantes en comportent plusieurs exemples. Une plus grande mise en valeur de ces héritages passe sans doute par une meilleure maîtrise du stationnement et de la circulation automobile.



La disposition des habitations au sein des villages est variée : le faîte du toit est tantôt parallèle, tantôt perpendiculaire à l'axe de la voirie, les volumes principaux alternent avec les volumes secondaires, des zones de retrait présentent des profondeurs variables. Les tuiles et – localement – de la brique affichent une teinte rouge qui contraste avec le blanc des murs de pierres des habitations (Gobertange).



De nouvelles habitations utilisent la pierre blanche, ce qui contribue en partie à leur intégration au sein du village. Une réflexion urbanistique sur l'implantation des maisons et la nécessaire proximité par rapport aux autres habitations est néanmoins indispensable (Saint-Remy-Geest et Gobertange).



Le village de Saint-Rémy-Geest se laisse découvrir au tournant d'une route. Etiré le long du versant, on perçoit aisément la dominante claire des constructions en pierre de Gobertange, ce qui lui vaut de faire partie des « villages blancs », emblématiques de l'aire.



Régulièrement, de vastes fermes en quadrilatère s'implantent sur le plateau, à l'écart de toute habitation. Même si elles ont été fréquemment modernisées au fil du temps, les modifications les plus importantes ont été réalisées au cours de ces dernières décennies, notamment par l'adjonction de hangars. Dans ce cas-ci (environs de Dongelberg), les nouveaux volumes respectent le caractère groupé originel.



Depuis la dernière décennie, on voit se développer quelques exemples intéressants d'habitations récentes dont les gabarits renvoient dans certains cas aux constructions traditionnelles (Tourinnes-la-Grosse, Jodoigne).



A l'inverse des espaces centraux anciens, les extensions de la ville de Jodoigne, et plus particulièrement les voiries d'accès, sont diluées et prennent la forme d'une succession d'habitations individuelles de type pavillonnaire, autonomes les unes des autres. Ce type d'espace, participant à un éclatement de l'urbanisation, se met en place dès l'après-guerre pour se poursuivre encore aujourd'hui.

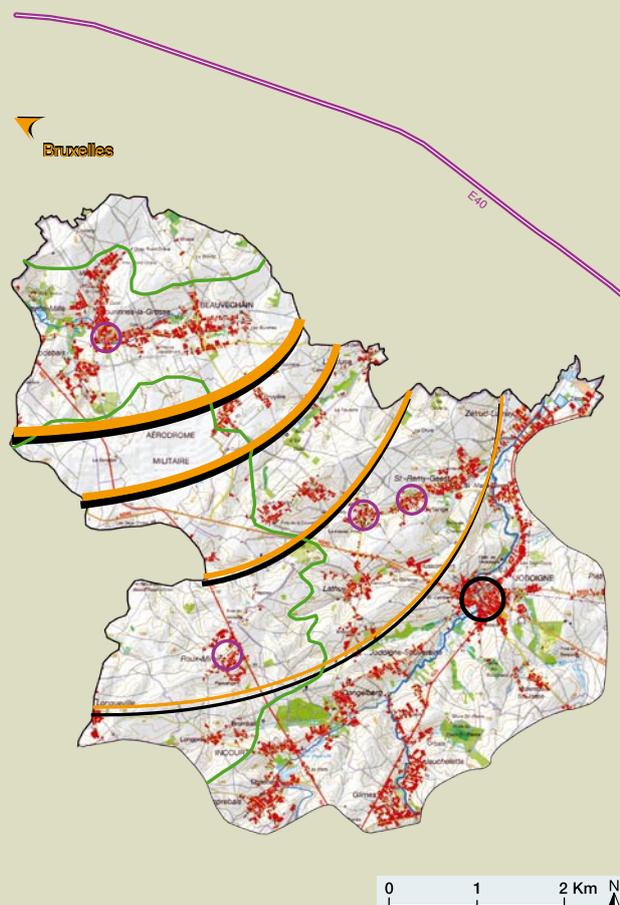
## Enjeux

 Le réseau de nationales qui parcourt l'aire ainsi que les deux autoroutes qui la bordent confèrent à la Campagne multifonctionnelle de Jodoigne une bonne accessibilité. La proximité de Bruxelles et un cadre paysager de qualité engendrent une pression de l'urbanisation qui s'étend vers l'est. Aujourd'hui, les vallées de la Gette et de ses affluents sont les plus soumises à cette dynamique.

 On relève de nombreux atouts patrimoniaux au sein de certains villages de l'aire paysagère. En particulier, les matériaux de construction comme la pierre de Gobertange restent fortement porteurs d'une identité locale. Le mode d'implantation varié des constructions traditionnelles au sein des noyaux villageois est également un élément identitaire.

 La ville de Jodoigne dispose d'importants atouts patrimoniaux qui participent au rayonnement de son image. Des effets mal maîtrisés de la pression résidentielle et économique qui s'exerce aujourd'hui sur la ville pourraient se traduire par une érosion de sa valeur paysagère et par là-même de son attractivité en général.

 Les plateaux des parties ouest montrent une réelle cohérence visuelle dont la fragilité est amplifiée par la possibilité de vue à longue distance. L'implantation maladroite d'équipements agricoles est susceptible de rompre l'équilibre de la composition du paysage.



## Objectifs paysagers

1. Assurer une bonne perception visuelle de la vallée de la Grande Gette, afin d'affirmer l'identité de l'aire.	GESTION
2. Veiller à un développement urbanistique harmonieux de la ville de Jodoigne afin de renforcer positivement son image de centre sous-régional.	AMÉNAGEMENT
3. Préserver la cohérence des paysages ouverts, du sud de l'aérodrome militaire de Beauvechain jusqu'à Opprebais.	PROTECTION
4. Assurer le développement urbanistique des « villages blancs » dans une optique de respect de l'identité locale.	GESTION- PROTECTION
5. Maintenir et développer le maillage vert de haies et d'arbres qui participe à la diversité du paysage.	GESTION

## Pistes d'action

- Définir des prescriptions urbanistiques visant à utiliser des matériaux de construction en harmonie avec les tonalités du bâti existant. Accorder une attention toute particulière à la pierre de Gobertange lorsqu'elle est présente.
- Définir des périmètres de prescriptions paysagères sur les zones ouvertes (majoritairement dans la partie ouest de l'aire), où l'impact visuel de constructions verticales – y compris les équipements agricoles – est important.
- Favoriser la bonne perception visuelle transversale et longitudinale de la vallée de la Grande Gette par l'ouverture de points de vue et de couloirs visuels, en s'appuyant sur le réseau adapté aux déplacements lents (chemins agricoles, sentiers).



# Plateau agricole de Perwez



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>33 000</b>
Superficie agricole (ha)	28 000
Terres arables (%)	85
Prairies (%)	14
Vergers productifs (%)	1
Superficie boisée (ha)	880
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	2 450
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>46 875</b>

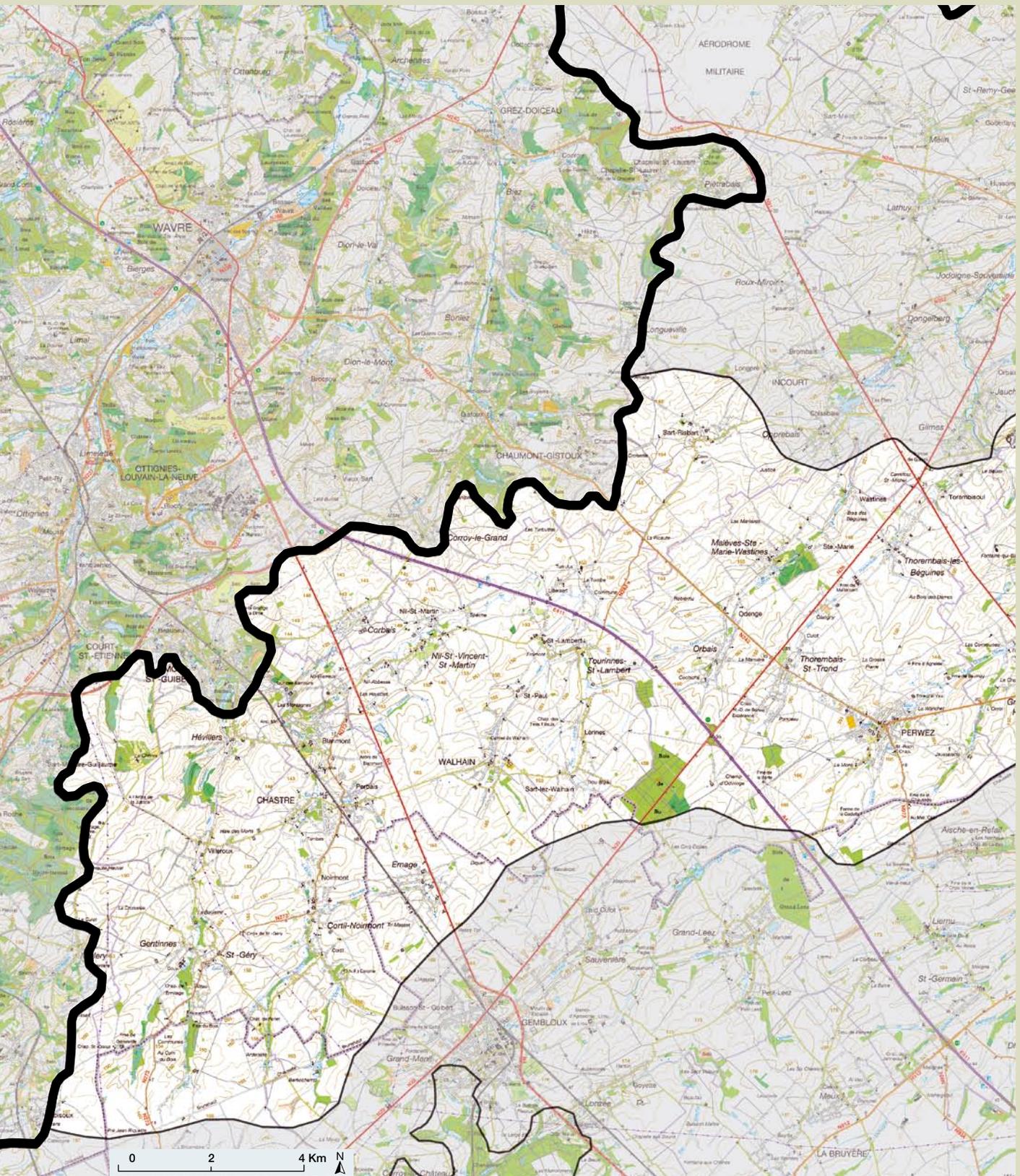
<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

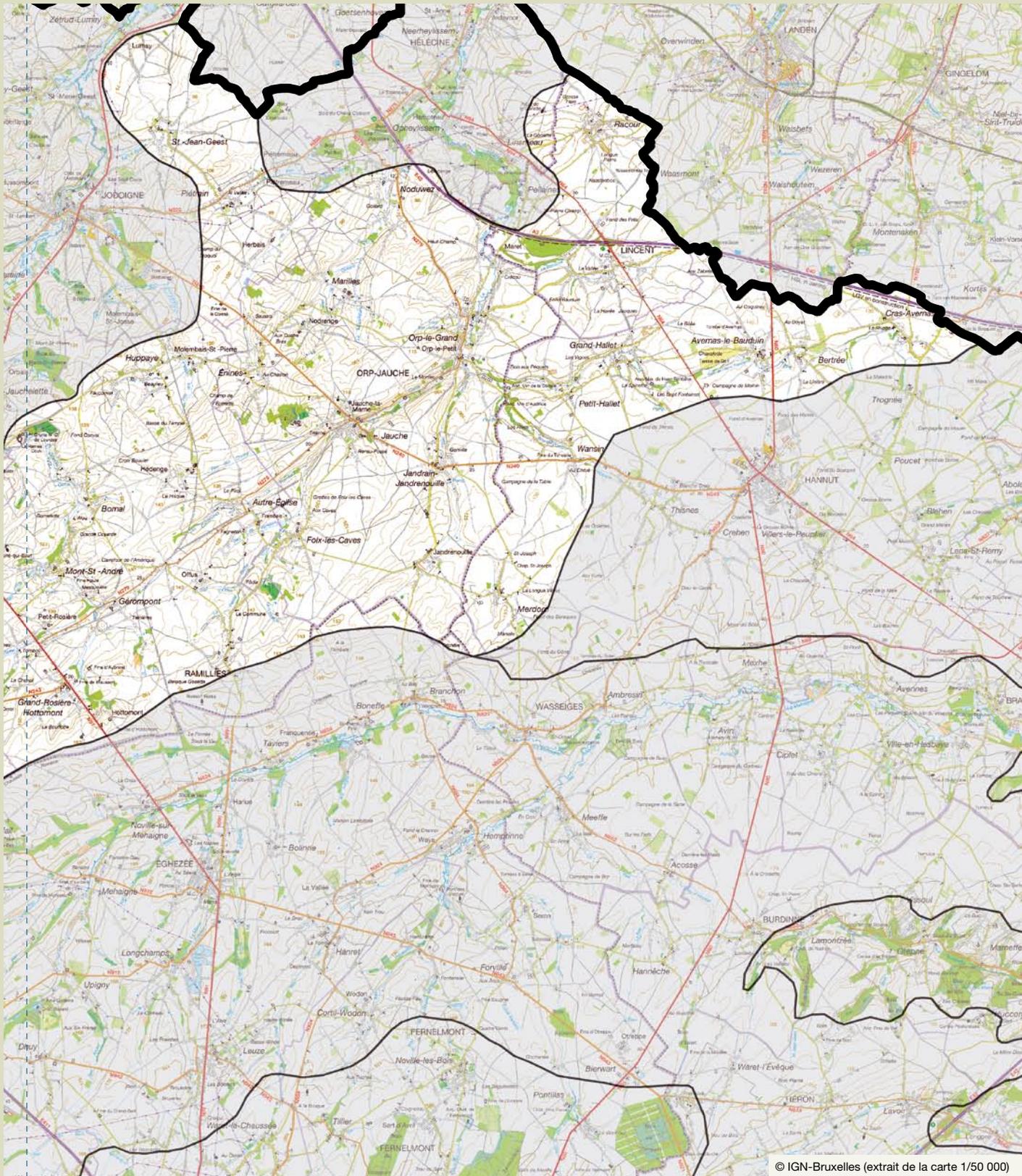
<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).

L'aire du Plateau agricole de Perwez est caractérisée par un important réseau hydrographique qui creuse doucement de nombreuses vallées. Celles-ci sont soulignées dans le paysage par la végétation arborée qui les accompagne, structurant la ligne d'horizon des vues lointaines induites par les vastes étendues cultivées.

L'habitat se groupe en villages, implantés dans les vallées sous forme d'un bâti étiré et lâche. Le mode d'organisation traditionnel de bon nombre d'entre eux est encore bien perceptible.

Perwez, l'agglomération la plus importante de l'aire, présente une morphologie urbaine, en contraste avec l'environnement rural.





© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)



Le RELIEF de l'aire du Plateau agricole de Perwez alterne de vastes surfaces calmes et des vallées peu encaissées. Du fait de son positionnement sur la partie haute du bassin versant de l'Escaut, l'incision des cours d'eau est faible tout en étant différenciée dans l'espace. L'Orne, le Nil et le ruisseau du Grand Pré – affluents de la Dyle – marquent la partie ouest de l'aire de façon sensible, tandis que le Thorembais, l'Orbais, les deux Gette et la Jauchelette alimentent le bassin de la Grande Gette mais d'une manière plus discrète. L'appartenance de ces cours d'eau à deux bassins versants différents explique l'orientation différente de leur écoulement : nord/sud pour les premiers, sud-ouest/nord-est pour les seconds.

A l'image du profil général de l'ensemble paysager, les surfaces planes des plateaux sont occupées par les LABOURS tandis que les sols humides des creux et vallées et les sols érodés des versants accueillent les HERBAGES.

Les BOIS, de petites dimensions et presque exclusivement composés de feuillus, sont également associés aux creusements : on les trouve sur les sols humides des vallées et des faibles pentes, le long des cours d'eau ou encore, associés à des châteaux. La présence de ces espaces boisés est très perceptible dans la composition générale du paysage car les vallées qu'ils accompagnent sont nombreuses. Ainsi, la ligne d'horizon des vues lointaines que permettent les plateaux est souvent soulignée par cette strate arborée. Parallèlement, plusieurs drèves soulignent le relief légèrement ondulé.

Les VILLAGES de l'aire, généralement étirés et peu denses, s'allongent le long du réseau routier, en bas de versants. Une rue principale suit l'axe de la vallée et dicte la morphologie globale du village (Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Lérines, Cortil). Certains villages comptent plusieurs rues principales ; elles se disposent alors parallèlement et sont reliées perpendiculairement par de plus petites rues (Orp-le-Grand, Thorembais-Saint-Trond, Or-

bais, Jauche). Plus rarement, les villages s'implantent en tête de vallée ou sur le haut des versants et adoptent un profil aéré ainsi qu'une forme en étoile, moins contrainte par le relief (Ramillies, Saint-Géry, Jandrenouille). Le village de Walhain, dans la vallée du Hain, présente une position intermédiaire puisque s'additionnent une partie aérée en amont et un profil plus linéaire en aval, dans le creux de la vallée.

Dans la partie ouest de l'aire, la distance qui sépare les villages d'une même vallée est généralement réduite, voire inexistante, à l'image de la vallée de l'Orne qui accueille le continuum bâti de Blanmont, Chastre, Noirmont et Cortil-Noirmont. A contrario, dans la partie est, dans la vallée de la Petite Gette, les villages se singularisent nettement (Ramillies, Folx-les-Caves et Jauche).

Les marques de la périurbanisation sont relativement peu présentes, comparativement aux aires plus périphériques de l'ensemble. La nationale N4 et la ligne de chemin de fer 161 constituent néanmoins un axe de développement résidentiel en lien avec Bruxelles, qui marque fortement la vallée de l'Orne.

Les interfluves de cette même vallée et du ruisseau de la Houssière à l'ouest montrent un paysage où les constructions sont inexistantes. Ainsi, depuis l'espace villageois, des échappées visuelles s'offrent à l'observateur (Villeroux, Hevillers).

L'agglomération de PERWEZ forme un petit pôle commercial urbain dans un contexte rural. Les activités polarisatrices qu'elle concentre sont essentiellement constituées de grandes surfaces, situées à la périphérie ouest, le long de la voirie. La localisation en périphérie de ce type de commerces s'accompagne de gabarits généralement fortement consommateurs d'espace et d'une dépendance forte à l'automobile.



Les vastes plateaux de l'aire paysagère sont drainés par un réseau hydrographique dense. Une couverture boisée est associée aux versants dont la pente ne permet pas la mise en culture motomécanisée. Visuellement, cela se traduit par des ourlets boisés qui soulignent la ligne d'horizon.



Ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Escaut et de la Meuse.



Depuis la route de Grand-Rosière-Hottomont à Perwez, il est possible de percevoir la limite sud de l'aire, correspondant à la ligne de séparation des bassins de l'Escaut et de la Meuse.



C'est au sein des vallées que s'implantent les noyaux villageois, selon un plan de réseau routier dicté par le profil en long de la vallée. L'implantation du bâti de type semi-mitoyen donne un aspect aéré aux villages. Les prairies qui entourent les constructions permettent une bonne perception de cet aspect (Chastre).

Sart-lez-Walhain constitue un bel exemple de lisibilité de l'organisation traditionnelle de l'aurole villageoise :

Implantation linéaire de l'habitat, selon l'axe de la vallée

Arbres champêtres adaptés aux milieux humides (saules, peupliers)

Prairie

Boisements associés aux versants



Folx-les-Caves porte également les traces de l'organisation ancienne puisque subsistent encore, au sein de l'aurole villageoise, des hautes tiges vestiges d'anciens vergers.



Depuis la route, on aperçoit la silhouette homogène du noyau villageois implanté dans le creux de la vallée de la Petite Gette. Sa présence n'est visible que depuis une courte distance.



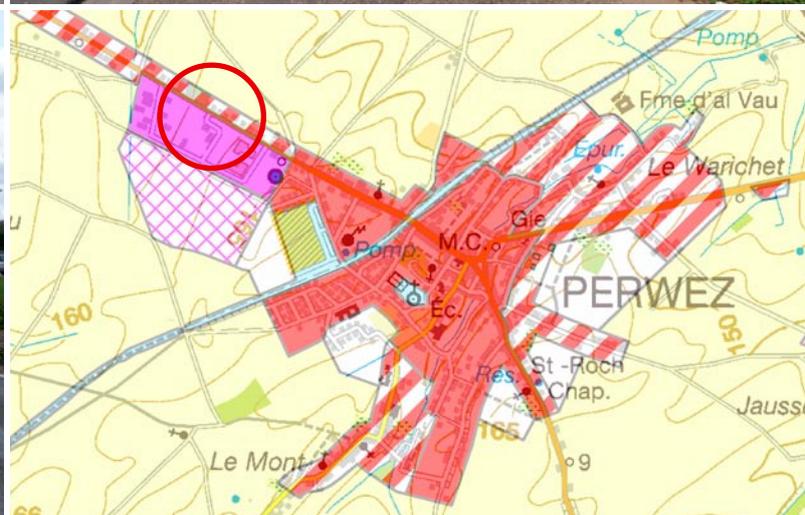
Une longue zone constructible, qui s'étend le long des versants jusqu'aux plateaux, accueille de nouvelles constructions individuelles, diluant la structure originelle du village. La présence de ces constructions se perçoit sur une très longue distance.



Source : PPNC (1997), © Région wallonne.



L'agglomération de Perwez, noyau d'habitat le plus développé de l'aire, présente un environnement plus urbain.



Sources : carte IGN 1/50 000 et Plan de secteur (2006).

Les grandes surfaces commerciales sont implantées le long d'une des nationales d'accès à l'agglomération de Perwez. Ce type d'espace doit désormais faire l'objet d'une réflexion d'intégration paysagère puisqu'il joue le rôle d'entrée de ville.

Depuis la route qui parcourt le fond de la vallée de la Houssière, des ouvertures visuelles permettent des vues sur les interfluvies où domine l'activité agricole. Ces vues ouvertes alternent avec les espaces villageois bâtis et participent à une réelle diversité paysagère (Villeroux-Héவில்ers).



L'aire compte plusieurs routes bordées d'arbres, créant un effet de perspective important pour l'utilisateur. Elles sont parfois visibles de loin dans le paysage où elles contrastent avec le plateau agricole (Walhain).



Le parc éolien de Perwez se situe le long de l'autoroute E411 Bruxelles-Namur, ce qui lui offre une forte visibilité depuis celle-ci. Implantées de façon régulière et sur un terrain très dénudé, les éoliennes sont très perceptibles et participent à la composition du paysage. Le parc devrait encore s'étendre.

## Enjeux

- L'aire du Plateau agricole de Perwez possède de nombreuses poches aux vues ouvertes, parfois perceptibles depuis l'espace villageois, et qui participent à la structuration du paysage.
- La ville de Perwez accueille plusieurs activités polarisatrices mais souffre d'une banalisation du paysage à ses franges, du fait de l'implantation d'activités commerciales de grande distribution. Des terrains vierges, porteurs d'un potentiel de réaménagement, existent encore aujourd'hui.
- Les vastes étendues ouvertes et exposées au vent constituent des sites d'implantation potentiels de parcs éoliens. Ceux-ci peuvent jouer un rôle structurant positif ; cependant, leur multiplication pourrait conduire à un effet inverse et à la perte de portions significatives du paysage agricole caractéristique.

## Objectifs paysagers

1. Assurer la pérennité des interfluves agricoles, reconnaissant leur rôle dans la composition du paysage.	GESTION- PROTECTION
2. Agir dans le sens d'une amélioration des entrées de la ville de Perwez afin d'améliorer l'attractivité de l'agglomération.	GESTION- AMÉNAGEMENT
3. Optimiser le potentiel structurant des parcs éoliens par un choix de localisation et de mise en oeuvre respectant les qualités paysagères de l'aire.	GESTION- AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Réserver les parcelles constructibles qui, à l'heure actuelle, permettent des échappées visuelles intéressantes.
- Mettre au point des prescriptions paysagères relatives à l'aménagement des entrées de la ville de Perwez.
- Mettre en place des collaborations transcommunales, également en concertation avec la Région, afin de garantir une gestion globale stratégique des parcs éoliens.



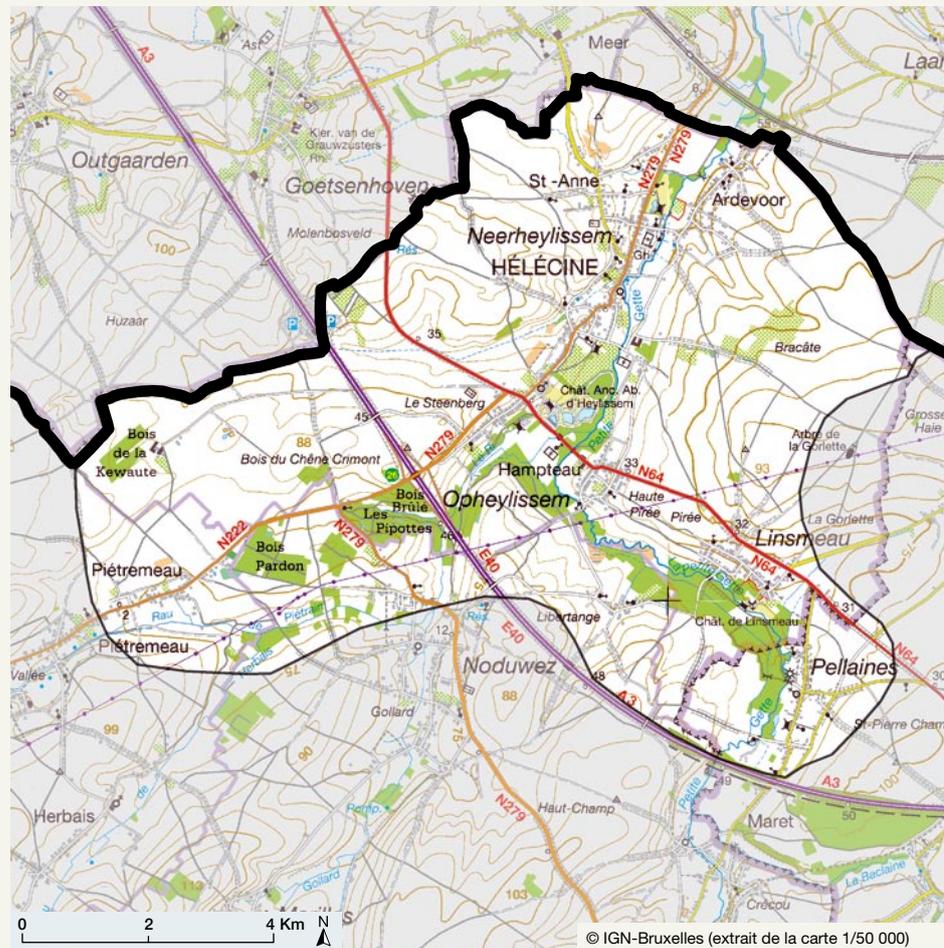
# Vallée de la Petite Gette



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>2 166</b>
Superficie agricole (ha)	1 692
Terres arables (%)	83
Prairies (%)	14
Vergers productifs (%)	3
Superficie boisée (ha)	143,5
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	195
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>3 921</b>

<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).



La Petite Gette et ses affluents, le Golard et le Piétrain, ont creusé les plateaux de cette aire, provoquant une alternance de larges vallées à fond plat et de plateaux légèrement ondulés.

Les habitations se développent linéairement au bas des versants de faibles pentes, tandis que les prairies et les peupleraies occupent les fonds de vallées.

La présence d'une sortie d'autoroute et d'un réseau de routes nationales confère à cette aire une bonne accessibilité, susceptible d'engendrer des modifications du paysage dans les années à venir.



La vallée de la Petite Gette constitue la plus petite aire de l'ensemble des Plateaux brabançon et hesbignon. Son RELIEF est, comme son nom le suggère, conditionné en majeure partie par le cours de la Petite Gette qui forme une vallée au fond large et aux versants peu pentus. Cet aspect ouvert et peu encaissé détermine des vues à moyenne distance. Ce profil tend néanmoins à prendre un aspect légèrement plus escarpé dans la partie amont, à hauteur de Linsmeau, où la pente des versants est plus perceptible et le fond de vallée plus étroit. Après une transition douce, les plateaux agricoles mollement ondulés culminent aux environs de 90 mètres, contre 50 mètres dans le fond de vallée.

La Petite Gette n'est cependant pas le seul élément du réseau hydrographique qui façonne le relief puisque le Golard et le Piétrain marquent également le paysage dans la partie ouest de l'aire. La confluence des cours d'eau se situe aux environs de Hampteau, après que la Petite Gette ait subi une bifurcation à hauteur de Linsmeau.

De ce profil de vallée découle une OCCUPATION DU SOL fortement diversifiée en comparaison des autres aires de l'ensemble paysager. Le développement de sols humides favorise la présence d'HERBAGES dont l'emprise est de plus en plus imposante d'amont en aval, à mesure que le fond de la vallée s'élargit. Dans certains cas, l'humidité est telle que l'activité agricole a été abandonnée. Se développe alors une VÉGÉTATION SPONTANÉE qui participe à la diversité du paysage et à une capacité d'accueil de la diversité biologique, comme dans la partie amont du cours de la Petite Gette. Cette situation vaut à cette partie de la vallée d'être affectée en périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur.

Les BOISEMENTS marquent également le paysage. Leur présence se manifeste le plus souvent sous forme de peupleraies, les sols sableux et humides des fonds de vallées de l'aire se prêtant en effet à l'exploitation économique de cette espèce. Contrairement à la majorité des aires de l'ensemble paysager, on ne trouve pas de boisements sur les versants car la douceur de la pente permet la mise en culture.

L'aire se distingue également par une part importante d'ESPACES URBANISÉS. Sur les onze kilomètres de vallée, on compte pas moins de huit noyaux d'habitat qui occupent le bas de versants des vallées : Neerheylissem, Opheylissem, Aardevoor, Linsmeau, Hampteau, Pellaines, Piétremeau et Libertange. Si leur structure est globalement lâche et allongée, il faut distinguer le village de Neerheylissem qui profite du caractère plus ouvert de la partie aval de la vallée pour adopter un plan davantage complexe, voire désorganisé comparativement aux autres entités villageoises. Dans tous les cas, l'espace rue traditionnel donne lieu à une articulation complexe entre les volumes et l'espace public et entre les volumes eux-mêmes, procurant une réelle diversité dans la succession des plans. Cette diversité n'enlève cependant rien à l'impression d'homogénéité qui caractérise l'ensemble des espaces bâtis.

Parmi les MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, un autre élément d'identité caractérise l'aire : le tuffeau de Lincient. Ce calcaire siliceux, une roche tendre de coloris chaud, a été exploitée du 12<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle et a servi à l'érection de certaines constructions. Les matériaux les plus répandus restent cependant la brique et la tuile.

En plus des petits éléments bâtis de bonne facture, l'aire de la Petite Gette compte plusieurs bâtiments majeurs comme l'ancienne abbaye d'Heylissem ou les châteaux de Neerheylissem et de Linsmeau. Ces derniers restent cependant discrets dans le paysage, camouflés par la végétation.

En termes d'INFRASTRUCTURES, l'aire est parcourue par des axes importants, à commencer par l'autoroute E40 Liège-Bruxelles, doublée par la ligne TGV. Ils marquent cependant modestement le paysage. Les routes nationales N279 et N64, qui parcourent les fonds des vallées, sont également des éléments majeurs du réseau de circulation. Leur présence est signalée par les équipements qui y sont associés (panneaux, luminaires...). La bonne ACCESSIBILITÉ est susceptible d'être un élément explicatif des dynamiques d'urbanisation récentes et à venir.

Des alignements de peupliers sont implantés dans les prairies humides de fond de vallée.

Une végétation dense témoigne de la présence d'un château.

Les constructions s'égrènent linéairement au bas du versant de la vallée.

Le fond de la vallée présente un profil très large et plat.

Les versants sont peu pentus. La transition entre la vallée et les plateaux est douce.



La partie aval du cours de la Petite Gette, aux environs de Neerheylissem, montre un profil ouvert, facilitant la lecture de son organisation (Ardevoor, photo prise dans l'axe de la vallée).



Depuis les hauteurs des plateaux, on trouve successivement les éléments constitutifs de la vallée : versants peu pentus, constructions en bas de versant, fond de vallée large et plat parfois occupé par des prairies et végétation arbustive accompagnant le cours d'eau. Localement, une ouverture dans la couverture boisée permet d'apercevoir le plateau opposé (Ardevoor, photo prise perpendiculairement à l'axe de la vallée).



Plus en amont dans la vallée, à hauteur de Linsmeau, la Petite Gette incise les plateaux de façon plus nette que dans la partie aval. Son cours se marque dans le paysage par un cordon boisé.



Les berges montrent un aspect peu anthropisé dans la partie amont de la vallée. La végétation y est dense et spontanée (Linsmeau et Pellaines).



De nombreux chemins creux (ou chavées) entaillent les versants des vallées avant d'aboutir sur les hauteurs des plateaux. Outre la fonction agricole de certains, ils sont utilisés comme itinéraires de promenades.

Linsmeau



Opheyliissem



Neerheyliissem



Les villages ponctuent la vallée de la Petite Gette ; ils se repèrent depuis les plateaux par la couleur rouge des toits qui tranche avec le vert de la végétation.



La vallée de la Petite Gette est profondément marquée par une urbanisation mitoyenne discontinue qui s'organise le long d'une voirie principale, parallèle à l'axe de la vallée. Le large fond de celle-ci a néanmoins permis la mise en place d'un réseau viaire relativement complexe.



Neerheydissem présente un profil plus urbain que le reste des noyaux villageois de l'aire. On trouve ci et là des habitations dont les styles architecturaux renvoient clairement à différentes époques.



Certains bâtiments, comme l'ancienne sucrerie d'Heylissen, témoignent de l'activité industrielle passée de la vallée. Cette construction contraste avec le tissu villageois traditionnel tout en participant à la valeur architecturale de l'ensemble du village.



Élément patrimonial majeur, l'ancienne abbaye d'Opheydissem est implantée en fond de vallée de la Petite Gette. Fondée en 1129, elle a abrité plusieurs activités autres que religieuses. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, suite à la dispersion des moines et aux dommages occasionnés par la bataille de Neerwinden, l'abbaye fut revenue et partiellement reconstruite afin d'accueillir successivement une fabrique de tissu et une raffinerie de sucre de betterave.



Le tuffeau de Lincenot, de couleur claire, se retrouve dans plusieurs constructions. L'église Saint-Sulpice à Neerheydissem est un bel exemple d'utilisation de ce matériau.



Les constructions apportent une réelle diversité visuelle au sein des noyaux villageois : variation du retrait par rapport à la voirie, changement d'orientation du faîte du toit, volumes secondaires... Cette complexité des formes et des volumes dégage néanmoins une impression d'homogénéité dans la morphologie globale du village (Piétremeau et Hampteau).



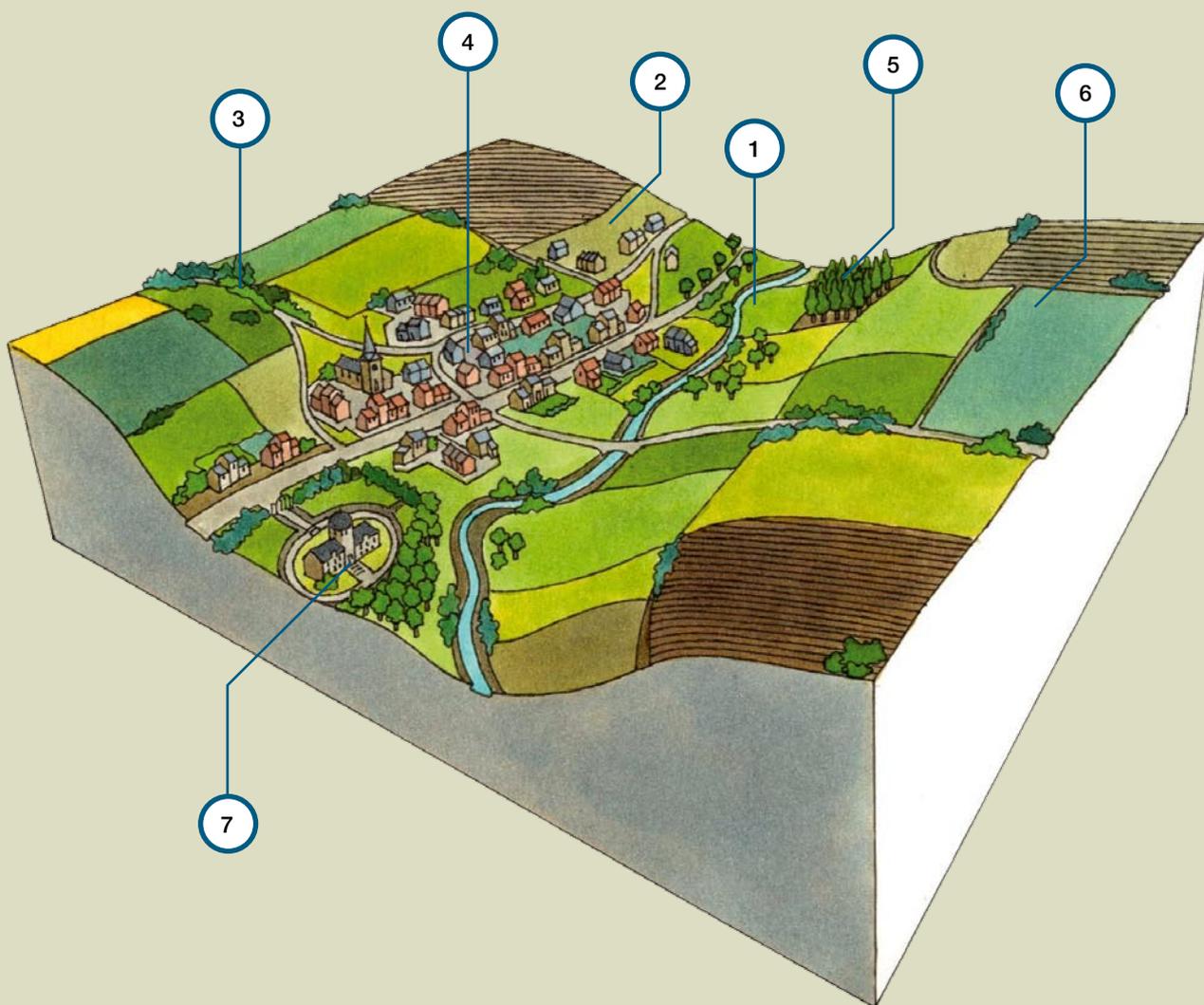
Localement, une interruption dans le tissu bâti permet une respiration vers les plateaux environnants. Souvent, ce type d'espace est constructible (Piétremeau).



L'autoroute E40, couplée à la voie de chemin de fer, passe au sein de l'aire sur des points topographiquement élevés. Malgré cette position sommitale, l'impact de ces infrastructures dans le paysage est limité car elles bénéficient généralement de talus boisés à leurs abords ou d'un creusement dans le plateau. Seuls les mâts d'éclairage témoignent de leur présence.

## Vallée de la Petite Gette

1. Fond de vallée montrant un profil large et plat.
2. Faible pente des versants de la vallée.
3. Chemin creux souligné par la végétation qui accompagne les flancs.
4. Village étiré en bas de versant de vallée. Dans certains cas, il remonte légèrement sur les versants, ceux-ci étant faiblement inclinés.
5. Peupleraie à l'aspect régulier située en fond de vallée.
6. Cultures sur le plateau légèrement ondulé.
7. Domaine (château ou ancienne abbaye), souvent masqué par la végétation de la propriété.



## Enjeux

- La vallée de la Petite Gette offre une réelle diversité dans ses paysages tout en conservant une unité. Le réseau hydrographique fait ainsi alterner vallées ouvertes et vallées plus encaissées ; de petits éléments architecturaux de qualité cohabitent avec le patrimoine majeur ; le profil parfois sauvage de la végétation fait place à des espaces naturels plus maîtrisés. Cette richesse paysagère contribue à forger l'identité de l'aire.
- La bonne accessibilité induite par l'autoroute et le réseau de routes nationales, conjuguée à la présence de zones constructibles encore vierges, est un élément susceptible de fortement modifier certaines facettes du paysage.
- Le caractère plane de certaines parties de l'aire et la proximité de l'autoroute sont des éléments qui ont conditionné l'affectation d'espaces en zones d'activité économique. Dès lors se pose la question de la cohabitation entre des espaces de vocations différentes (habitat, agricole...).
- L'évasement de la partie aval de la vallée de la Petite Gette permet une lecture à la fois didactique et esthétiquement harmonieuse du paysage. Du fait de cette ouverture, les variations dans la composition du paysage se font très vite ressentir.

## Objectifs paysagers

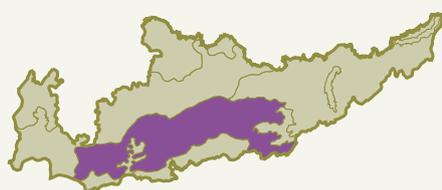
1. Encadrer le développement résidentiel des villages dans une perspective combinant qualité architecturale et harmonie avec le tissu existant.	GESTION
2. Permettre le développement de l'activité économique en évitant une érosion de la qualité paysagère, afin que celle-ci joue le rôle d'atout pour les entreprises concernées.	AMÉNAGEMENT
3. Garantir la perception visuelle globale de la vallée et ce, sur l'entièreté de son cours.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Mettre en place des outils urbanistiques soit contraignants soit d'orientation afin d'encadrer le développement résidentiel des villages ; veiller à sensibiliser les nouveaux habitants à la typicité paysagère du tissu bâti ; promouvoir les échappées visuelles depuis la voirie.
- Définir et appliquer des recommandations paysagères et urbanistiques préalablement à l'implantation des activités économiques à venir, afin de garantir une bonne insertion de celles-ci dans le paysage (inscription dans la topographie, accompagnements végétaux, couleurs des constructions...).
- Valoriser les cheminements de haut de versants et de plateaux dans l'optique de faire découvrir le paysage. Le cas échéant, en créer de nouveaux.
- Porter une attention particulière à la création de points de vue et accompagner ceux-ci de panneaux explicatifs afin de profiter de la valeur hautement didactique de certaines vues.



# Plateau agricole namurois

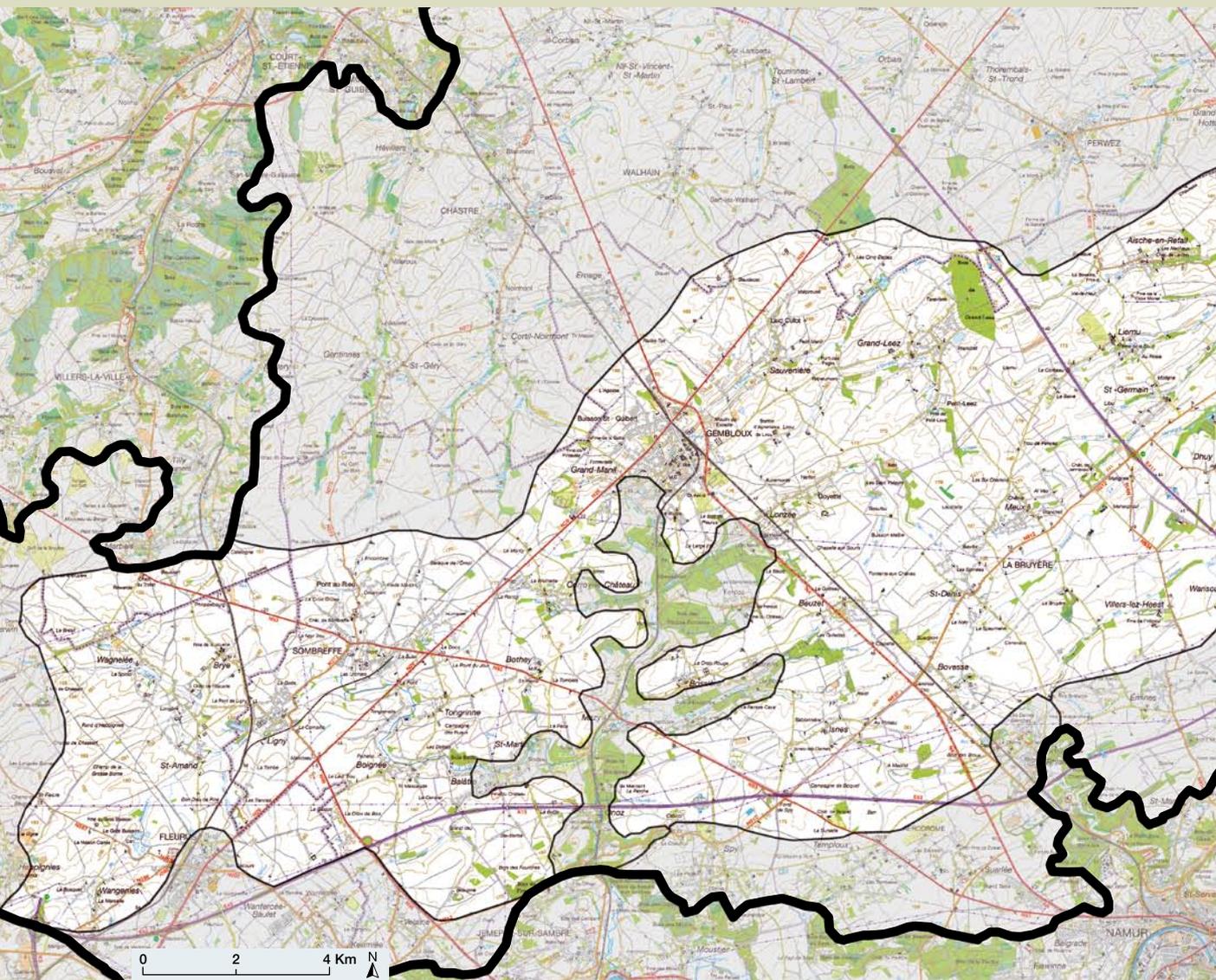


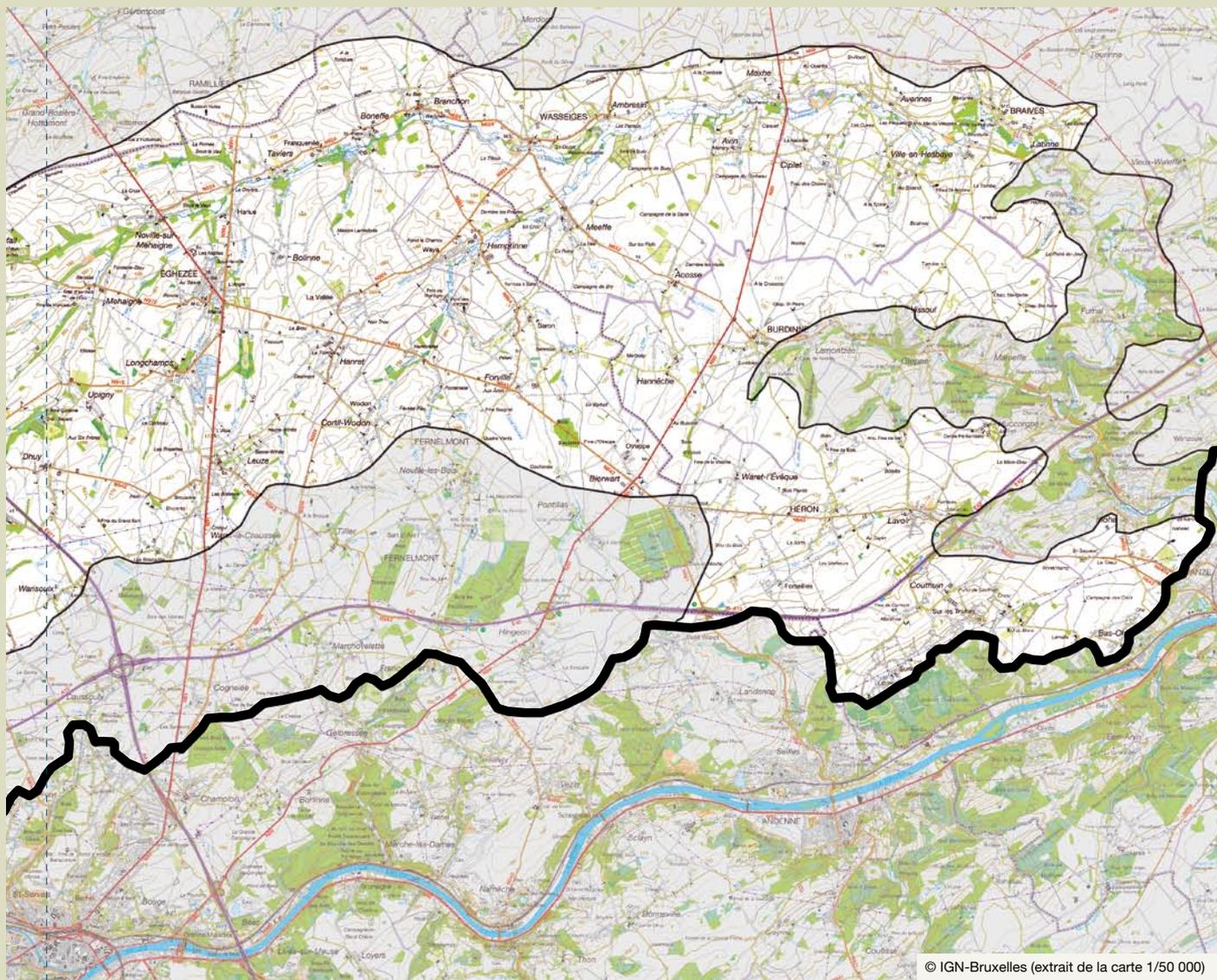
<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>43 852</b>
Superficie agricole (ha)	36 600
Terres arables (%)	83
Prairies (%)	16
Vergers productifs (%)	1
Superficie boisée (ha)	1 245
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	3 651
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>65 189</b>

<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).

Le Plateau agricole namurois s'étend dans la partie sud de l'ensemble paysager qui englobe en majeure partie le versant mosan de la Hesbaye namuroise. Cette vaste aire de plateau qui s'élève vers sa bordure mosane se caractérise par un relief relativement calme, cependant entaillé en plusieurs endroits par des vallées évasées et arborées, accueillant les villages. Les superficies importantes consacrées aux cultures et l'absence de grosses agglomérations – Gembloux en est la représentante principale – génère un paysage rural de grands champs ouverts. Néanmoins, l'aire connaît, comme dans le reste de l'ensemble paysager mais dans une moindre mesure cependant, une périurbanisation relativement importante.





© IGN-Bruelles (extrait de la carte 1/50 000)



L'aire paysagère du Plateau agricole namurois se caractérise par un relief calme de **BAS-PLATEAU** légèrement ondulé, entaillé en plusieurs endroits par des cours d'eau, dont les plus importants sont la Meuse et l'Orneau. La limite nord de l'aire correspond à la ligne de partage des eaux entre la Meuse et l'Escaut, que suit en grande partie la voie romaine principale Bavay – Tongres.

L'occupation du sol est en lien direct avec le réseau hydrographique. Les parties les plus planes du plateau sont dominées par les **GRANDES CULTURES** sur les sols limoneux, alors que les vallées sont occupées par des prairies, des peupleraies, ou laissées à la végétation arbustive pour les terrains les plus humides. Les prairies sont souvent parsemées d'éléments ligneux comme les saules têtards. L'aire ne comporte pas de boisement, hormis le bois de Grand-Leez, vestige de la forêt ancienne.

L'implantation du bâti est également liée à l'hydrographie. Les villages sont implantés en **SITE DE VALLÉE**. Cette caractéristique est particulièrement visible le long de la Meuse où se succèdent les villages de Tavier, Boneffe, Branchon, Wasseige, Ambresin. Seuls quelques villages comme Forville et Bierwart sont implantés indépendamment du réseau hydrographique.

Ainsi, deux grands types de vues alternent : des vues longues de plateau où les cultures dominent « à perte de vue » et des vues plus courtes accrochées par les éléments ligneux et les villages localisés au creux des vallées.

L'habitat originel est de type rural dans la majeure partie de l'aire. Mais certains villages à l'ouest de Gembloux, comme Boignée ou Ligny, présentent un habitat ancien mixte, ouvrier et agricole. Cette aire située à proximité de Namur et de grande accessibilité (auto)routière, reliée à Bruxelles par la E411, connaît une pression résidentielle importante, mais moindre que le reste de l'ensemble paysager. La densification des noyaux villageois et les développements linéaires de l'habitat sont fréquents. Malgré tout, la fonction agricole est encore bien présen-

te : des petites fermes sont toujours en activité dans ou en périphérie des villages, de plus en plus souvent englobées dans l'habitat pavillonnaire.

De multiples **CHÂTEAUX** parsèment cette région particulièrement fertile qui, de tout temps, a accueilli une classe sociale élevée. De la forteresse médiévale de Corroy, magnifique témoin du 13<sup>e</sup> siècle, aux demeures du 19<sup>e</sup> et début du 20<sup>e</sup> siècle, ils sont d'origines et d'évolutions diverses, mais sont pour la plupart situés à proximité des cours d'eau, dissimulés dans leur écrin de verdure. Autre témoin de la richesse du sol, de grosses **FERMES ISOLÉES** sont disséminées au sein de l'aire.

L'aire est occupée par deux petites agglomérations. **GEMBOUX**, ancienne ville abbatiale médiévale, est la plus importante. Petite cité universitaire, son accessibilité vers Bruxelles par la route et le rail lui a valu un développement important au cours des dernières décennies. **EGHEZÉE** est un petit bourg rural proposant différents services aux villages des alentours, comme l'enseignement secondaire, des commerces et des infrastructures sportives et culturelles. Situé le long d'un diverticule romain, le bourg se développa surtout au 19<sup>e</sup> siècle lorsqu'il devint un important centre de liaison entre plusieurs routes, lignes de chemins de fer et de vicinaux.

L'important réseau ferré et vicinal intégrait alors des voies transversales qui formaient la « croix de Hesbaye » (lignes Tirlemont – Namur et Tamines – Landen) qui se croisaient à Ramillies, ainsi qu'une ligne Noville – Ambresin qui permettait entre autres de livrer les betteraves à la râperie de Boneffe.

Aujourd'hui, l'aire est traversée par plusieurs infrastructures de transport importantes : la ligne de chemin de fer 161 reliant Namur et Bruxelles, l'autoroute E411 et plusieurs nationales rectilignes, héritées des chaussées thérésiennes et du début du 19<sup>e</sup> siècle, dont la N4 (accès à Bruxelles) et la N29 (Charleroi – Tirlemont). Le déplacement est-ouest dans l'aire est cependant plus difficile et assuré par la E42 située au sud.



Le caractère de plateau de l'aire paysagère se marque particulièrement dans une série de grandes poches agricoles à l'écart des cours d'eau. Les vues sont particulièrement longues grâce aux champs non enclos qui constituent l'essentiel de l'occupation du sol. C'est par exemple le cas entre Noville-sur-Mehaigne et la chaussée romaine.

Parmi les nombreuses poches agricoles que compte l'aire paysagère, celle située au sud des villages d'Avin, Cipllet et Ville-en-Hesbaye est la plus importante. Elle comptabilise à elle seule près de 3 000 hectares de terres de labours. Formant des paysages impressionnants, les cultures s'étendent à perte de vue sur le plateau animé seulement de quelques molles ondulations.



Aux abords des cours d'eau, par contre, le relief est légèrement plus vallonné et surtout les vues sont plus courtes, arrêtées par la végétation ligneuse implantée le long des cours d'eau. A Noville-sur-Mehaigne, la rivière est directement perceptible dans le paysage grâce au continuum de végétation arborée qui l'accompagne.



Les éléments ligneux sont présents dans l'aire essentiellement sous forme de longs rideaux en bord de cours d'eau. Ils comprennent une végétation naturelle de fonds humides ou des peupleraies en parcelles ou en alignements, comme ici le long du ruisseau André. Les plantations de peupliers marquent le paysage par leur dynamique. Ainsi, elles arrêtent les vues en période de végétation et les libèrent en automne et en hiver une fois le feuillage tombé. Par ailleurs, ces plantations ne sont pas fixes, mais sont exploitées sur des durées relativement courtes.

## Plateau namurois



La partie est de l'aire comporte, parmi les champs, des plantations de vergers de basses tiges comme ici à Forville. On en trouve également de manière plus ponctuelle à d'autres endroits (Liernu, Upigny, Gembloux...).



Les fermes isolées et d'autres bâtiments expriment l'importance de l'activité agricole dans l'aire paysagère. Ici, les imposants silos à côté du village de Sombreffe et la râperie de Longchamps. En période de récolte, cette dernière travaille à plein rendement et dégage un panache caractéristique visible depuis les villages voisins.



Les villages sont implantés le plus souvent au creux des vallées et se mêlent à la végétation arborée des fonds et des versants. Le village d'Aische-en-Refail, par exemple, suit cette logique. La partie du village implantée dans la vallée (à droite sur la photo) est peu visible depuis le plateau, hormis quelques nouvelles constructions.



Saint-Denis, comme beaucoup d'autres villages de l'aire paysagère, a connu un développement de l'urbanisation favorisé par un accès rapide à l'autoroute E411. Plusieurs extensions ont été bâties en périphérie du village et déstructurent le paysage rural en s'interposant entre la masse végétale de l'ancien village et l'espace nu des champs.

Vendues comme terrains à bâtir, les prairies se raréfient au sein de certains villages. En outre, certaines fermes, autrefois situées à leur périphérie, cohabitent maintenant de plus en plus avec les nouvelles résidences.

A proximité des vallées de l'Orneau et de la Burdinale, où les affleurements rocheux ont permis une extraction plus aisée de pierre de construction, bon nombre de maisons sont bâties en calcaire. Certaines ont conservé leur badigeon de chaux, comme ici à Boignée.



Certains villages à l'ouest de Gembloux présentent un habitat ancien mixte : ouvrier et agricole. Ligny en est l'exemple le plus évident. Ce village connu à partir du 19<sup>e</sup> siècle un essor démographique lié à l'extraction de la pierre et à la création de deux stations de chemin de fer. A leur proximité se développèrent des rues entières de maisons ouvrières.



Une longue butte constituée par des stériles de l'exploitation du petit granit est aujourd'hui boisée. Plus perceptible que la fosse d'extraction ennoyée, elle domine la campagne avoisinante et témoigne du passé industriel carrier.



A proximité d'axes de communication importants, les grands espaces agricoles de l'ensemble constituent des zones attractives pour l'établissement d'activités économiques. C'est chose faite aux Isnes, sur les terres situées à côté de l'autoroute. Ces zones d'activité déqualifient le paysage rural perçu depuis cet axe.



Venant de Tongrinne, vers Tongrenelle, on aperçoit une drève se profilant sur l'horizon : la nationale N29. Celle-ci est particulièrement visible dans la partie de l'aire qu'elle traverse car, outre ses plantations, elle suit un tracé rectiligne et sommital typique des chaussées construites au début du 19<sup>e</sup> siècle.



Les espaces ouverts et éventés du plateau agricole namurois étaient propices à la valorisation de l'énergie éolienne et des moulins à vent punctuaient les sommets des ondulations, comme le moulin Defrenne à Grand-Leez, un des rares témoins encore en état de marche.

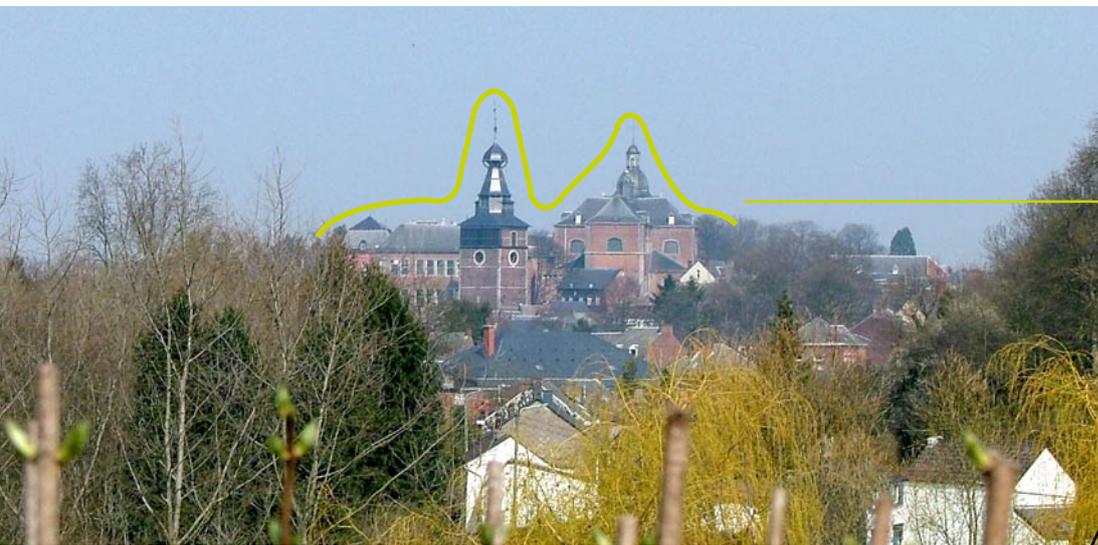


A l'heure actuelle, les voies ferrées de la « croix de Hesbaye » revivent en tant que RAVeL, agréable parcours pour découvrir les paysages.



D'autres éléments tels que l'ancienne gare d'Eghezée (aménagée en bibliothèque et académie de musique) ou le poteau indicateur à Noville-sur-Mehaigne témoignent encore des nombreuses infrastructures ferroviaires passées.

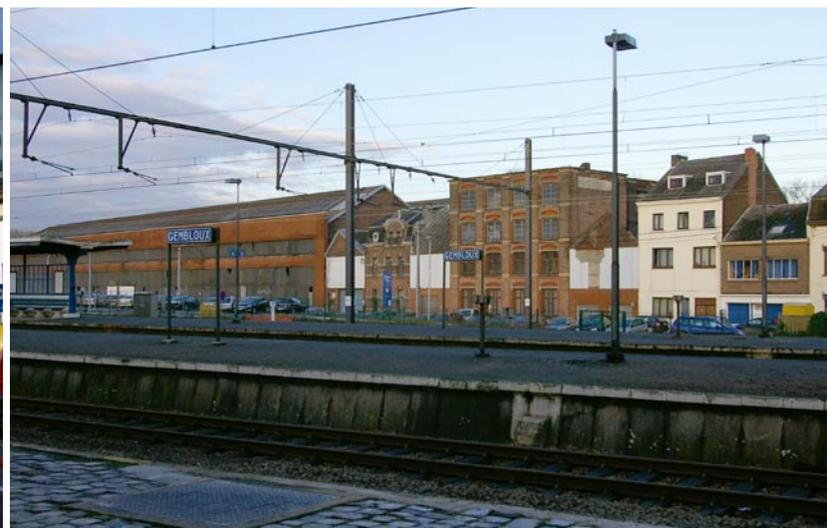
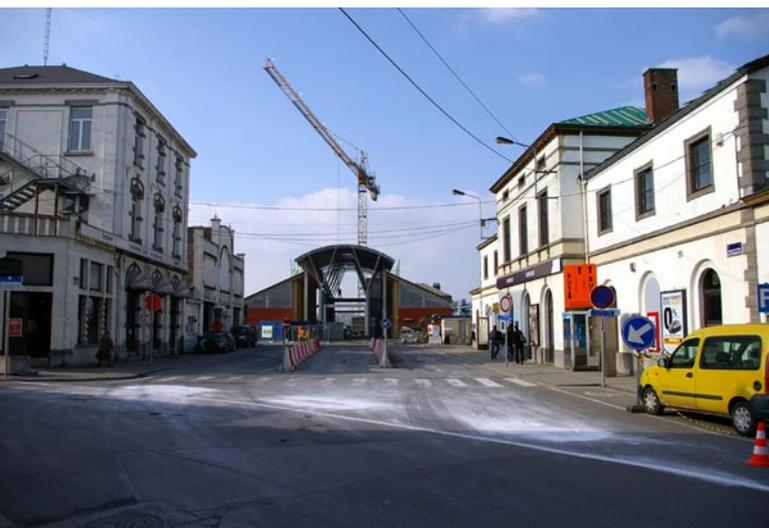
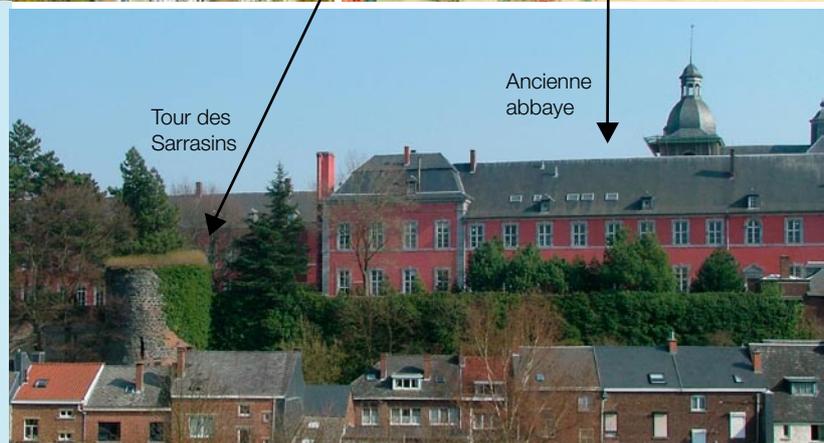




Source : carte de Deventer (1558).

Gembloux conserve une série de traces de son passé de ville médiévale de type abbatial. Sa silhouette urbaine est dominée par l'ancienne abbaye de Gembloux, l'église et le beffroi (inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO). Ce patrimoine rappelle la fondation au 10<sup>e</sup> siècle, sur un promontoire schisteux, de l'ancienne abbaye bénédictine au pied de laquelle la ville s'est développée.

La tour d'angle nord-ouest de l'enceinte du 12<sup>e</sup> siècle, dite « des Sarrasins », est un des vestiges de l'enceinte urbaine qui protégeait la ville et l'abbaye des attaques extérieures.



Relayant le pôle médiéval original, la gare de Gembloux est devenue depuis sa construction au 19<sup>e</sup> siècle un second pôle de développement urbain. Située à la croisée des voies de chemin de fer et des routes nationales, elle a attiré de nombreuses entreprises (sucrieries, malterie, machines agricoles...) à sa proximité.

Au fil des années, Gembloux n'a cessé de se développer, si bien que les deux pôles de la ville se sont rejoints. Aujourd'hui, le quartier de la gare est en pleine mutation. Une nouvelle gare est en cours de construction et l'ancienne sera prochainement détruite. Les anciens bâtiments industriels devraient laisser place à de nouvelles constructions.

## Enjeux

- Située entre Namur et Bruxelles et bénéficiant d'un accès rapide à la capitale, cette aire a connu jusqu'ici des pressions urbaines moins marquées que dans les aires périphériques de l'ensemble. Au vu des dynamiques actuelles, les prochaines décennies vont sans doute se caractériser par une plus forte pression, à la fois résidentielle et économique.
- L'aire est également riche de témoins du passé dont l'existence est parfois méconnue : abbayes et châteaux, fermes historiques et censes, anciennes gares et lignes de chemin de fer, anciennes carrières...

## Objectifs paysagers

1. Assurer un développement harmonieux des nouvelles constructions au sein des villages comportant des potentiels d'évolution importants, en s'appuyant sur les densités et gabarits existants.	GESTION
2. Préserver les grandes zones agricoles et particulièrement la grande poche agricole au sud des villages d'Avin, de Cipllet et de Ville-en-Hesbaye.	PROTECTION
3. Préserver et valoriser les traces du passé qui donnent un sens historique aux paysages.	PROTECTION-GESTION

## Pistes d'action

- Développer des outils urbanistiques comme le règlement communal d'urbanisme (RCU), le schéma de structure communal (SSC)... afin de mieux gérer la dimension paysagère de l'évolution des villes et villages, notamment en organisant un phasage dans l'urbanisation.
- Réaliser la charte paysagère du Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Meuhaigne.
- Mettre en place des circuits de découverte et de valorisation des paysages et de leurs patrimoines.



# Campagne périurbaine nord sambrienne



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>4 425</b>
Superficie agricole (ha)	2 671
Terres arables (%)	69
Prairies (%)	29
Vergers productifs (%)	2
Superficie boisée (ha)	65,5
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	854
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>26 903</b>

<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

Coupée en deux par la vallée de l'Orneau, l'aire paysagère de la Campagne périurbaine nord sambrienne se démarque du Plateau agricole namurois qui la borde au nord par une forte proportion d'espaces urbanisés. Ceux-ci se répartissent entre un habitat agricole et surtout ouvrier datant majoritairement du 19<sup>e</sup> siècle, un bâti résidentiel récent bien présent et toujours en extension, et des activités économiques concentrées dans deux vastes zones, l'une en lien direct avec Charleroi et l'autre avec Namur.



L'aire paysagère de la Campagne périurbaine nord sambrienne se présente comme une aire de **TRANSITION** entre l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon et l'ensemble Mosan. Elle possède en effet des caractéristiques qui correspondent tant à l'un qu'à l'autre.

L'aire est constituée de **DEUX PÉRIMÈTRES DISJOINTS**, séparés par la profonde vallée du cours aval de l'Orneau. Dans la partie ouest, du côté de Fleurus, la topographie est clairement celle d'un plateau, la retombée vers la Sambre appartenant à l'ensemble paysager mosan. Les ruisseaux, affluents de l'Orneau, s'écoulent vers le nord. Dans la partie est, autour de Spy et Temploux, le relief est plus accidenté. Les ruisseaux s'écoulent vers le sud pour rejoindre la Sambre ou la Meuse.

L'occupation du sol laisse une place très importante à l'**URBANISATION** comme dans l'ensemble mosan. Cette urbanisation présente, elle aussi, une différence entre les portions ouest et est de l'aire. Vers Fleurus, l'**HABITAT OUVRIER**, en brique, caractérise l'essentiel du paysage bâti. Il date du 19<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle se développent les carrières proches exploitant les roches calcaires du sous-sol paléozoïque et l'activité industrielle de la ville – et du bassin houiller – de Charleroi. Les bâtiments très anciens sont rares à Fleurus car la ville, sur le trajet des armées, fut plusieurs fois incendiée. A l'est, le bâti agricole est plus aisément perceptible. Il jouxte souvent des habitations d'un plus haut **STANDING**. La brique laisse place au calcaire et au grès. Les constructions récentes sont plus présentes, mais ne montrent pas un caractère de « lotissement » aussi marqué qu'ailleurs dans l'ensemble paysager. Les villages comportent chacun un ou plusieurs châteaux.

A l'ouest de l'aire, mais bientôt aussi à l'est, les développements résidentiels récents tendent à combler les espaces intervillageois et à constituer une nappe envahissant l'espace agricole.

Les activités économiques occupent d'importantes superficies au sein de plusieurs **ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**. La plus étendue se trouve au sud de Fleurus, le long de la nationale N29, avec un accès proche à l'autoroute E42. Plusieurs lignes électriques implantées à proximité accentuent le caractère industriel du paysage. Une autre vaste zone d'activité économique se développe à Suarlée, sur les terrains élevés défendus naguère par un fort militaire. La zone est desservie par les nationales N4 et N904 et l'autoroute.

A côté du bâti résidentiel et économique, il reste relativement peu d'espace pour l'agriculture. Les champs, ponctués de quelques censes, s'étendent à l'écart de l'habitat, que des prairies encadrent. L'aire paysagère ne comporte qu'un seul boisement, qui couvre l'ancien fort de Suarlée. Mais les arbres ne sont pas absents des paysages : ils accompagnent les surfaces bâties.



La topographie de l'aire paysagère de la Campagne périurbaine nord sambrienne n'est pas uniforme. A l'ouest, près de Fleurus, le relief de plateau s'accompagne de vues longues. Ici, la zone agricole s'étend jusqu'à l'horizon d'où se détachent le front d'urbanisation de Wanfercée et, encore plus loin, l'urbanisation de la nationale N29 (sur la droite de la photo).



La partie orientale de l'aire paysagère présente un relief plus marqué, comme ici à Rhisnes. Au sein de l'aire, les espaces agricoles forment quelques poches assez vastes séparées par de grandes étendues construites.



L'eau est relativement peu présente dans les paysages de l'aire. Le Ri des Minias, coulant au creux d'un vallon au sud de Temploux, constitue une exception. Il contribue à la qualité paysagère et à l'attrait des lieux.



L'agglomération de Fleurus ne comporte guère de bâtiments élevés. Sur le plateau, sa silhouette reste discrète. Depuis la route qui marque la limite d'extension nord de la ville, le front d'urbanisation, dominé par le clocher, est révélateur de la densité du bâti du 19<sup>e</sup> siècle. A droite, la ligne de chemin de fer qui relie Fleurus à Charleroi et à Bruxelles a joué un rôle important dans le développement de la ville dont elle constituait la limite ouest.



La cité ouvrière prend différentes formes selon les époques, mais la densité des constructions est une constante, même pour les maisons récentes. Vers le centre-ville, les rues sont étroites et les vues fermées, alors qu'en périphérie l'espace public est plus aéré. Les logements sociaux constituent une part importante du parc immobilier.



Fleurus se situe sur la nationale N29, qui relie Gembloux à Charleroi. Cette route borde l'est de l'agglomération, à l'opposé du chemin de fer qui la limite à l'ouest. Les séquences visuelles qui se succèdent au fil de la route sont d'une faible qualité paysagère : le caractère hétéroclite des constructions et des équipements ainsi que le traitement peu « urbain » témoignent du caractère fonctionnel attribué à la route, peu adaptée aux usagers faibles.



En dehors de Fleurus, l'habitat de la partie occidentale de l'aire constitue une sorte de « conurbation\* villageoise » dans laquelle on ne distingue plus vraiment les limites des villages originaux de Wanfercée-Baulet, Keumiée, Velaine, Lambusart. L'habitat est très dense et marqué par le caractère ouvrier de ce territoire (Wanfercée-Baulet).



Les maisons ouvrières ne laissent que ponctuellement place à un bâti plus rural, en partie d'origine agricole. Le matériau dominant est la brique industrielle (Lambusart).



Le château-ferme de Quirini, dont les parties les plus anciennes remontent au 17<sup>e</sup> siècle, se situe dans les terres agricoles. Le parc arboré constitue une des rares masses végétales présentes dans l'aire paysagère en dehors des villages (Wanfercée-Baulet).



Dans l'est de l'aire paysagère, le bâti est dense et plus diversifié, à la fois par l'âge et par le type : l'habitat ouvrier côtoie d'anciens bâtiments agricoles ainsi que des maisons de plus haut standing, dont des villas. Les matériaux de construction incluent une part non négligeable de calcaire ainsi que des grès (Rhisnes, Spy). Les habitations récentes, nombreuses ces dernières années, s'intègrent actuellement encore assez bien dans ce contexte rural (Temploux).



Des bâtiments industriels du 19<sup>e</sup> siècle bordent la ligne de chemin de fer en marge de Fleurus. Ils accueillent toujours des activités.



La plupart des activités économiques actuelles se déploient cependant plus au sud, dans une zone desservie par la nationale N29 qui donne accès à l'autoroute. Outre les divers hangars industriels, le paysage est marqué par des lignes électriques à haute tension et par un château d'eau.



L'absence d'écrans sur le plateau rend les hangars industriels visibles parfois à une assez grande distance. Des plantations arborées pourraient mieux intégrer les bâtiments de gabarits peu élevés. Dans cette vue hivernale, les tonalités claires des bâtiments s'accordent – temporairement – avec le paysage enneigé.

A Suarlée, la zone d'activité économique jouxte un fort établi sur le point culminant. Il s'agit d'un des neuf forts de la ceinture mise en place par le général Brialmont à la fin du 19<sup>e</sup> siècle pour assurer la défense de Namur. Des parcelles non occupées laissent voir le massif boisé qui couronne la structure militaire.



## Enjeux

- L'urbanisation résidentielle est en plein développement dans la partie est de l'aire, suite à la pression namuroise qu'il faudra canaliser. Dans la partie ouest, le développement du bâti tend à occuper tout l'espace constructible, au détriment de la sauvegarde d'espaces de respiration.
- La surface agricole est relativement restreinte au sein de l'aire et les bois en sont absents.
- La qualité paysagère de l'espace agricole acquiert d'autant plus d'importance qu'il est appelé à assumer un usage récréatif et de loisirs pour l'importante population des environs.
- Les activités économiques se déploient dans de vastes zones d'activité économique localisées dans des espaces visuellement exposés.

## Objectifs paysagers

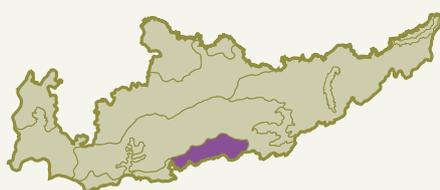
1. Maintenir les implantations du bâti au sein de périmètres circonscrits, préservant des espaces libres entre les villages.	GESTION
2. Tirer parti des qualités paysagères des zones agricoles pour leur potentiel récréatif.	GESTION-AMÉNAGEMENT
3. Veiller à l'insertion paysagère des activités économiques et à la qualité de leur articulation avec les routes nationales et la zone agricole.	GESTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Identifier les espaces non bâtis entre les villages et veiller à leur préservation, si nécessaire au travers d'une modification du plan de secteur.
- Organiser un réseau de cheminement lent cohérent et de qualité.
- Traiter les interfaces entre les zones d'activité économique et l'espace public ou la zone agricole de manière à accroître la qualité paysagère des entrées de ville et des paysages ruraux proches.
- Prévoir de manière systématique une étude et des prescriptions paysagères pour la mise en œuvre des parties de zonings économiques encore disponibles, afin d'assurer l'insertion paysagère de toute implantation.



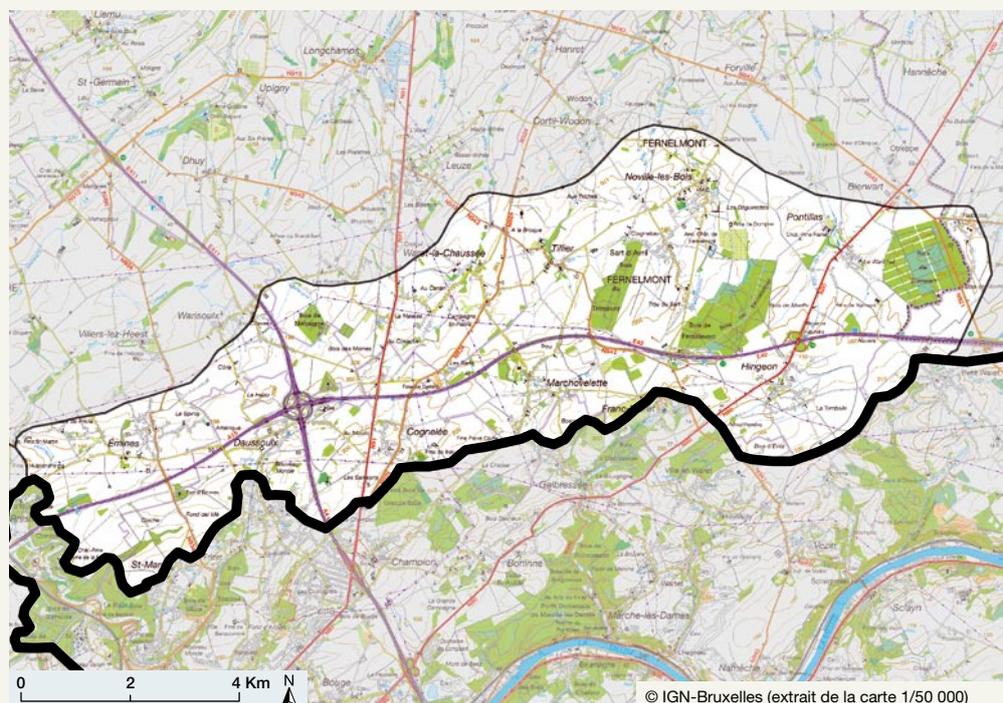
# Bordure du Plateau namurois



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>6 960</b>
Superficie agricole (ha)	5 335
Terres arables (%)	76
Prairies (%)	22
Vergers productifs (%)	2
Superficie boisée (ha)	598
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	523
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>8 504</b>

<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).



A la marge sud du plateau hesbignon, l'aire paysagère de la Bordure du Plateau namurois est identifiée principalement par ses horizons boisés.

Les étendues agricoles alternent avec l'habitat groupé en villages. Ceux-ci présentent des extensions récentes importantes. Le bâti se développe également le long des quelques routes nationales. L'aire est aussi traversée par les autoroutes E42 et E411, qui se croisent à Daussoulx, et par plusieurs lignes électriques à haute tension.

Il résulte de tout cela une alternance de poches rurales avec boisements et de paysages où se font ressentir d'importantes influences urbaines.



Culminant à 215 mètres d'altitude au sud de Hingeon, l'aire de la Bordure du Plateau namurois domine l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon. Elle se répartit sur deux bassins versants, séparés par une CRÊTE que suit à peu près l'autoroute E411 : au nord, de nombreux ruisseaux s'écoulent vers la Mehaigne ; au sud, ils ne sont que quelques-uns, affluents directs de la Meuse, dont le plus important est le Houyoux. La situation de l'aire en bordure de la crête dominant Namur explique que l'on y trouve deux forts militaires (Cognelée, Emines). Leur construction remonte à la fin du 19<sup>e</sup> siècle ; ils participaient à la ceinture de défense de la ville de Namur organisée par le général Brialmont.

Le sous-sol est constitué de diverses roches cohérentes d'âge paléozoïque. Celles-ci sont recouvertes d'un fin manteau de limons, localement humides en raison d'un mauvais drainage. Les sols sont parfois minces et caillouteux. Ils accueillent alors des BOISEMENTS feuillus. Bien qu'ils ne représentent pas dans l'absolu des superficies très importantes, ces boisements marquent fortement les vues, notamment lorsqu'ils ponctuent les horizons. Ils se répartissent principalement en trois unités : les Bois de Bierwart, de Fernelmont et du Tronquoy. Les autres sont de superficie nettement plus réduite. Le pourtour du Bois de Bierwart est constitué de peupleraies.

Comme dans l'aire paysagère voisine, le Plateau agricole namurois, les bois sont inclus dans une matrice agricole de labours et de prairies que ponctuent des fermes isolées. Près de Fernelmont et Marchovelette, des vergers de basses tiges occupent quelques parcelles de grande taille au sein du finage.

Une dizaine de VILLAGES regroupent l'essentiel des maisons, des censes et des anciennes petites fermes. Les matériaux traditionnels de construction sont le calcaire et le grès, disponibles localement, ainsi que la brique.

L'habitat récent, de brique industrielle, s'intercale dans les tissus anciens, mais est également très présent le long des rues périphériques des villages et le long des multiples routes nationales qui permettent un accès rapide, entre autres à Namur. Ces localisations en marge des villages et le long des principaux axes génèrent des paysages de type périurbain.

La présence de diverses INFRASTRUCTURES contribue à créer une impression de fragmentation du paysage. Les autoroutes E42 et E411 communiquent par l'échangeur\* établi à proximité immédiate du village de Daussoix ; des activités économiques se déploient à leurs accès. Vues de l'aire, les autoroutes restent relativement discrètes dans le paysage, surtout quand elles sont bordées d'un talus arboré car elles s'intègrent alors avec naturel dans les paysages boisés. Mais à l'inverse, à cause de ces talus arborés, elles n'offrent que peu d'ouvertures paysagères sur l'aire. Quatre lignes électriques à haute tension de directions diverses et quelques pylônes élevés de télécommunication, comme celui situé à proximité de l'échangeur autoroutier, introduisent des éléments verticaux qui se détachent dans les horizons visuels. Considérée indépendamment des autres, chacune de ces structures peut ne présenter qu'un impact paysager limité, mais leur entrecroisement désordonné détermine localement des paysages à physionomie complexe, voire parfois chaotique. Ces paysages alternent avec d'autres, au caractère rural bien conservé.

Déférée, la ligne de chemin de fer Namur – Eghezée a été réaménagée en un cheminement doux, portion du RAVeL 2 Mariembourg – Hoegaarden.



L'aire de la Bordure du Plateau namurois présente un relief calme. Même si un réseau hydrographique assez dense est présent, la morphologie générale demeure celle d'un plateau. Du fait d'une qualité des sols localement moins propice à l'agriculture, de nombreux massifs boisés ponctuent la plupart des horizons (ici, le Bois de Fernelmont depuis la nationale N80).



Au sud d'Hingeon, le regard porte vers la crête, point culminant et limite de l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon. La nudité de cette ligne d'horizon génère une impression d'infini.



Depuis cette crête, la vue s'étend au sud vers la vallée mosane et, au-delà, vers l'Ardenne condrosienne et les tiges du Condroz. La retombée du plateau après la crête est assez rapide.



Etabli stratégiquement sur les hauteurs du plateau, l'ancien fort militaire d'Emines a l'apparence d'un petit massif boisé, à l'instar des autres forts.



L'aire paysagère inclut aussi diverses autres structures militaires anciennes plus ponctuelles, visibles dans les champs.



Un vallonement peu accentué caractérise la topographie de l'aire. Ici, la partie amont du ruisseau de Gelbressée accueille des fermes et le village de Marchovelette, peu visible car implanté sur le flanc de vallée. Les bois sont localisés sur les points hauts mais ne les occupent pas complètement. De la culture de maïs qui vient d'être récoltée sur le champ, il reste le silo bâché et quelques chaumes. La parcelle est en cours de préparation pour l'installation d'une culture hivernale, qui protégera le sol pendant la mauvaise saison.



A hauteur du village de Marchovelette, le vallon présente un caractère herbager. Les prairies couvrent des superficies relativement importantes dans l'aire. A l'arrière-plan, des arbres marquent la présence d'une ancienne carrière.



Même quand ils sont de faible superficie, les bois constituent des arrière-plans intéressants et des écrans pour le bâti. La fragmentation des bois multiplie les lisières, ce qui explique leur rôle paysager particulièrement important (Tillier).



Caractéristique commune avec le Plateau agricole namurois qui jouxte l'aire paysagère au nord, plusieurs fermes sont implantées dans l'espace agricole, à l'écart des villages.  
 Sur cette vue, les lignes électriques de tensions différentes, portées par des pylônes eux aussi différents et selon des tracés non parallèles, apportent une note contrastée voire déstructurante dans le paysage agricole (Cognelée).



Les villages regroupent la large majorité du bâti. Les vues sont plus marquées par les développements récents le long des voies d'accès que par la partie ancienne du village. Des bois, des constructions, des pylônes et un château d'eau sont aussi perceptibles : leur assemblage, qui semble aléatoire, suscite une impression de désordre dans le paysage (Waret-la-Chaussée).



Dans les villages, quelques grandes censes sont présentes. Mais l'essentiel du bâti agricole se compose d'anciennes petites exploitations dont les bâtiments sont rénovés et réaffectés en logements. La brique est le matériau de construction le plus fréquent (Hingeon, Waret-la-Chaussée).



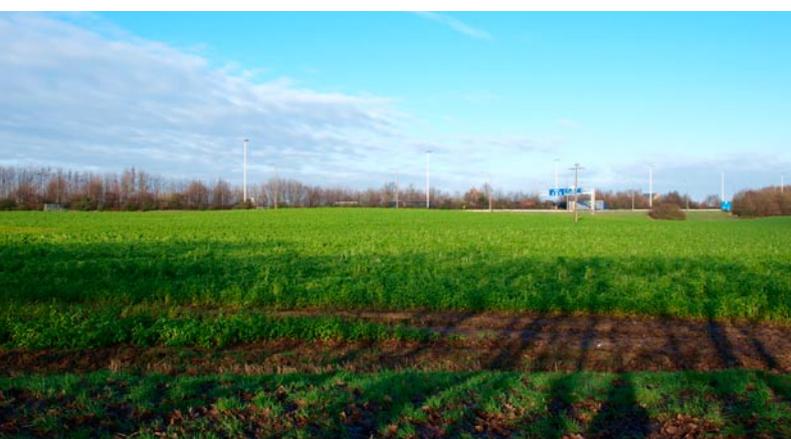
Le sous-sol fournit des grès débitables en moellons ; ils sont souvent utilisés en combinaison avec les calcaires pour les encadrements (Marchevelette).



Certaines habitations sont construites en pierre calcaire, mais la pierre locale est d'assez mauvaise qualité et s'abîme sous l'action du gel (Marchevelette).



Comme ailleurs en Wallonie, l'habitat récent prend souvent la forme de lotissements en marge du bâti préexistant (Franc-Waret, Cognelée).



Dans le paysage, les deux autoroutes présentes restent plutôt discrètes. Les talus boisés qui les encadrent se confondent facilement avec les nombreux bois de l'aire. Les mâts d'éclairage sont cependant révélateurs de l'infrastructure, discrets le jour mais influençant fortement le paysage dès la nuit tombée.



Vu du sud-ouest, le village de Daussoix, pourtant adossé à l'échangeur autoroutier, conserve une physionomie rurale.



Au sud de Fernelmont, une zone d'activité économique se développe sur d'anciennes terres agricoles en contact avec l'autoroute. Dominant les bâtiments industriels, un pylône marque le paysage. De manière similaire, d'autres mâts jouent un rôle de repère et d'orientation dans l'aire.



L'aménagement des accès à la zone d'activité pour un trafic plus important et plus lourd (ici, un rond-point) contribue, comme ailleurs, à l'évolution générale du paysage rural.



Le château de Fernelmont, situé en site plat à proximité du village de Noville-les-Bois, est bordé et protégé par un étang vivier. Sa partie la plus ancienne, le donjon-porche, date du 13<sup>e</sup> siècle. Les matériaux utilisés pour l'ensemble sont la brique et le moellon calcaire.

## Enjeux

- La proximité de Namur et l'existence de nombreux axes de desserte sont à l'origine du développement de l'urbanisation au sein de l'aire paysagère, en marge des villages mais aussi le long des voies d'accès. Le bâti linéaire augmente l'impression d'un espace urbanisé, en masquant les vues vers la campagne agricole et boisée.
- Une multiplicité d'infrastructures (pylônes, lignes électriques, châteaux d'eau, autoroutes, routes nationales...) sont implantées avec des logiques « sectorielles » indépendantes. Elles se surimposent les unes aux autres de manière peu cohérente et créent un désordre paysager.

## Objectifs paysagers

1. Favoriser les implantations du bâti au sein de périmètres circonscrits de manière à préserver les espaces libres le long des axes de desserte.	GESTION
2. Mener une réflexion générale pour améliorer l'insertion et l'articulation des infrastructures dans le paysage.	GESTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Développer des outils urbanistiques visant à privilégier l'urbanisation des espaces interstitiels plutôt que les constructions égrenées le long des axes de desserte.
- Lors des nouvelles implantations, rechercher la bonne intégration paysagère des bâtiments grâce à la végétation, par l'utilisation judicieuse des lisières boisées existantes ou de nouvelles plantations ponctuelles.
- Réfléchir à la structuration générale de l'aire et coordonner les nouvelles implantations d'infrastructures dans un plan paysager d'ensemble.



# Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>45 127</b>
Superficie agricole (ha)	36 992
Terres arables (%)	83
Prairies (%)	14
Vergers productifs (%)	3
Superficie boisée (ha)	584
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	4 320
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>83 947</b>

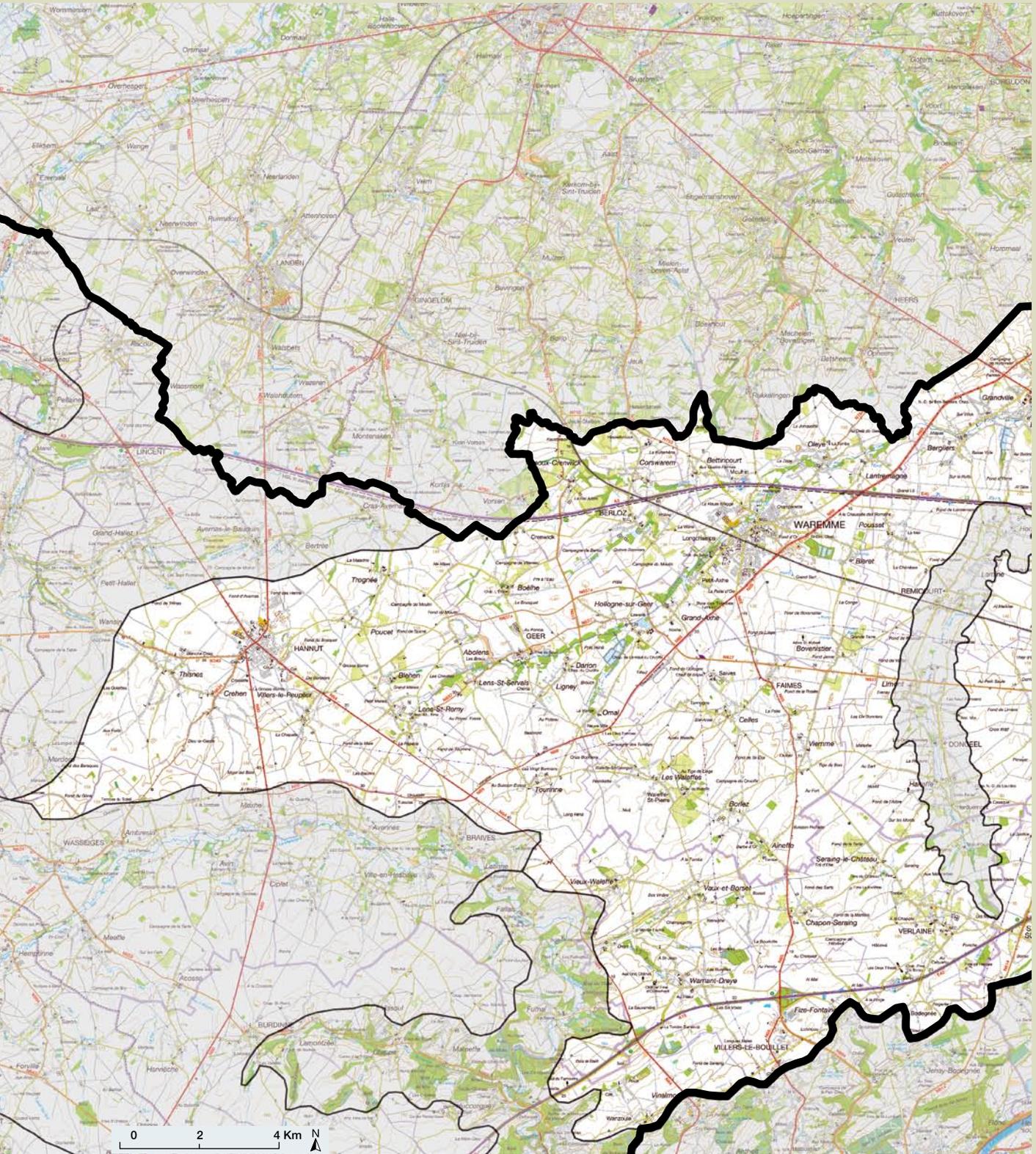
<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

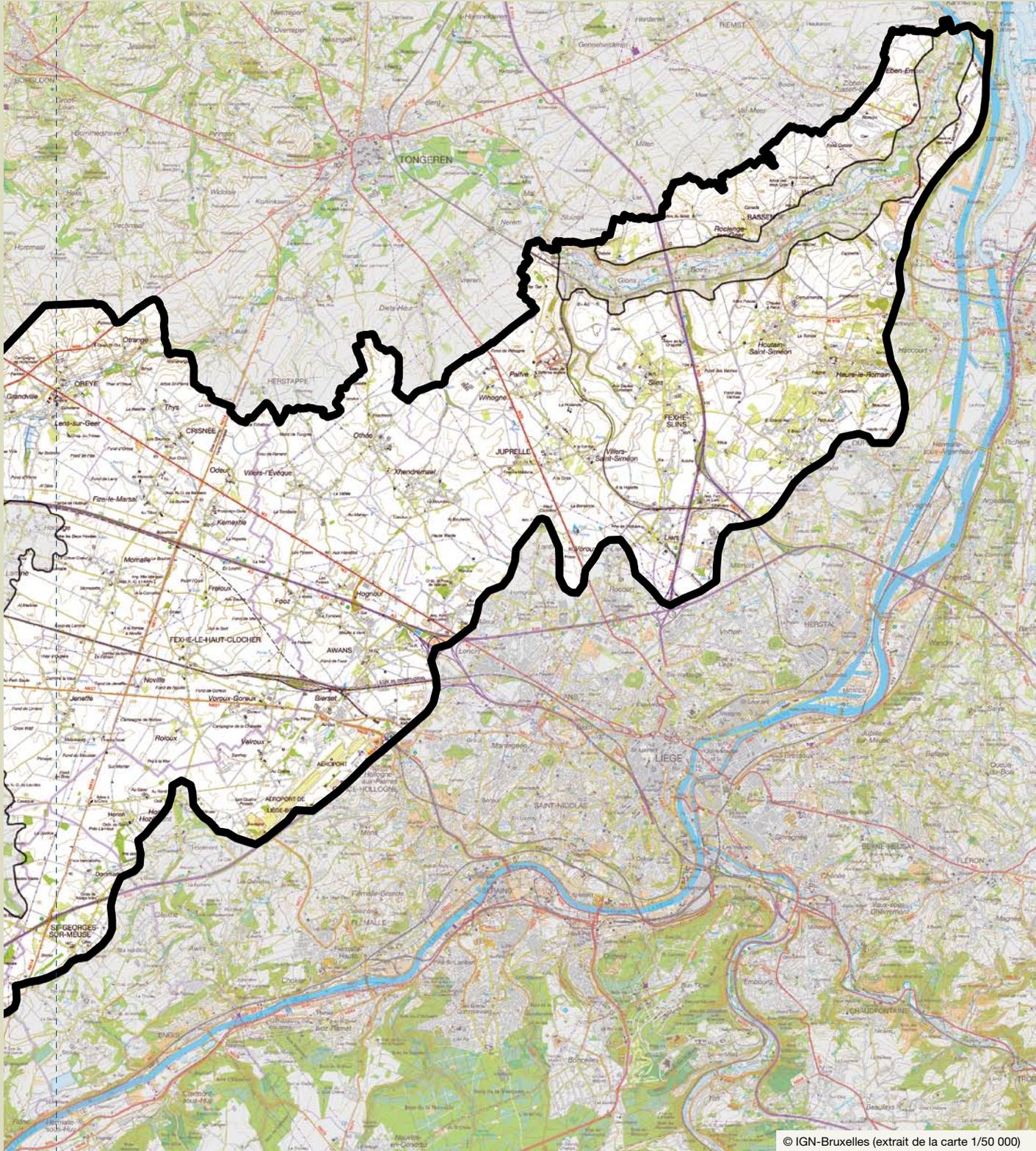
<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).

Vaste étendue au relief très calme, l'aire paysagère du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse offre des paysages agricoles de labours aux vues particulièrement longues. Des vergers de basses tiges se mêlent ponctuellement aux cultures de céréales, de betteraves sucrières et de légumes.

L'habitat est très présent au travers d'un semis dense de villages, surtout localisés dans les vallées peu marquées et les dépressions du plateau. Le long de l'autoroute E40 qui traverse le nord de l'aire, Waremme est l'agglomération la plus importante, suivie par Hannut.

La marge est de l'aire, jouxtant l'agglomération liégeoise, présente des caractères périurbains plus notables que le reste de l'aire, encore rural.







Le Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse forme une vaste **SURFACE PLANE** seulement interrompue par les vallées de l'Yerne et surtout du Bas Geer. Celles-ci sont exclues de l'aire car elles offrent des paysages très différents et sont donc reprises comme aires à part entière. Comme le sous-sol est constitué en grande partie de craie perméable, le **RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE** est très **ATROPHIÉ**. Seuls les cours amont du Geer et de son affluent, la Mule, s'expriment dans les paysages par leur occupation du sol distincte, plus herbagère et arborée, notamment de peupleraies.

Les **LABOURS** s'étendent selon un parcellaire géométrique et de grande taille, le plus souvent issu du **REMEMBREMENT**. Une grille de routes rectilignes isole des blocs réguliers de parcelles et permet leur desserte par le lourd charroi agricole moderne. Les vues sont longues et sont diversifiées au fil des saisons par le patchwork changeant des cultures. Céréales et betteraves dominent, mais sont accompagnées ponctuellement de légumes, notamment à proximité du village de Geer, en amont de Waremme, où se situe une importante usine agro-alimentaire de surgélation de légumes.

Des **VERGERS**, constitués d'arbres de basses tiges adaptés aux conditions techniques et économiques actuelles, caractérisent les paysages aux alentours de Waremme ainsi qu'à l'est de l'aire paysagère. Près de Waremme, il s'agit de la prolongation en Wallonie de la zone fruitière de Saint-Trond, alors que dans l'est, c'est plutôt la proximité de la ville de Liège et du Pays de Herve qui intervient. Le site d'implantation de ces nouveaux vergers, parmi les champs, est une différence paysagère marquante par rapport aux anciens vergers de hautes tiges qui occupaient les auréoles villageoises.

Le **SEMIS DES VILLAGES** et hameaux est très **DENSE**, ce qui est probablement à mettre en rapport avec la productivité de l'agriculture et donc la faible superficie

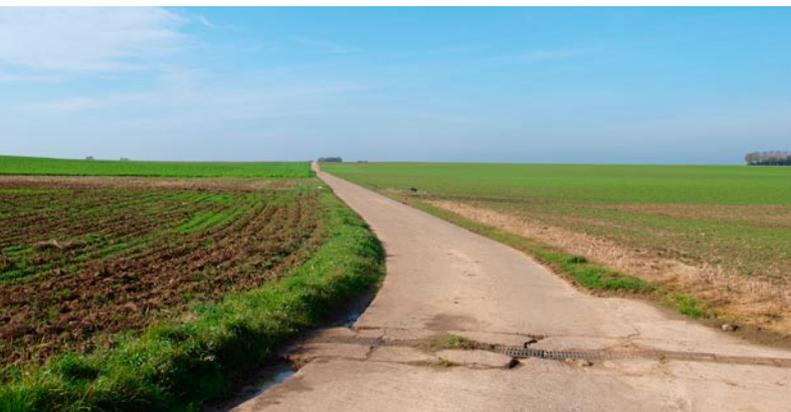
nécessaire au finage pour nourrir la communauté villageoise. Les villages sont implantés dans les rares vallées et les replis du plateau. Par la végétation arborée qu'ils abritent, ils apparaissent dans le paysage comme des dômes de verdure. Ils accueillent la plupart des censes, qui ne se trouvent presque jamais isolées dans le finage. Les prairies, souvent complantées d'arbres fruitiers âgés, accompagnent et cernent les bâtiments. De plus en plus souvent, le contact avec l'espace agricole est constitué par les jardins d'agrément des habitations récentes.

**WAREMME** est le pôle urbain majeur de l'aire. Localisée sur le versant de la vallée peu profonde du Geer, sur la ligne de chemin de fer Bruxelles – Liège et à proximité directe de l'autoroute E40, l'agglomération connaît une dynamique de croissance importante qui se traduit par l'implantation de nouveaux lotissements dans toute sa périphérie, notamment vers l'accès autoroutier, et par le développement d'une zone d'activité économique située au sud-est de la ville.

Hannut, plus éloignée des agglomérations principales, constitue un bourg rural dont le marché dessert les alentours.

A l'est, vers Liège, l'aire inclut Bierset et ses infrastructures aéroportuaires en plein développement. A proximité de l'agglomération, notamment vers Awans, Ans, Juprelle et Oupeye, la multiplication des lotissements et du bâti génère des ensembles de morphologie périurbaine le long des principaux axes comme les nationales N3 et N20, ainsi que dans et aux pourtours des noyaux villageois.

Sillonnée en tous sens par trois autoroutes et un grand nombre de routes nationales, l'aire paysagère est facilement accessible et, de ce fait, soumise à la pression de la **PÉRIURBANISATION**. Seule la partie sud-ouest, plus éloignée des pôles urbains, s'avère moins exposée.



L'horizontale est la ligne de force qui domine les paysages de l'aire du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse. L'occupation agricole du sol limoneux, en labours non enclos, génère des vues particulièrement longues et ouvertes. Sans élément de repère, l'échelle du paysage peut être difficile à appréhender (entre Donceel et Jeneffe, Slins).



Sur cette vue, l'arrière-plan est constitué par la ligne arborée de la partie amont de la vallée du Geer, peu encaissée. Si la végétation permet une évaluation des distances et donc de l'échelle du paysage, elle rapproche aussi l'horizon visuel car le regard ne peut la traverser. La topographie générale du plateau reste calme et ne présente que des ondulations douces. Les cultures forment sur cette surface une marqueterie aux contours géométriques (Tourinne).

Les rivières sont peu nombreuses au sein de l'aire. A Hollogne-sur-Geer, dans la partie amont du cours du Geer, saules et peupliers occupent la plaine alluviale et forment des écrans semi-perméables à la vue. L'ancien moulin Pirson, monument classé, est un des rares moulins à eau du Plateau agricole d'Entre-Geer-et-Meuse. A cet endroit, le Geer est inclus dans l'aire paysagère parce que sa vallée reste relativement peu différenciée du plateau, contrairement à la portion aval, nettement plus encaissée (voir la Vallée du Bas Geer, page 252).



L'aire paysagère s'étend vers l'est jusqu'au versant de la vallée de la Meuse. La proximité du fleuve confère à cette extrémité de l'aire une topographie plus accidentée, car ses affluents entaillent le plateau (Houtain-Saint-Siméon). La vue porte loin, au-delà de la vallée mosane, vers l'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Les limites de l'aire ne sont pas toutes topographiques. Ici, par exemple, c'est le front de périurbanisation liégeois qui détermine non seulement la limite de l'aire, mais aussi celle de l'ensemble paysager (Awans).

La douceur du relief permet une motomécanisation poussée de l'agriculture. Le parcellaire a été adapté à la technologie : les champs sont de grande taille et de forme géométrique. Les cultures de céréales aux tons dorés jouxtent ici un champ de pommes de terre. Les arbres forment des bosquets épars, constitués de feuillus (Dommartin).

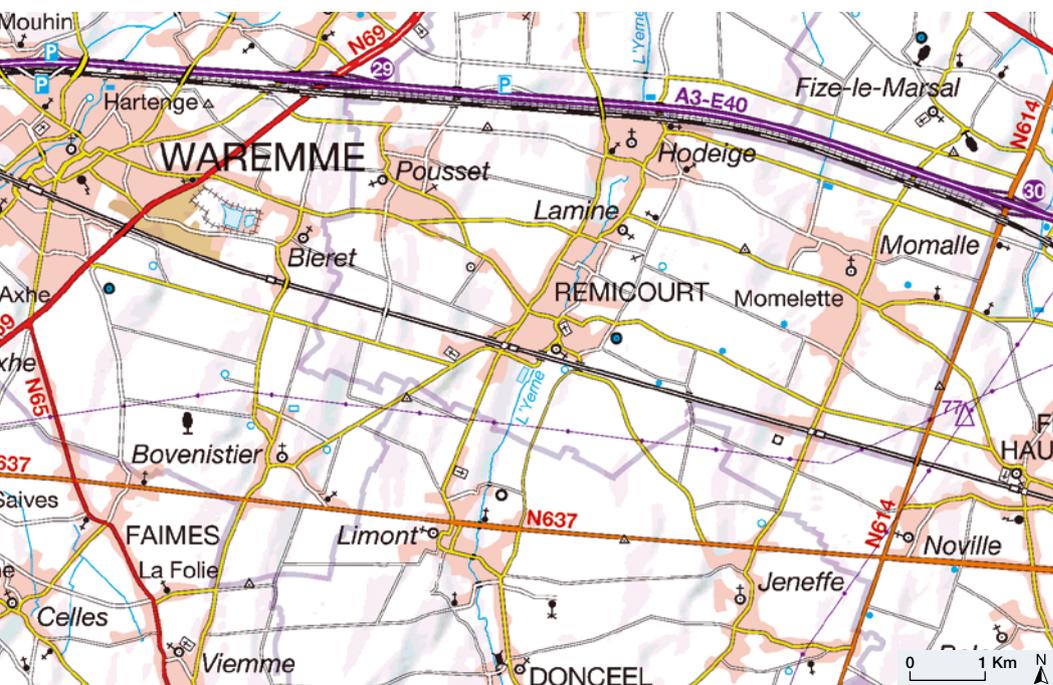




Les productions légumières (ici des haricots) sont présentes surtout dans la partie occidentale de l'aire paysagère (Boëlhe).



Contrairement aux céréales, qui sont des cultures pluviales – se contentant de l'eau de pluie –, les légumes nécessitent une irrigation. Un réseau de distribution a donc été installé à la faveur du réaménagement de la voirie agricole lors des remembrements. L'agriculteur se connecte au moyen de tuyaux d'arrosage de gabarit industriel (Ligny).

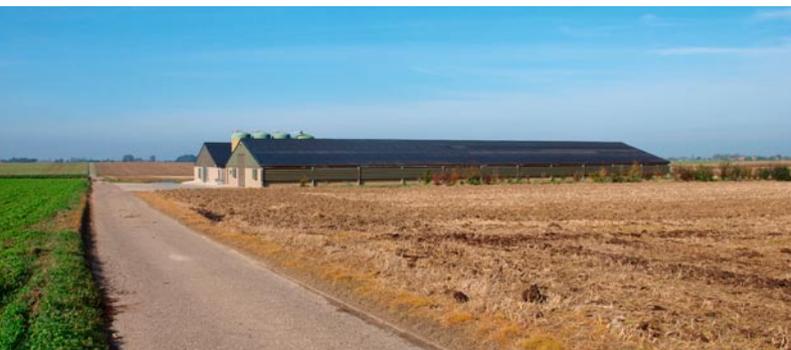


Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/100 000 (2006).

La trame de la voirie est particulièrement régulière autour de Remicourt. Le remembrement a pu s'appuyer sur un réseau viaire préexistant qui s'avérait bien adapté à la maille parcellaire recherchée par les opérations foncières. L'origine du réseau viaire remonte peut-être à l'Antiquité. Entre les chaussées romaines de Bavay (N69) et de Metz (N614) qui convergent vers Tongres au nord-est de l'extrait cartographique présenté, l'existence d'une centuriation\* n'est pas à exclure.



Les vergers de basses tiges sont relativement nombreux aux alentours de Waremme et dans l'est de l'aire paysagère. Par leur hauteur, ils se différencient à la fois des autres cultures (sauf du maïs à maturité) et des vergers de hautes tiges. Contrairement à ces derniers, les vergers de basses tiges occupent parfois des parcelles au sein du finage, parmi les champs, comme ici à Corswarem (photo de gauche). A Fexhe-Slins, les deux types de vergers sont visibles simultanément en marge de l'habitat.



A de rares exceptions près, seuls quelques hangars ou silos récents et de grande taille sont présents au sein de la zone agricole. Ils sont souvent perceptibles à grande distance dans ce paysage dépourvu d'écran visuel (Haneffe, Juprelle).



D'anciens bassins de décantation de sucreries sont devenus aujourd'hui des milieux biologiques privilégiés parmi les espaces d'agriculture intensive. Ces bassins-ci, près de Waremme, ont même acquis le statut de réserve naturelle. Ils se distinguent dans le paysage par les talus boisés qui les entourent.



A Villers-le-Bouillet, un parc éolien occupe la bordure du plateau avant sa retombée dans la vallée mosane. Les éoliennes sont des infrastructures dont l'échelle verticale est nouvelle dans ces paysages où l'horizontale est la ligne de force principale. Dominant le plateau d'une hauteur de quelque 150 mètres, elles sont visibles de loin.



Quelques moulins à vent subsistent, parfois réaffectés en logements comme ici à Corswarem. Ils témoignent de ce que l'énergie éolienne, abondante sur le plateau, était déjà mise à profit bien avant l'apparition des éoliennes modernes.



Le caractère groupé de l'habitat est un trait frappant du paysage, qui contraste avec celui, ouvert, des vastes étendues de champs. Les villages se localisent dans les faibles dépressions du relief dont ils profitent notamment pour s'abriter quelque peu du vent, protégés également par les arbres qui s'y insèrent (Villers-l'Évêque, Celles).



L'intérieur des villages présente un bâti diversifié où se côtoient des maisons d'âge et de style architectural variés, des petites fermes et des censes. La brique domine largement parmi les matériaux de construction. D'anciens vergers subsistent ponctuellement, cernés par l'habitat (Thisnes, Villers-l'Évêque, Houtain-Saint-Siméon).



Le périmètre historique des villages comporte encore souvent des espaces libres de bâti, occupés par des prés et des vergers. Ces espaces constituent des opportunités de développement, bien que la densification s'accompagne fréquemment d'une diminution du caractère rural du village au profit d'un paysage de banlieue urbaine (Kemexhe).



Aux sorties des villages, les routes sont fréquemment bordées de talus herbacés ou couverts d'arbustes. Ces anciens chemins creux créent une transition visuelle entre les paysages du village et ceux du plateau (Thisnes).



Les routes d'accès sont le lieu privilégié du développement d'un habitat linéaire. Cette localisation rompt avec l'implantation traditionnelle du bâti au sein d'une enveloppe villageoise compacte (Hermée).



Le long des routes principales, le paysage montre souvent des caractères urbains : aménagement de ronds-points, éclairage spécifique... (Viemme).



Les accès autoroutiers regroupent des activités économiques et présentent une physionomie banalisée (Villers-le-Bouillet).



Accès depuis l'auto-  
route E40 par la N69

Centre-ville



Centre-ville

Zone d'activité économique

Vue depuis le sud-est

Waremme, principale agglomération de l'aire, reste discrète dans le paysage. La vallée du Geer, où elle s'est développée, est peu marquée dans le plateau à cet endroit de son cours. Une grande partie de l'agglomération est donc visible depuis le plateau. Les bâtiments de haut gabarit étant absents, l'impact visuel de la ville reste modeste et le château d'eau, situé sur le point culminant au sud-ouest, constitue un point focal plus marqué. Cependant, la présence d'une zone économique, non intégrée au paysage et située au sud-est, sur le plateau entre le chemin de fer et l'autoroute, a pour effet de déplacer le centre de gravité visuel de la ville. Ailleurs, de nouveaux fronts d'urbanisation ont été créés au contact de l'espace agricole, par l'implantation de lotissements en périphérie. La ligne TGV n'a qu'un impact limité dans ce paysage où l'habitat et l'autoroute, qu'elle longe, étaient déjà en interaction.



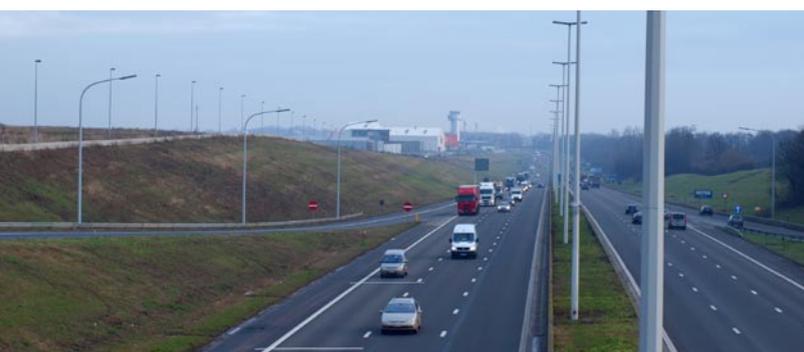
ZAE au contact des champs



Front d'urbanisation nord-ouest



Pont au-dessus du TGV et de l'autoroute



Près de Liège, les infrastructures aéroportuaires de Bierset, en bordure de l'autoroute E42, couvrent une vaste superficie. Leur impact paysager est surtout indirect et lié aux développements annexes comme les imposants bâtiments d'une firme de logistique. L'autoroute, souvent bordée de talus anti-bruits ou de végétation, n'offre sur son parcours que de rares perspectives vers le plateau.

## Enjeux

- La caractéristique majeure de l'aire du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse tient à ses vastes horizons ouverts. Le groupement strict de l'habitat contribue à cette ouverture paysagère. Or des développements récents pourraient dépasser les périmètres historiques et empiéter sur les espaces agricoles si caractéristiques. Les bâtiments agricoles eux-mêmes, exclus des villages, se multiplient dans les champs.
- La topographie calme et l'accessibilité assurée par un réseau dense de voies de communication sont attrayantes pour le développement de zones d'activité économique, notamment le long des nationales, à proximité des autoroutes. Le développement des zones actuelles et la localisation des zones futures sont un enjeu pour le maintien d'un paysage agricole caractéristique et attractif.
- Le plateau, exposé aux vents, présente un bon potentiel pour le développement de parcs éoliens. Ceux-ci peuvent jouer un rôle structurant positif ; cependant, leur multiplication pourrait conduire à un effet inverse et à la perte de portions significatives du paysage agricole caractéristique.
- Les paysages de plateau souffrent d'une appréciation souvent faible de leurs qualités intrinsèques. Ils ont pourtant une personnalité forte et abritent un patrimoine important.

## Objectifs paysagers

1. Préserver les grands espaces ouverts en limitant les implantations d'activités en leur sein.	GESTION- PROTECTION
2. Optimiser le potentiel structurant des parcs éoliens par un choix de localisation et de mise en oeuvre respectant les qualités paysagères de l'aire.	GESTION- AMÉNAGEMENT
3. Valoriser les traces du passé qui donnent un sens historique aux paysages.	GESTION
4. Inciter à la reconnaissance qualitative des paysages de plateau.	GESTION- AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

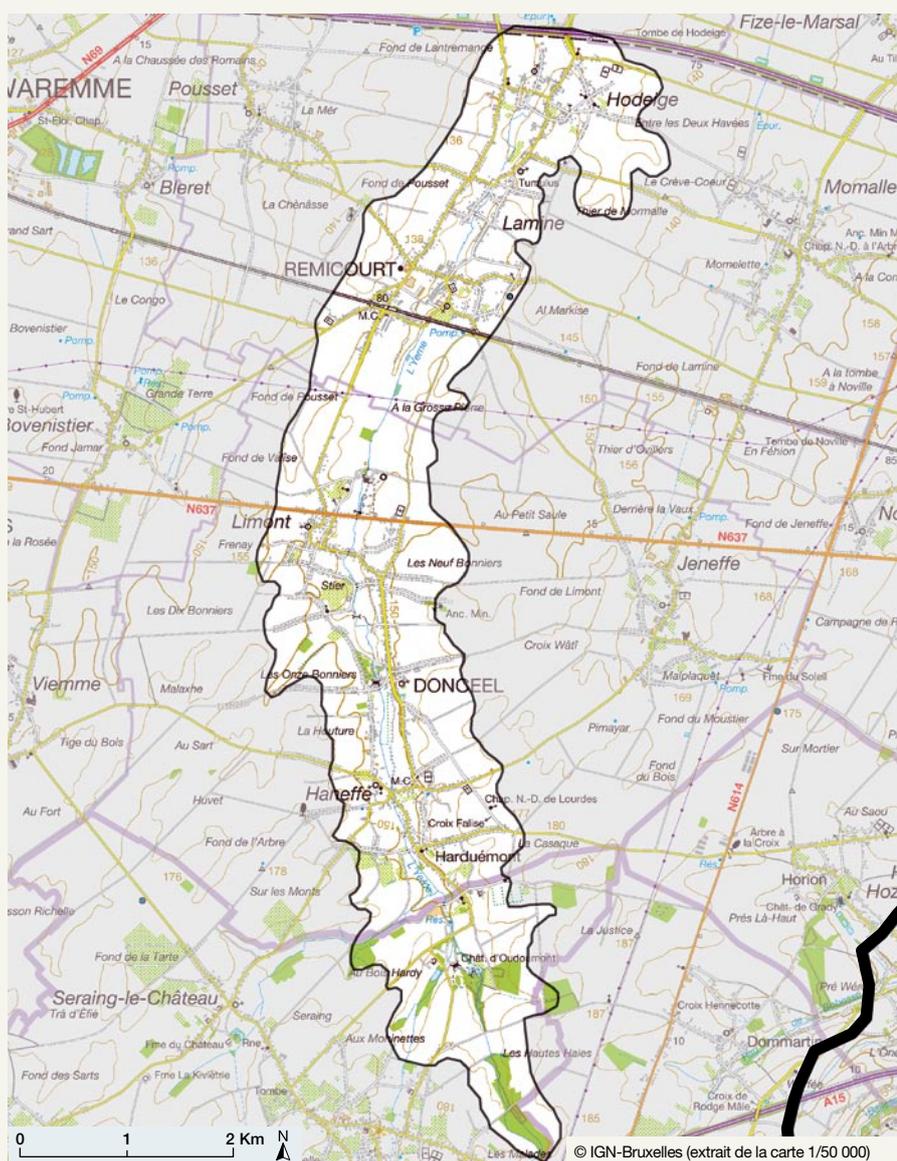
- Définir un ou plusieurs périmètres de paysage agricole particulièrement représentatif où toute nouvelle implantation sera soumise à des prescriptions d'insertion paysagère strictes.
- Mettre en place des collaborations transcommunales, également en concertation avec la Région, afin de garantir une gestion globale stratégique des parcs éoliens.
- Conserver ou organiser des percées visuelles depuis les routes nationales et les autoroutes.
- Mettre en place des circuits de découverte et de valorisation des paysages et de leurs patrimoines.



# Vallée de l'Yerne



Superficie totale de l'aire (ha) <sup>1</sup>	1 544
Superficie agricole (ha)	1 165
Terres arables (%)	77
Prairies (%)	19
Vergers productifs (%)	4
Superficie boisée (ha)	44
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	243
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>4 972</b>



<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).

Le cours de l'Yerne forme une vallée évasée qui s'étire sur une longueur approximative de onze kilomètres selon un axe nord-sud. La diversité de l'occupation du sol est en rupture avec celle du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse, au sous-sol perméable et presque exclusivement occupé par les cultures.

Cette vallée s'individualise fortement par un regroupement du bâti qui prend la forme d'un enchaînement presque ininterrompu de noyaux villageois sur les versants de la vallée.

Au nord, l'autoroute E40 Bruxelles – Liège marque la limite de l'aire. Au-delà, la vallée de l'Yerne (dont le cours continue pour se jeter dans le Geer à Oreye) montre un profil plus ouvert, qui lui vaut de ne pas être distinguée du reste du plateau.



Le cours de l'Yerne, affluent du Geer prenant sa source à Verlaine, forme une **LARGE DÉPRESSION** au sein du Plateau de l'Entre-Geer-et-Meuse.

La vallée présente un profil ouvert et symétrique. Son fond descend progressivement de 160 mètres d'altitude aux environs de sa source à 100 mètres lors de sa confluence avec le Geer, à Oreye.

D'amont en aval, la vallée présente un **ENCAISSEMENT VARIABLE** : plus prononcé sur les premiers kilomètres pour ensuite s'évaser à partir du village de Haneffe. La transition entre les versants et le plateau reste néanmoins douce et progressive sur l'ensemble de la vallée. Régulièrement, des chemins agricoles et des routes entaillent les versants perpendiculairement à l'axe de la vallée pour rejoindre le plateau.

Le **COUVERT VÉGÉTAL** varie également d'amont en aval de la vallée. Dans les premiers kilomètres, les versants accueillent des boisements feuillus qui s'étendent jusqu'au fond de la vallée. Ce couvert arboré a pour effet de souligner la présence du cours d'eau au sein du plateau agricole qu'il parcourt. Plus en aval, les herbages, associés au tissu villageois, prennent place aux abords mêmes du cours d'eau, sur les sols les plus humides. Les haies sont plutôt rares, mais quelques arbres d'essences diverses accompagnent les clôtures et soulignent les limites des parcelles.

Les **BOIS** se retrouvent essentiellement sous forme de peupleraies à l'aspect compact en fond de vallée, où elles profitent de l'humidité du sol (Donceel, Limont, Remicourt, Hodeige). Localement, les petits massifs remontent sur les hauts de versants. D'autres essences feuillues accompagnent le cours d'eau ou sont associées à de grandes propriétés (château de Donceel).

Outre le changement dans le profil topographique et dans le couvert végétal, la vallée de l'Yerne se distingue du plateau environnant par une emprise importante de l'**ESPACE CONSTRUIT**. Les villages de Haneffe, Donceel, Limont, Remicourt et Hodeige forment un réseau bâti presque continu. Seuls deux espaces, affectés en zone agricole au plan de secteur et occupés essentiellement par des prairies et des cultures, suspendent cette continuité, entre Limont et Remicourt et au nord d'Hodeige.

L'implantation des villages prend une forme linéaire, structurée le long de la route qui parcourt la vallée. Là où l'évasement de la vallée le permet, les villages s'organisent de part et d'autre du cours d'eau, comme c'est le cas à Donceel et Lamine.

La disposition traditionnellement lâche du bâti est peu lisible aujourd'hui. Les anciens prés séparant les habitations et certains espaces proches du cours d'eau tendent à être comblés par une urbanisation qui a démarré dès l'après-guerre et se poursuit encore aujourd'hui.

Le village de Remicourt se distingue du reste des noyaux bâtis de la vallée par une disposition plus serrée et une architecture néoclassique qui apporte à la localité une allure plus urbaine que rurale. L'arrêt sur la ligne de chemin de fer (ligne 36) est sans doute un facteur explicatif du plus fort développement de cette localité.

Les **FERMES** sont nombreuses au sein de l'aire et sont implantées à l'intérieur même des périmètres villageois. De taille moyenne, leur nombre s'élève régulièrement à cinq ou six par village.



Depuis le plateau, la vallée de l'Yerne se distingue par un contraste dans le couvert végétal ; son tracé se remarque grâce aux feuillus qui accompagnent le cours d'eau, surtout dans la partie amont, aux environs du village de Verlaine (ce dernier n'étant pas inclus dans l'aire). Les chemins qui accèdent au fond de la vallée creusent doucement les versants (à droite sur la photo).



Sur la plus grande partie du cours de l'Yerne, les prairies occupent l'essentiel du fond de la vallée, où les sols sont les plus humides. A l'arrière-plan, sur les versants peu pentus, on distingue le noyau villageois : Hodeige, Haneffe et Limont répondent à ce schéma d'organisation.





Les prairies, maillées par des clôtures, de petits bouquets d'arbres ou des arbres isolés, confèrent aux abords du cours de l'Yerne une réelle richesse paysagère. Elles offrent un espace de transition harmonieux entre le cours d'eau et le bâti villageois (Donceel et Hodeige).



Depuis les dernières décennies, cet espace de transition tend à diminuer sous la pression de l'urbanisation résidentielle. Les nouvelles constructions s'implantent de plus en plus près du cours d'eau (Limont).



Dans certains cas, comme à Remicourt, le fond de la vallée est occupé par des cultures. Le paysage est plus homogène et la ripisylve\* associée aux berges de l'Yerne est réduite à un mince cordon de végétation.



Le bâti villageois est implanté de manière linéaire et dense le long d'une ou plusieurs rues orientées selon l'axe de la vallée (Remicourt).



Depuis le plateau, cette urbanisation linéaire se devine par l'imbrication des toitures et de la végétation arborée hétérogène. Celle-ci contraste avec le couvert végétal homogène du plateau (Lamine).



L'urbanisation récente tend à appauvrir la diversité du paysage par l'apparition des constructions à l'architecture standardisée et à l'implantation non mitoyenne régulière. Cette situation a pour effet d'affaiblir la spécificité paysagère de la vallée au sein du plateau (Lamine).

Dans ce tronçon de la vallée, la largeur de la plaine alluviale permet une organisation du village de Remicourt de part et d'autre du cours d'eau. Des espaces de respiration entre les constructions permettent de se rendre compte de cette configuration.



Le village de Remicourt est parcouru par une ligne de chemin de fer et desservi par une gare. La présence de l'infrastructure ferroviaire et le développement connexe d'activités liées aux machines agricoles à la fin du 19<sup>e</sup> siècle ont permis le développement d'un habitat plus important qu'au sein des autres villages de la vallée et ont contribué à son identité plus urbaine. En témoignent plusieurs bâtiments de gros gabarit de la fin du 19<sup>e</sup> et du début du 20<sup>e</sup> siècle.



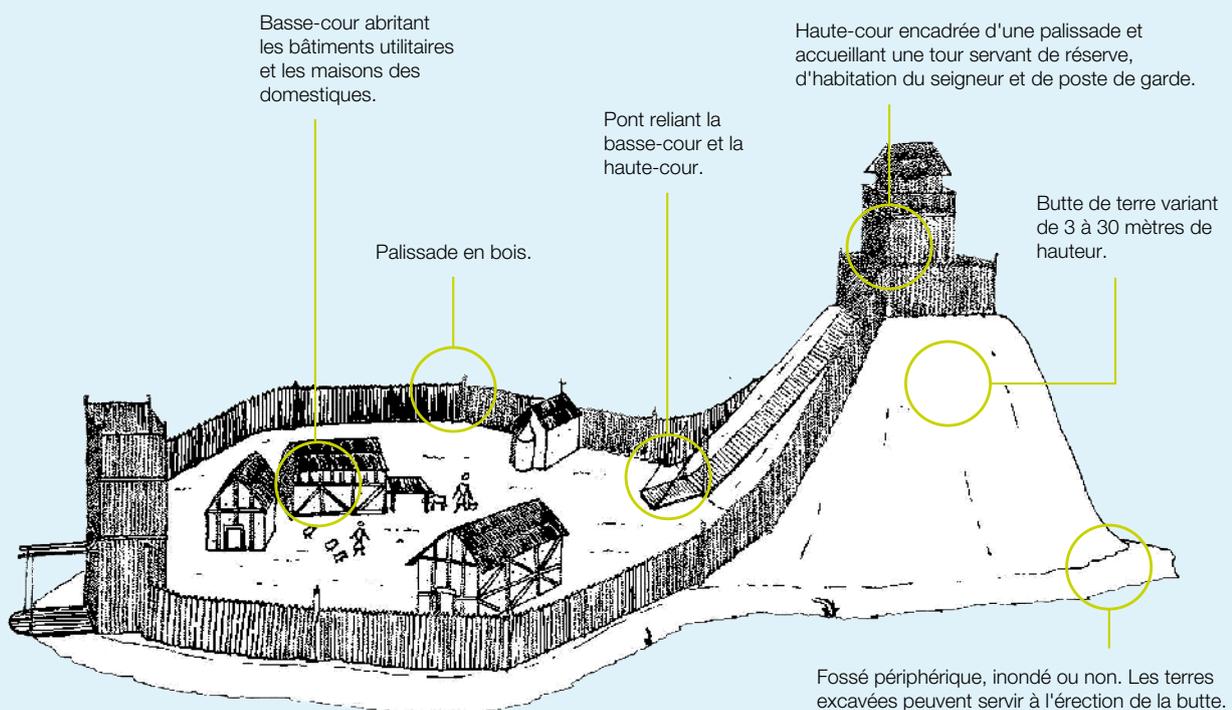
Au sein des périmètres villageois, de nombreuses fermes sont implantées diversement : en bas de versant, sur les versants ou à la transition entre le plateau et les versants. Généralement un peu à l'écart des autres constructions, elles sont parfois intimement liées au reste du tissu villageois (Hodeige et Limont).



Aujourd'hui, un nombre important de fermes ne sont plus en activité et sont, dans certains cas, transformées en logements. Ce genre de reconversion permet une mise en valeur du patrimoine bâti de la vallée tout en répondant à la demande en logement (Hodeige).



Un monticule de terre, dont la hauteur est accentuée par une couverture arborée, est visible dans le village de Lamine. Il s'agit d'une motte castrale. Ce type de structure qui apparaît aux alentours du 11<sup>e</sup> siècle constitue en quelque sorte l'ancêtre du château fort. Au sommet, une tour de bois joue le rôle de donjon. Le fossé qui cerne le monticule, creusé pour ériger la motte, était sans doute alimenté par l'Yerne. De telles structures insérées dans les villages, peu fréquentes et bien moins connues que les tumulus présents dans les terres agricoles, sont menacées du fait de leur méconnaissance et de leur localisation en milieu bâti qui les expose à l'urbanisation (Lamine).



Source : d'après illustration B. Clarys, *De la motte au donjon*, Division du Patrimoine, MRW.

## Enjeux

- L'aire de la Vallée de l'Yerne constitue une réelle poche de diversité au sein du vaste plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse et ce, non seulement par la variation de la topographie mais aussi par l'occupation du sol richement diversifiée. Cette richesse est garante de la bonne inscription paysagère de la vallée dans le plateau. Néanmoins, en de nombreux endroits, cette bonne insertion est mise à mal par l'implantation régulière d'un bâti récent en rupture avec les logiques d'implantations traditionnelles des constructions.
- Les prairies forment avec le cours d'eau un ensemble d'une grande valeur paysagère et écologique au sein de l'espace villageois. Ce dernier est cependant soumis à une pression d'urbanisation qui mène à la construction d'habitations de plus en plus proches du cours d'eau, au détriment des prairies.
- Les nombreuses fermes que l'on rencontre appartiennent au patrimoine bâti villageois. Leur changement d'affectation impose la qualité architecturale et le respect du patrimoine.

## Objectifs paysagers

1. Préserver la spécificité paysagère de la vallée depuis le plateau, en portant une attention particulière aux développements résidentiels contemporains.	PROTECTION
2. Dans une optique de renforcement de l'identité de la vallée, garantir la bonne perception de la présence du cours de l'Yerne sur l'ensemble de son parcours en portant une attention différenciée selon que le contexte soit villageois ou inter-villageois.	AMÉNAGEMENT
3. Veiller à la préservation du patrimoine architectural que représentent les fermes ou les constructions issues du développement urbanistique de la fin du 19 <sup>e</sup> et du début du 20 <sup>e</sup> siècle.	PROTECTION

## Pistes d'action

- Définir des prescriptions paysagères préservant la silhouette visuelle de la vallée depuis le Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse.
- Mettre en évidence la présence du cours de l'Yerne dans tout aménagement de l'espace public villageois.
- Dans les projets d'aménagement du fond de vallée, prévoir un espace tampon dépassant les seules limites de zones inondables, entre les constructions et le cours d'eau. Définir des couloirs visuels depuis la voirie vers le cours d'eau.
- Promouvoir la réaffectation des fermes qui cessent leurs activités, tout en définissant un cahier des charges précis afin de garantir la qualité architecturale de l'opération.



# Vallée de l'Orneau



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>1 808</b>
Superficie agricole (ha)	852
Terres arables (%)	45
Prairies (%)	54
Vergers productifs (%)	1
Superficie boisée (ha)	170
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	205
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>4 200</b>

<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).



S'enfonçant dans le Plateau agricole namurois, l'aire de la Vallée de l'Orneau présente un paysage de vallée encaissée, aux versants couverts de boisements. L'habitat est particulièrement peu présent au sein de la vallée peu pourvue en bonnes terres de cultures et à la topographie plus difficile.

Les vues courtes et variées liées au relief et à l'occupation du sol sont très appréciées pour elles-mêmes, mais aussi pour le contraste qu'elles créent avec l'ample plateau agricole périphérique.



L'Orneau, affluent de la Sambre qu'il rejoint en aval de Sambreville, forme dans son cours supérieur une vallée très évasée et peu marquée. Mais, à partir de Gembloux, quand il atteint les roches dures du Paléozoïque, sa **VAL-LÉE** devient **ÉTROITE**, avec des pentes raides et un enfoncement qui s'accroît rapidement vers l'aval quand le plateau se surélève. Cette partie de la vallée ainsi que celles des affluents de l'Orneau (la Ligne, le Repjou, l'Arton, le ruisseau de Corroy...), qui entaillent eux aussi fortement le plateau dans leur partie aval, forment l'aire paysagère de la Vallée de l'Orneau.

A l'intérieur de la vallée, les vues sont très courtes et encadrées par des versants pentus souvent boisés. Ces **BOISEMENTS** importants permettent de repérer la vallée depuis le plateau. Les pentes moins fortes sont occupées par des prairies.

Contrairement au plateau avoisinant où l'habitat se localise préférentiellement le long des vallées, l'étranglement de la vallée de l'Orneau a rendu ce type d'implantation plus difficile, contraignant bon nombre de villages à s'installer en haut de versant (ceux-ci sont situés en dehors de l'aire paysagère). Seuls les villages de **MAZY** et d'**ONOZ** ont pu s'installer dans la vallée à la faveur d'un très faible élargissement de celle-ci. Leur développement carrier les a rapidement amenés à coloniser les versants. D'autres villages tels que Saint-Martin et Ferooz se sont installés le long des affluents de l'Orneau, dans des sites plus évasés.

Dans les maisons des villages, la brique et le calcaire se mélangent en proportion variable. Le grès est présent, mais en proportion moindre. L'utilisation plus importante du calcaire est liée à l'**ACTIVITÉ EXTRACTIVE** qui s'est surtout déployée aux 19<sup>e</sup> et début du 20<sup>e</sup> siècle. On extrayait alors, dans la plupart des villages de l'aire, des pierres calcaires. Des scieries de marbre et des fours à chaux assuraient la transformation de ces produits carrières, notamment en marbres noirs, dont le marbre noir

de Golzinne, également connu sous le nom de « Noir de Mazy ». De cette activité passée, il ne persiste dans le paysage que des traces : habitations en calcaire, parfois de type ouvrier, et anciennes carrières.

La Vallée de l'Orneau, moins accessible, est proportionnellement moins touchée par la pression de l'urbanisation que le plateau dans lequel elle s'insère. Cependant, les nouveaux bâtiments sont localisés de plus en plus haut sur le versant et deviennent parfois visibles depuis le plateau.

Compte tenu de la place disponible, le réseau d'**INFRASTRUCTURES** est dense au sein de l'aire. Des routes longent les différentes vallées, alors que d'autres les relient au plateau. La nationale N93, ancienne chaussée reliant Namur à Bruxelles, traverse l'aire au niveau de Mazy. Elle est, avec la carrière et la gare, à l'origine du développement du village. L'autoroute E42 franchit la vallée par un viaduc au niveau du village d'Onoz. Enfin, la ligne de chemin de fer 144 relie Gembloux à Jemeppe-sur-Sambre en suivant la vallée.

De nombreux **CHÂTEAUX** comme celui de Mielmont, le donjon de Villeret, et les grosses demeures de Vichenet, de Ferooz ou encore d'Hermoye... sont implantés dans l'aire. Certains sont des structures anciennes localisées à des endroits stratégiques de défense, souvent en hauteur ; d'autres sont plus tardifs et ont été bâtis par la bourgeoisie, notamment celle qui s'est enrichie grâce à l'activité extractive.



Dans son cours aval, l'Orneau a fortement érodé les couches géologiques du plateau, découvrant d'importants pans rocheux. L'ancienne carrière d'Onoz témoigne de leur exploitation (ici, du calcaire) : elle fournissait des pierres de qualité pour la construction.

L'aire de la Vallée de l'Orneau est révélée depuis le Plateau agricole namurois par le contraste de végétation : une part importante de boisements est en contact direct avec les terres agricoles du plateau. A Bossière, comme à d'autres endroits des hauteurs de l'aire, les boisements installés en contrebas sur les versants laissent percevoir le plateau de l'autre côté de la vallée, ce qui souligne son étroitesse.



A l'intérieur de l'aire, les vues sont courtes et variées, arrêtées par les nombreux boisements feuillus. Des prairies sont présentes sur les sols les moins défavorables, comme ici en haut de versant, près du Bois des Vieilles Ferrières.



A Mazy, le terrain de golf de Falnuée laisse le fond de vallée bien dégagé, permettant d'apprécier un paysage ouvert comme par le passé, quand le bétail venait paître dans les prairies alluviales.



Le village de Mazy est un des rares villages installés dans l'étroite vallée de l'Orneau. Au fil de ses extensions successives liées, dans un premier temps, à son activité extractive aux 19-20<sup>e</sup> siècles et, dans un second temps, à son accessibilité par la N93 et le chemin de fer, les habitations ont été implantées de plus en plus haut sur le versant. Aujourd'hui, des maisons du village, éparées dans les boisements, se perçoivent depuis le plateau.



Ne pouvant s'implanter sur les versants raides de la vallée, plusieurs grosses fermes se situent près de la rupture de pente, en bordure de l'aire paysagère. Cette localisation permet en outre d'épargner les terres fertiles. Des villages (Corroy-le-Château, Golzinne, Bossière...) sont également installés sur le haut de versant, en périphérie de l'aire paysagère.



Le petit village d'Onoz comprend, comme les autres villages de l'aire, bon nombre d'habitations construites en calcaire. Celles-ci sont à mettre en relation avec l'ancienne activité extractive locale. L'habitat se distingue ainsi de celui du plateau où la brique domine.



Dans le passé, les déclivités de la vallée étaient valorisées par des moulins (Onoz).



L'imposant ensemble fortifié en moellons calcaires du château-ferme de Balâtre domine le vallon d'un affluent de la Ligne et offre ainsi une vue spectaculaire.

Le château de Mielmont bâti au 12<sup>e</sup> siècle domine la vallée depuis un éperon rocheux, en position favorable pour sa défense. La contreplongée, qui lui confère une impression de puissance, est assez caractéristique des images romantiques de châteaux médiévaux sur éperon.





Doublée d'une ligne électrique haute tension, l'autoroute E42 enjambe la vallée de l'Orneau par un viaduc. Vu depuis les hauteurs, l'ouvrage d'art s'inscrit sur l'arrière-plan constitué du fond boisé du versant opposé. Des maisons installées sur le versant de rive droite sont en interaction visuelle avec l'infrastructure.



Construit juste au nord du village d'Onoz, le viaduc domine visuellement les bâtiments du bas de versant et forme vers le nord un horizon artificiel peu esthétique.



Le viaduc surplombe également la ligne de chemin de fer 144. Vu d'en bas, il se détache sur le ciel et montre l'importance de la vallée.



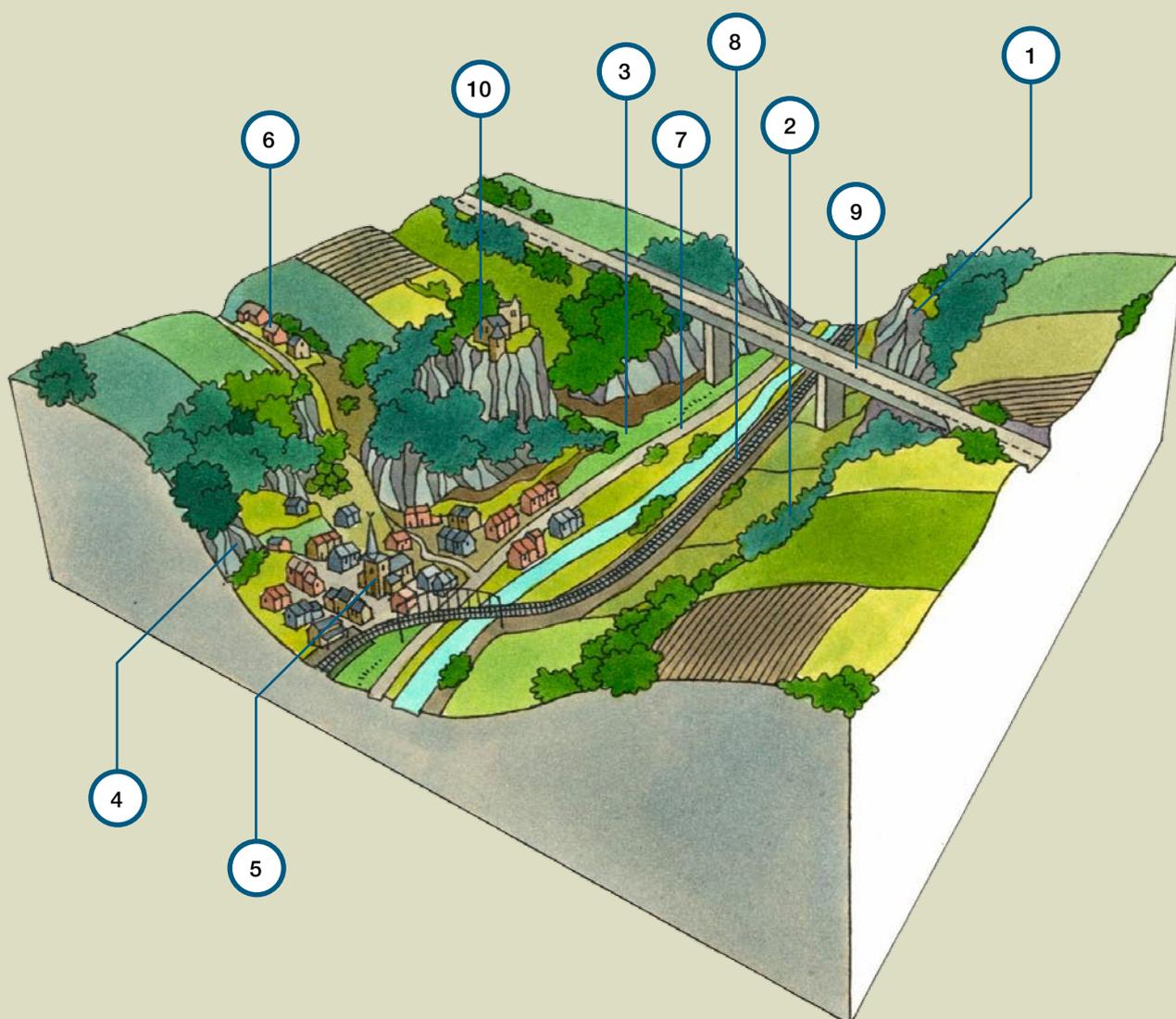
La nationale N93 franchit transversalement la vallée de l'Orneau. A Mazy, elle croise, par un passage à niveau, la ligne de chemin de fer qui, elle, suit la vallée pour relier Gembloux à Jemeppe-sur-Sambre.



La voie ferrée a été utilisée à ses débuts pour transporter les produits carriers. Dans la plaine alluviale, quelques tronçons sont surélevés et donnent aux voyageurs des vues un peu plus larges.

## Vallée de l'Orneau

1. Vallée étroite aux pentes raides.
2. Boisements sur les pentes.
3. Prairies en fond de vallée.
4. Affleurement rocheux.
5. Village se développant dans un faible élargissement de la vallée et colonisant les versants.
6. Nouvelles habitations sur le plateau.
7. Infrastructure routière longeant la vallée ou remontant sur le plateau.
8. Chemin de fer longeant la vallée.
9. Viaduc de l'autoroute passant au-dessus de la vallée.
10. Château sur un éperon rocheux.



## Enjeux

- L'aire paysagère de la Vallée de l'Orneau marque un fort contraste paysager par rapport au Plateau agricole namurois qui la jouxte. Elle se caractérise par un relief de vallée étroite aux pentes raides, des vues dominées par les boisements et des villages qui ont pu se développer essentiellement grâce à l'activité extractive. Pour la diversité des vues qu'elle procure, cette aire est très appréciée des promeneurs.
- Les boisements de la vallée sont visibles depuis le plateau et sont des éléments qui participent à l'identité paysagère de l'aire. Ils sont cependant particulièrement sensibles, puisqu'ils sont les premiers touchés par l'urbanisation des hauts de versants de la vallée.

## Objectifs paysagers

1. Maintenir et valoriser les boisements, éléments caractéristiques de l'aire paysagère.	GESTION-PROTECTION
2. Laisser ouverts les fonds de vallées (prairies alluviales) pour faciliter les vues longitudinales dans la vallée.	GESTION
3. Contenir les villages dans la vallée.	GESTION
4. Valoriser les éléments patrimoniaux marquant le paysage.	AMÉNAGEMENT
5. Réhabiliter et requalifier les sites carriers.	AMÉNAGEMENT-GESTION

## Pistes d'action

- Développer des outils urbanistiques visant à mieux gérer la dimension paysagère de l'évolution des villages, notamment en veillant à empêcher que les nouvelles extensions de l'habitat ne se développent vers le plateau.
- Mettre en valeur un parcours carrier (anciennes carrières de calcaire et du Noir de Mazy).
- Dégager des points de vue sur la vallée depuis la route et le chemin de fer.



# Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>3 539</b>
Superficie agricole (ha)	2 048
Terres arables (%)	55
Prairies (%)	42
Vergers productifs (%)	3
Superficie boisée (ha)	697
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	350
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>5 386</b>

<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).



Les vallées de la Mehaigne et de la Burdinale se distinguent du relief calme des plateaux environnants par leurs versants abrupts et boisés.

La vallée de la Mehaigne, dont seule la partie aval est prise en compte, abrite des villages étirés, relativement peu distants les uns des autres, et forme une large plaine alluviale occupée par des prairies. Celle de la Burdinale accueille des villages légèrement plus tassés et organisés sur les hauteurs tandis que le fond de vallée est bien plus étroit.



Les cours de la Burdinale, de la Mehaigne et de leurs affluents forment au sein du plateau un **SYSTÈME DE VALLÉES** qui s'encaissent progressivement d'amont en aval. La Mehaigne, dont seul le dernier tiers du cours est repris dans l'aire, présente un tracé localement sinueux qui a formé une vallée aux pentes raides et au fond plat. C'est à partir du village de Latinne que le profil sinueux et encaissé de la vallée se fait sentir. La partie amont du cours, totalisant une trentaine de kilomètres non repris dans l'aire, a un profil bien plus régulier et beaucoup moins encaissé.

Plus en aval, la Burdinale, affluent de la Mehaigne, montre un profil sensiblement différent. Depuis sa source à hauteur du Bois de Bierwart, sur les hauteurs du plateau, son tracé est plus régulier et son fond plus étroit. L'absence de plaine alluviale s'explique par un creusement direct dans les schistes, sans dépôt d'alluvions.

Chacun des deux cours d'eau possède des affluents, de taille modeste, qui ont entaillé les versants et qui ont formé ainsi des promontoires dominant les vallées, permettant des vues lointaines.

La composante **ARBORÉE** est sans aucun doute le trait dominant de la couverture végétale de l'aire. Localisée sur les fortes pentes impropres aux pratiques agricoles, elle est composée très majoritairement de feuillus, même si localement les pins ne sont pas absents. Les fonds de vallées accueillent aussi des peupleraies aux allures régulières, en plus des essences habituellement associées aux berges de cours d'eau (saules, aulnes, frênes...).

Les **PRAIRIES**, accompagnant préférentiellement le cours de la Mehaigne, présentent un aspect humide, voire marécageux. Elles sont associées à un élevage bovin proportionnellement plus important que sur les plateaux avoisinants consacrés au lin et plus largement aux cultures industrielles. Certaines franges de villages sont encore accompagnées d'anciens vergers.

Plusieurs **VILLAGES** s'égrènent le long des vallées : la Mehaigne compte une succession relativement continue dans un premier temps (Braives, Latinne, Pitet), alors que plus en aval, les villages sont davantage isolés les uns des autres comme dans la vallée de la Burdinale (Burdinne, Lamontzee, Oteppe et Marneffe).

Dans tous les cas, le relief conditionne leur organisation. Localisés sur les rives gauches orientées au sud, ces villages s'accrochent aux versants escarpés (Huccorgne, Marneffe, Lamontzee en sont les meilleurs exemples), même si certains profitent partiellement d'un élargissement de la vallée (Moha, Fallais, Oteppe).

Les **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION** sont fonction des disponibilités du sous-sol et constitués le plus souvent d'une alternance de pierre et de brique, même si cette dernière est majoritaire au sein de la vallée de la Burdinale.

A l'extrême sud de l'aire, une carrière, toujours en activité, a servi successivement à l'extraction de matériaux de construction et de fabrication de la chaux. Sa présence accentue le caractère encaissé de la vallée à cet endroit.

C'est également dans la partie sud – la plus étroite – de la vallée de la Mehaigne, formée dans les calcaires durs, que passe l'autoroute E42 (viaduc de Huccorgne), reliant les grandes agglomérations du sillon sambro-mosan. Son impact visuel depuis le village de Huccorgne est particulièrement prégnant. Inversement, la vue offerte depuis le viaduc sur le village est particulièrement remarquable, quoique fugitive.



Les vallées de la Mehaigne et de la Burdinale se caractérisent par des versants boisés aux pentes raides. Les altitudes des sommets de versants varient de 150 mètres dans la partie amont à plus de 170 mètres dans les parties aval, pour un fond se situant aux environs des 100 mètres. Le plateau au sein duquel s'insèrent ces vallées est calme et occupé par les cultures.



Les fonds de vallées sont occupés par des prairies, ce qui explique la part importante de l'élevage bovin dans l'activité agricole de l'aire. L'élevage de chevaux, de moutons, de porcs et de volaille est également présent. La taille des prairies varie : dans la vallée de la Mehaigne, elles sont plus larges et plus nombreuses (photo de gauche), dans la vallée de la Burdinale elles sont moins nombreuses et réduites en taille (photo de droite).



Alternant avec les prairies, de nombreuses peupleraies, à l'implantation régulière, occupent les fonds de vallées. D'autres essences associées aux milieux humides soulignent le tracé du cours d'eau ou délimitent certaines parcelles. A l'arrière-plan, les pentes raides et boisées de la vallée referment le paysage.



Les cultures qui occupent les plateaux tendent ces dernières décennies à s'étendre sur certains versants faiblement inclinés, au détriment des prairies. Ces extensions entraînent le remblaiement des petits vallons (cercle sur la photo) et participent ainsi à une simplification écologique et paysagère.



Les routes reliant le fond de vallée aux plateaux entaillent les versants, laissant régulièrement affleurer la roche.

Le sous-sol calcaire fait l'objet d'une exploitation comme en témoigne cette carrière, active dans la fabrication de chaux, et dont les bâtiments jouxtent la route du fond de vallée (proximité de Moha).





Par son tracé sinueux dans sa partie aval, la Mehaigne isole localement des promontoires sur lesquels des villages viennent s'implanter. Le village (ici Fumal) prend un aspect groupé et étagé sur le versant, tandis que le fond de la vallée est réservé aux prairies. Cette configuration est également représentative de la vallée de la Burdinale où les affluents ont entaillé les versants et isolé des sites appropriés à l'implantation de villages (Marneffe, Oteppe, Huccorgne).



Le village de Latinne présente une configuration différente, représentative des villages de la partie amont de la vallée de la Mehaigne (Latinne, Fallais, Pitet) : il s'organise de façon très linéaire sur le bas de versant de la vallée, le long d'une route principale.



Au sein du village, on ressent le relief du site par la différence systématique de hauteur entre les constructions et la présence régulière de murets en pierre qui s'ajustent aux variations de la topographie.

## Mehaigne et Burdinale



Les cours de la Mehaigne et de la Burdinale sont ponctués d'anciens moulins qui reflètent l'utilisation importante de l'eau comme force motrice pour les activités passées : fabrication de farine, scierie, forges... Certains d'entre eux font l'objet d'une rénovation (Latinne).

Les matériaux de construction des villages alternent la brique fabriquée à partir de l'argile et la pierre que l'on trouve sous forme de moellons de calcaire ou de grès (Fallais).



Les habitations récentes des villages sont implantées de plus en plus près du haut des versants, faisant déborder le village de son site d'implantation initial. En termes paysagers, l'impact négatif est l'obstruction progressive des vues lointaines offertes depuis les plateaux.



La partie aval de la vallée de la Mehaigne est également la plus étroite, creusée dans des calcaires durs. C'est en partie cette configuration qui a permis le passage de l'autoroute E42 longeant le sillon sambro-mosan. Depuis le village de Huccorgne, l'impact visuel et le contraste avec le caractère naturel de la vallée sont importants.

## Enjeux

- Les vallées de la Mehaigne et de la Burdinale gardent une réelle cohérence paysagère tout au long de leur cours et peu de points très négatifs sont à dénombrer. L'aspect naturel des fonds de vallées, la cohérence dans l'organisation des villages ou la présence de points de vue (potentiellement) de qualité sont autant d'éléments de parenté entre les deux vallées. Néanmoins, le profil topographique ou le mode d'organisation de l'habitat, propres à chacune, leur confèrent leur identité. Ce constat positif appelle à une continuité dans la bonne gestion paysagère des vallées.

## Objectifs paysagers

1. Préserver les spécificités des deux vallées en vue de garantir leur identité propre.	PROTECTION
2. Améliorer la perception paysagère des deux vallées.	GESTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- En cas d'urbanisation des villages, privilégier les parcelles d'habitat qui permettent le développement du village en cohérence avec son mode d'organisation initial (organisation linéaire ou étagée).
- Dégager des points de vue, ou en réaménager des existants, afin de permettre une bonne lecture de la vallée depuis les versants et depuis les plateaux. Le cas échéant, mettre en place des panneaux d'information.
- Réaliser la charte paysagère du Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.



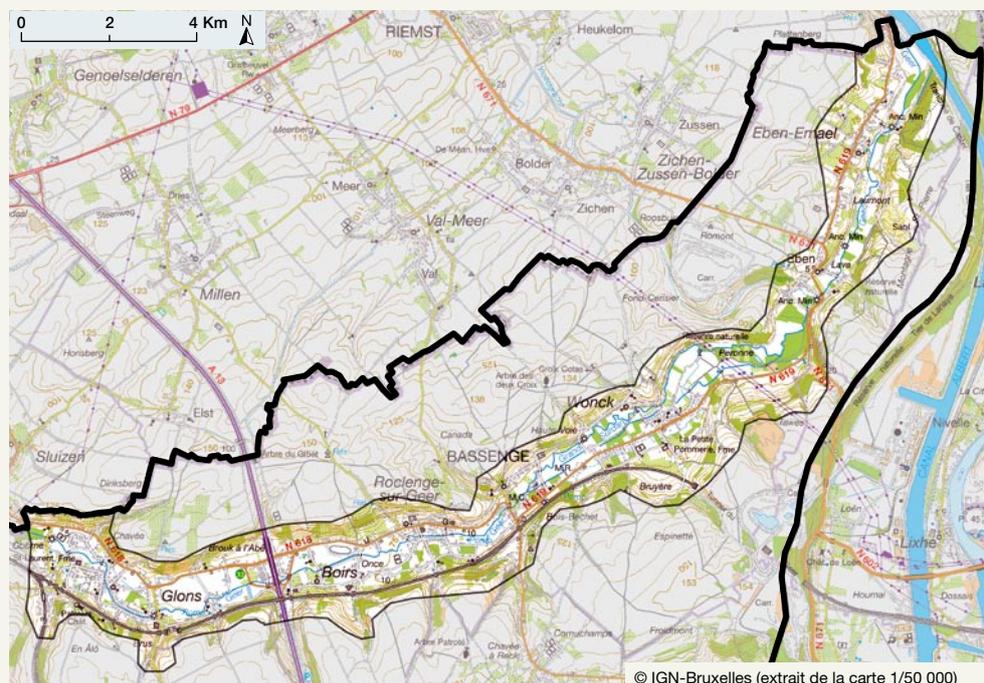
# Vallée du Bas Geer



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b>	<b>1 447</b>
Superficie agricole (ha)	790
Terres arables (%)	21
Prairies (%)	69
Vergers productifs (%)	10
Superficie boisée (ha)	170
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	318
<b>Nombre d'habitants<sup>2</sup></b>	<b>7 855</b>

<sup>1</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2007).



La Vallée du Bas Geer, bien qu'hébergeant une succession rapprochée de noyaux villageois, conserve une physionomie verdoyante en lien avec la présence de nombreux boisements sur les pentes raides de ses versants et d'herbages partiellement enclos de haies et de peupleraies dans le fond de vallée.

Si le cours de la rivière a subi de nombreux aménagements, la vallée garde cependant un caractère harmonieux, bien qu'un peu perturbé par les routes nationales aux aménagements et développements à caractère urbain et par la présence, près d'Eben, d'une carrière à flanc de versant.



Dans la partie aval de son cours, à partir de Sluizen, le Geer s'enfoncé dans le plateau avant de rejoindre la Meuse. Encaissé, ce tronçon de vallée définit une aire paysagère très contrastée par rapport à celle du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse dans laquelle elle s'inscrit. Large d'environ 500 mètres, le fond de vallée est délimité de manière nette par des **VERSANTS RAIDES** creusés dans les craies renforcées par des bancs de silex. Les vues transversales sont par conséquent relativement courtes et les versants visuellement très présents.

Les versants pentus sont propices aux **BOISEMENTS**, qui en couvrent de grands pans, mais abritent aussi des **PELOUSES CALCAIRES**, témoins de pratiques agropastorales anciennes et aujourd'hui milieux semi-naturels de qualité. Une grande partie des versants bénéficie d'un statut de protection Natura 2000. Des herbages ainsi que des vergers de hautes tiges, vieux et dégradés, occupent les pentes moins abruptes.

L'espace agricole de la plaine alluviale fait la part belle aux **HERBAGES**, auxquels les haies confèrent localement une allure semi-bocagère, mais des cultures (notamment de maïs) sont également présentes. Les **PEUPLERAIES** sont nombreuses ; elles ont succédé aux multiples vergers du fond de vallée abattus dès les années 1960. Elles contribuent à l'animation mais aussi à une certaine fermeture des paysages.

La rivière suit un cours en bonne partie remanié. Suite à l'urbanisation, elle connaît en effet depuis les années 1960 des problèmes d'inondations. D'importants travaux ont été menés pour remédier au problème, mais celui-ci a pourtant ressurgi ces dernières années. En plusieurs tronçons de son cours amont et au sein même de l'aire paysagère, le Geer a été rectifié et recalibré, et parfois dérivé. La plus importante des dérivations date de 1986 et s'étend sur près de trois kilomètres entre Bassenge et Eben. Elle emprunte l'ancien cours d'un affluent.

La **VALLÉE** est **INTENSÉMENT OCCUPÉE**. On y dénombre sept noyaux villageois qui s'enchaînent sans guère de respirations sur les quinze kilomètres de vallée

qui constituent l'aire. Leurs centres sont peu denses et l'habitat y est très hétéroclite, sauf à l'aval où la plupart des habitations, détruites par les bombardements du fort d'Eben-Emael, ont été reconstruites dans l'après-guerre. Si les villages de Wonck et d'Eben restent bien délimités, les extensions récentes de l'habitat sont importantes dans toute l'aire et contribuent à diminuer la lisibilité des unités du bâti. La brique industrielle domine partout ; il ne reste guère de constructions en tuffeau, matériau local de couleur claire, peu résistant, utilisé avant le 19<sup>e</sup> siècle. Certaines **MAISONS BOURGEOISES**, présentes dans la partie amont de l'aire paysagère, sont les derniers signes visibles d'une activité disparue, prospère au 19<sup>e</sup> siècle : la chapellerie. Celle-ci s'appuyait sur le tressage de la paille, développé en appoint par les paysans des villages situés plus en aval et sur le plateau.

Les villages sont desservis par deux routes nationales, axes préférentiels le long desquels le bâti récent s'est développé : la N618 de Tongres à Bassenge puis la N619 qui, venant de Visé, prend le relais de Bassenge à l'aval de l'aire. Dans le sens transversal, la N671 permet le franchissement de la vallée à hauteur d'Eben. Plus à l'ouest, à Boirs, l'autoroute A13 opère la traversée par un viaduc. Dans la vallée, l'importante ligne de marchandises (ligne 24) reliant Anvers à la Ruhr s'inscrit discrètement en pied de versant.

L'**EXPLOITATION** des craies, marnes et tuffeaux, silex et sables **DU SOUS-SOL** a été et est encore une activité importante au sein de l'aire et à sa proximité. Autrefois plutôt artisanale et souvent effectuée en galeries souterraines, elle s'opère à présent à l'échelle industrielle et à ciel ouvert. Son impact paysager dans la vallée a donc augmenté considérablement, notamment à Eben où une carrière entaille le versant de la rive droite. Dans le tuffeau de Maastricht, les galeries désormais abandonnées des anciennes exploitations abritent aujourd'hui d'importantes populations de chauve-souris et des champignonnières.



La vallée du Bas Geer interrompt la continuité du plateau mais se laisse seulement deviner depuis celui-ci. Formant un « paysage en creux », elle ne se découvre en effet vraiment que de l'intérieur ou à partir de la crête militaire, rupture de pente entre le haut et le bas du versant. Sur cette vue depuis le plateau, les pylônes électriques, qui permettent le franchissement de la vallée aux lignes haute tension, sont bien visibles tant sur le plateau que dans la vallée.



Dans l'axe de la vallée, la vue offre un contraste entre les versants pentus et la plaine alluviale qui se développe quasi horizontalement. Les versants, dont la hauteur atteint une cinquantaine de mètres, encadrent les vues. Habitat, herbages, peupliers, fruitiers et maïs sont les composantes dominantes du fond de vallée dans toute l'aire paysagère (Glons).



Les craies renforcées par une armature de silex peuvent s'éroder en donnant des parois très raides, comme cet ancien front de carrière en bordure de l'autoroute. Cela explique la forte pente des versants de la vallée et sa relative étroitesse (Boirs).



De multiples vallons secs interrompent les versants de la vallée principale. Ici, cette caractéristique a été mise à profit pour le franchissement de la vallée par l'autoroute. Le viaduc reste ainsi d'une hauteur modeste ; il surplombe de peu les habitations de Boirs (Boirs).



Localement, des rideaux\* animent la topographie du versant. Ces microreliefs de talus indiquent que des haies ont probablement existé à ces emplacements et retenu les terres qui coulaient sur la pente. Contrairement aux haies, quelques vieux arbres fruitiers persistent (Wonck).



Les chemins de liaison entre le plateau et la vallée suivent une pente adoucie en s'enfonçant, parfois profondément, dans le versant abrupt. Ici, cet enfoncement met à jour la craie de couleur claire contenant des bancs de silex gris. A droite, on aperçoit une ancienne entrée de galerie d'exploitation, aujourd'hui murée (Wonck).



S'attaquant au versant de rive droite près d'Emael, une carrière exploitant le tuffeau et le silex est en interaction visuelle avec la vallée et le village, d'autant plus que la couleur claire de la roche attire le regard.



Des aménagements hydrauliques du cours du Geer étaient nécessaires. Les plus anciens d'entre eux ont souvent été réalisés sans un réel souci paysager. Cet aspect a par la suite mieux été pris en considération. A gauche : palplanches et entretoises de béton. A droite : recalibrage, rectification et tunage des berges (Boirs).

A Bassenge, les travaux ont isolé un tronçon du Geer. Longé par le RAVeL, ce bras mort artificiel est reconverti en frayère\* et pêcheur privée.



Après la pluie, l'eau stagne sur cette pâture. Les sols de la plaine alluviale, quoique fertiles, sont imperméables en surface (on dit qu'ils sont gleyifiés\*), ce qui les rend plus aptes aux herbages qu'aux cultures (entre Rocliffe et Bassenge).



Certaines parcelles sont occupées par des maïs, une des rares cultures présentes dans la plaine alluviale. Ici, une bande enherbée fait office de zone tampon entre la culture et la rivière. A l'arrière-plan, une peupleraie comme il en existe de nombreuses dans la vallée. Maïs et peupliers sont des espèces bien adaptées aux conditions hydrologiques des fonds de vallées (Bassenge).



D'anciennes fermes assez nombreuses, parfois imposantes, sont incluses dans les villages et contribuent à leur diversité (Eben, Roclengle). Quelques exploitations en activité sont par contre installées à l'écart. Leurs gros hangars peuvent être localement très exposés aux regards (Glons).



Dans la partie amont de l'aire paysagère, la vallée est relativement large et l'habitat se développe de part et d'autre du cours d'eau, notamment à Glons et à Roclengle-sur-Geer. Un réseau de petites routes opère la desserte depuis la voirie nationale. Les habitations les plus anciennes en brique artisanale et/ou tuffeau sont souvent enduites d'un badigeon protecteur de chaux ; les maisons plus récentes sont en brique industrielle. Certaines maisons, anciennes comme récentes, sont bâties à proximité immédiate du Geer.



Vers l'aval, la plaine alluviale devient plus étroite et le versant de rive gauche moins pentu. Localisé dans le bas de ce versant, en bordure de la nationale N619, l'habitat présente une forme linéaire de maisons mitoyennes. La proportion d'habitations datant de l'après-guerre, construites en brique, est très importante. La physionomie est plus urbaine, à cause notamment de l'implantation en alignement (Emael).



Des parcelles non bâties en bordure de voirie permettent dans plusieurs cas de segmenter le bâti dense de la vallée et/ou de bénéficier d'une vue sur un front de village. L'affectation de ces terrains au plan de secteur en zone urbanisable ou non urbanisable est un facteur crucial de l'avenir de ces points de vue (Glons).



La multiplicité des matériaux de construction disponibles à faible distance se lit dans cette vue : brique, tuffeau et silex (à la base, à droite) pour l'ancienne église Saint-Pierre, calcaire pour les tombes (Bassenge).

L'utilisation des silex comme matériau de construction est peu commune en Région wallonne. Leur abondance locale a toutefois conduit à leur valorisation, comme ici dans le mur de soutènement du versant (Wonck).



Des maisons bourgeoises de la fin du 19<sup>e</sup> siècle ponctuent la partie amont de l'aire. Situées en marge du noyau villageois historique, le long de la route principale, elles se démarquent du bâti rural d'avant le 20<sup>e</sup> siècle par leur caractère plus urbain, leur style « villa » et leur gabarit, mais aussi par leur implantation en retrait qui laisse place à un devant de porte aménagé qui en renforce le standing (Roclenge).



Une part importante de l'aire paysagère présente un intérêt écologique autant que paysager, tant en plaine alluviale, entre Wonck et Eben-Emael, que sur les versants. Ces espaces bénéficient du statut de site Natura 2000 et/ou de réserve naturelle. Un cheminement RAVeL permet de profiter des paysages tandis que des panneaux didactiques permettent de découvrir les qualités biologiques des différents milieux protégés pour leur faune et/ou leur flore.



Dans la partie aval de l'aire paysagère, les routes nationales ont un impact paysager non négligeable, tout particulièrement la N671. La route, détournée pour laisser place à l'extension d'une carrière, franchit le versant par une tranchée qui rend l'encastrement de la vallée bien perceptible. Plusieurs ronds-points imposants ont été aménagés et déforcent localement le caractère rural de la vallée, comme le font également les lignes haute tension.

A contrario, l'autoroute paraît presque discrète dans le paysage. Elle traverse la vallée par un viaduc d'une hauteur modérée et de ce fait, perceptible seulement à faible distance (Boirs).



La ligne de chemin de fer qui suit la vallée s'inscrit avec discrétion dans les points bas du paysage. A hauteur de Wonck, elle bifurque vers la Meuse qu'elle rejoint en traversant le massif crayeux de la Montagne-Saint-Pierre, grâce à un tunnel. Surplombant celui-ci, une des pelouses calcaires du massif est visible sur la photo.

## Enjeux

- La richesse et la diversité des affectations du sol au sein de la vallée constituent des éléments attractifs, pour autant que leur organisation soit bien lisible et ne donne pas l'impression d'un trop grand désordre. Ainsi, l'étalement du bâti le long des voiries crée la confusion entre les espaces bâti et agricole et supprime certaines vues sur des fronts de village.
- Plusieurs itinéraires doux permettent de profiter pleinement des paysages. Le charme champêtre de certains tronçons constitue un attrait important de la vallée. La présence de sites naturels intéressants constitue une opportunité pour la découverte de paysages spécifiques. Le cours du Geer lui-même présente une qualité paysagère inégale.
- L'extraction de tuffeaux et de silex marque sensiblement le versant de rive droite près d'Emael.

## Objectifs paysagers

1. Préserver des espaces agricoles et naturels entre les villages par la maîtrise de l'urbanisation de manière à conserver des ouvertures paysagères.	GESTION
2. Préserver la ligne d'horizon du haut des versants.	GESTION
3. Conserver la diversité des occupations du sol, notamment vergers et haies.	GESTION
4. Valoriser les différentes opportunités existantes de découverte des paysages.	AMÉNAGEMENT
5. Accroître la qualité paysagère des berges du Geer dans la vallée.	GESTION
6. Recomposer le versant de rive droite entamé par l'extraction.	AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Acquérir la maîtrise foncière ou veiller à la non urbanisation des parcelles constructibles les plus stratégiques pour la sauvegarde des vues de fronts de village et des lignes d'horizon.
- Valoriser les vues intéressantes, notamment sur les fronts de village, par des aménagements.
- Compenser les abattages ou disparitions des vieux vergers de hautes tiges et les arrachages de haies par de nouvelles plantations.
- Intégrer une composante paysagère dans la gestion écologique des sites protégés (paysage du site et paysage depuis le site).
- Requalifier les berges du Geer sur les tronçons qui le nécessitent quand l'opportunité s'en présente (lors de travaux hydrauliques par exemple) ; veiller particulièrement à rendre un aspect plus naturel aux berges et au tracé de la rivière.
- Requalifier par phases le pan de versant entaillé par la carrière.

